

Drogues : l'Europe est devenue le plus gros marché de la planète

LE RAPPORT de l'Observatoire géopolitique des drogues (OGD), rendu public jeudi 20 avril, souligne que la production des stupéfiants ne régresse nulle part et que son commerce est en augmentation. L'Union européenne est devenue « le plus important marché de la planète », l'Espagne constituant « la porte des trafics en Europe ». La mondialisation des flux financiers profite au blanchiment de l'argent et à « son corollaire, la criminalisation du politique ». Malgré leurs plans de lutte antidrogue, les grands pays occidentaux font souvent des concessions à des narco-Etats en fonction de leurs intérêts politiques. La situation financière désastreuse de l'OGD, seul organisme d'études international indépendant, a amené le tribunal de Paris à prononcer sa liquidation en avril.

Lire page 2

Le premier mort du terrorisme breton

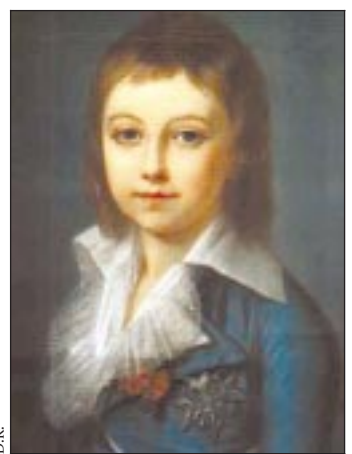
- Une employée de McDonald's a été tuée dans l'attentat de Quévert
- La dynamite provient d'un stock volé en septembre 1999
- Des militants bretons et basques avaient alors été interpellés
- La police enquête sur une mouvance anarchisante hostile à la mondialisation

L'EXPLOSIF utilisé dans l'attentat contre un restaurant McDonald's de Quévert, près de Dinan, dans les Côtes-d'Armor, et qui a tué une employée de cet établissement, mercredi 19 avril, est de « même nature et de même origine » que l'explosif volé à Plévin dans le même département, en septembre 1999, a indiqué, jeudi, une source proche de l'enquête. Ce même explosif a été utilisé, mercredi, pour une tentative d'attentat contre un bureau de poste du centre de Rennes. La deuxième bombe avait pu être désamorcée grâce à la vigilance d'un passant. Ces deux actions n'avaient fait l'objet d'aucune revendication, jeudi en fin de matinée, mais l'identification de l'explosif confirme, aux yeux des enquêteurs, la piste de l'Armée révolutionnaire bretonne (ARB), bras armé du Front de libération de la Bretagne (FLB). Après le vol de Plévin, les enquêteurs avaient interpellé plusieurs militants nationalistes basques et bretons. Depuis dix-huit mois, l'ARB avait multiplié les attentats, mais qui n'avaient visé



jusqu'à présent que des bâtiments publics et n'avaient jamais fait de victime. Selon la police, une tendance anarchisante antimondialisation serait en train de prendre la tête de l'ARB. Les policiers enquêtent sur cette mouvance pour tenter d'identifier les auteurs de l'attentat de Quévert. Dans *Le Figaro* du jeudi 20 avril, le journaliste nationaliste Charlie Grall, mis en examen dans l'affaire de Plévin, indique qu'il ne « condamne pas » l'attentat. Le président de la République, le premier ministre et plusieurs autres responsables politiques ont exprimé leur indignation. Dans des termes voisins, Jacques Chirac et Lionel Jospin ont souligné que rien ne peut justifier, aujourd'hui en France, une action violente de cette nature. Auteur du « démontage » pacifique d'un restaurant McDonald's, en août 1999 à Millau, José Bové a déclaré que « ce genre d'acte va complètement à l'encontre du combat » qu'il mène.

Lire page 6



ÉNIGMES

La preuve par l'ADN

Réouverture possible du dossier sur l'assassinat de Gregory Villemin, identification de Louis XVII (portrait) : les empreintes génétiques bouleversent les enquêtes judiciaires et la recherche historique. Le nombre des actions en recherche de paternité a doublé de 1992 à 1998. Aux Etats-Unis, huit condamnés à mort ont été innocentés grâce aux tests ADN.

p. 10-11, l'éditorial p. 15 et la chronique de Pierre Georges p. 34

Les campagnes du RPR à Paris

ÉDOUARD BALLADUR durcit le ton face à Philippe Séguin, entré en campagne municipale depuis le début de la semaine. M. Balladur souligne qu'il est « le mieux placé pour faire l'union » de la droite à Paris. Après le président de l'UDF, François Bayrou, il a convié à déjeuner mercredi 19 avril Françoise de Panafieu, candidate comme lui à la candidature RPR. Cette rencontre renforce l'hypothèse d'un « ticket » entre l'ancien premier ministre et la députée RPR de Paris. Le même jour, alors que Jean Tiberi inaugurerait une place en mémoire de la Commune de Paris, l'atmosphère est devenue houleuse lorsque le maire a revendiqué « l'héritage » de cette période.

Lire page 8

Les Suédois pourront boire jusqu'à plus soif à la santé de l'Europe

BRUXELLES (Union européenne)
de notre envoyé spécial

La décision de lever les restrictions appliquées à l'importation d'alcool en Suède a un coût annuel : 3 000 décès supplémentaires dus à l'alcoolisme. C'est écrit dans un argumentaire du ministère suédois des affaires sociales, rédigé pour convaincre la Commission européenne de maintenir la Suède en état de semi-prohibition, donc d'accorder aux autorités de Stockholm une extension, jusqu'à la fin de l'année 2005, du régime dérogatoire dont elles bénéficient. La réponse est non : Fritz Bolkestein, commissaire européen chargé du marché intérieur, a obtenu l'assentiment de ses collègues pour que l'exception suédoise prenne fin. Car il y avait bien pire danger que l'abus d'alcool : une véritable agression contre « les droits fondamentaux du marché intérieur de liberté de mouvement des marchandises et des personnes ». La Commission européenne a estimé que les restrictions à l'importation d'alcool (et de tabac) étaient « disproportionnées » par rapport aux objectifs de santé publique avancés pour les justifier.

Bon prince, le commissaire Bolkestein a accepté une certaine progressivité : la quantité d'alcool que tout Suédois revenant d'un voyage à l'étranger pourra importer passera graduellement de 1 à 5 litres de spiritueux (whisky, vodka, gin, etc.), de 20 à 53 litres de vin, de 24 à 64 litres de bière. A partir de janvier 2004, « les voyageurs pourront importer autant d'alcool et de tabac, en provenance d'autres Etats membres, s'ils peuvent raisonnablement prouver que c'est pour leur consommation personnelle ». Cette période d'accoutumance devrait permettre aux autorités suédoises, estime la Commission, de « combattre la consommation excessive d'alcool, par exemple par des campagnes d'information sur les risques pour la santé ».

Le gouvernement suédois avait produit quelques chiffres à ce sujet : « La consommation d'alcool de 300 000 à 500 000 Suédois est si élevée qu'elle affecte leur travail, leur vie de famille et leur santé. Le total des décès dus à l'alcool est d'environ 5 000 par an. » En Suède, entre 5 % et 10 % des grands buveurs consomment à peu près la moitié de tout l'alcool ingurgité dans le pays. Les Suédois ont

tendance à boire avec l'objectif délibéré de s'enivrer, 60 % de toute la consommation d'alcool ayant lieu lors des beuveries du week-end. C'est pour combattre ce fléau que les autorités maintiennent un monopole de la vente aux particuliers, et imposent de lourdes taxes sur l'alcool et le tabac.

En cas de levée des restrictions, avait prévu le gouvernement, il sera nécessaire de baisser les taxes, afin que les prix se rapprochent de ceux pratiqués en Allemagne et au Danemark, ce qui devrait entraîner une augmentation de 50 % des risques médicaux liés à l'alcool. Et les experts de citer le « chiffre inacceptable » de 3 000 décès de plus par an. Scénario catastrophiste ? Selon un porte-parole de M. Bolkestein, « il n'est pas du tout sûr » que la décision communautaire entraîne une augmentation de la consommation d'alcool. L'exécutif européen a la conscience tranquille : les Suédois pourront boire sans états d'âme à la santé de cette victoire de la construction communautaire, et apprécier « tous leurs droits au marché intérieur ».

Laurent Zecchini

Wall Street aveugle



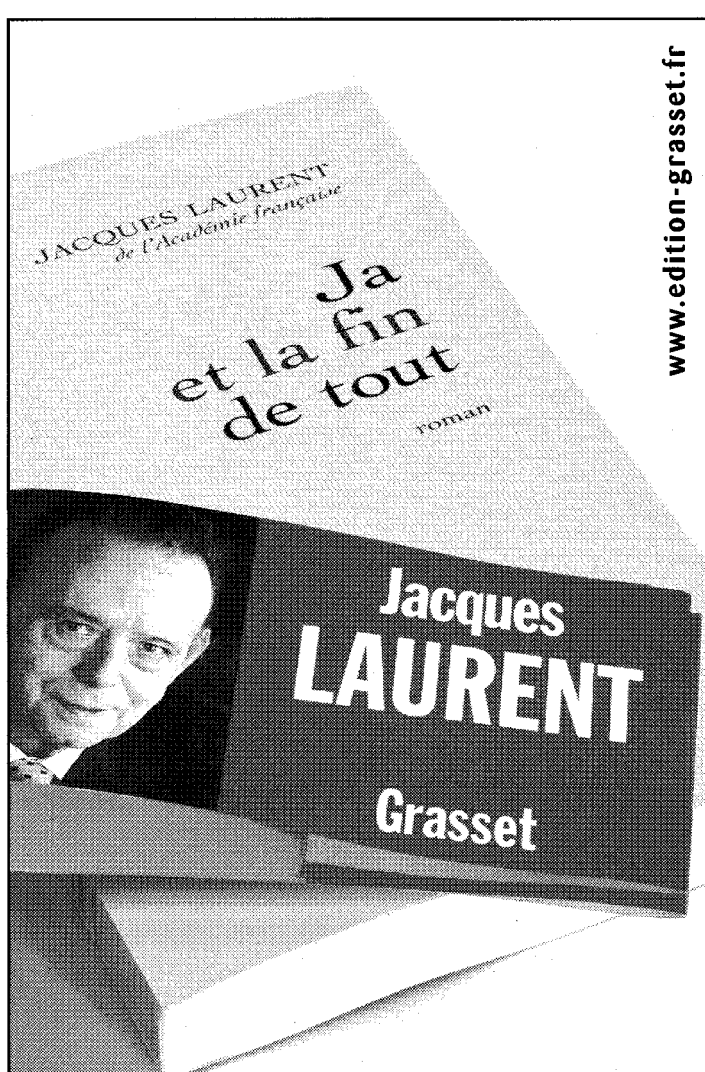
STEPHEN ROACH

ÉCONOMISTE en chef de la banque américaine Morgan Stanley Dean Witter, Stephen Roach dénonce dans *Le Monde* l'aveuglement des investisseurs de Wall Street. Pour lui, la nouvelle économie transforme les entreprises mais n'efface pas les risques inflationnistes.

Lire p. 18 et le point de vue p. 16

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 Dir ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 Fl ; Portugal CON, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 421 - 7,50 F



L'Asie en quête d'une « logique de paix »

UNE DÉCENNIE après la chute du mur de Berlin, les plaies que la guerre froide a laissées sur la carte de l'Asie ne se sont pas cicatrisées. Les grands protagonistes du conflit Est-Ouest ne professent plus d'hostilité, mais les zones de conflits locaux n'ont connu aucune véritable normalisation. Les camps, sur place, demeurent divisés.

Le début de la guerre de Corée, première des « petites guerres » qui ont caractérisé cette époque, aura, le 25 juin, cinquante ans. Le 38^e parallèle dans la péninsule coréenne est toujours en état de paix hautement armée sous contrôle international. Au nord, un régime imprévisible et en survie artificielle ; au sud, un régime responsable, mais contraint à la plus grande prudence face à l'ennemi. Le timide dégel que laisse entrevoir le sommet des deux chefs d'Etat - Kim Jong-il au Nord, Kim Dae-jung au Sud -, s'il se tient comme annoncé, en juin, n'est qu'un tout premier pas sur le long chemin d'une paix scellée.

Le détroit de Formose, entre le continent et l'île de Taïwan, donne à nouveau des signes de tension.

Dans l'Himalaya, la frontière

entre la Chine et l'Inde, où se déroula en 1962 le premier conflit armé entre les deux plus grandes nations du tiers-monde, n'est toujours pas l'objet de négociations sincères entre Pékin et New Delhi. Une paix armée règne sur ces trois fronts. A première vue, l'affrontement ne semble plus idéologique. La Corée du Nord serait bien en peine de mettre en œuvre ses promesses de « libérer » le sud de la péninsule du « joug impérialiste ».

Inversement, rien ne fait plus peur à Séoul que la perspective d'avoir à gérer un effondrement du système politico-économique du Nord à la manière de la réunification allemande. La Chine continentale se promet, elle, de réintégrer Taïwan dans le giron national mais se garderait bien, dans une éventuelle épreuve de force, de brandir l'argument communiste. Taïwan, de son côté, a renoncé à toute idée de reconquête du « continent perdu ». Entre la Chine et l'Inde, ce n'est pas non plus une question de credo politique.

Francis Deron

Lire la suite page 15



COMMUNICATION

Claire Chazal virtuelle

La première présentatrice virtuelle de journal télévisé a fait son apparition sur Internet. Ananova (photo) a été créée par des techniciens britanniques. Elle est capable de lire les dépêches en temps réel en y mettant le ton, l'expression et les mouvements adaptés à l'événement qu'elle relate.

p. 24



MUSIQUE

Les princes du hip-hop

Le 24^e Printemps de Bourges s'est ouvert mercredi 19 avril en présence de Lionel Jospin et de Catherine Tasca, nouvelle ministre de la culture et de la communication. Deux groupes de rap français s'y produisent : 113 (photo), jouant des codes du langage des cités, et Saïan Supa Crew.

p. 28

International.....	2	Aujourd'hui.....	24
France.....	6	Météorologie, jeux..	27
Société.....	10	Culture.....	28
Régions.....	13	Guide culturel.....	30
Horizons.....	14	Carnet.....	31
Entreprises.....	18	Kiosque.....	32
Communication.....	20	Abonnements.....	32
Tableau de bord.....	21	Radio-Télévision.....	33

Vladimir Poutine fait limoger le procureur général de Russie

Iouri Skouratov avait enquêté sur la famille Eltsine

MOSCOU

de notre correspondant

L'ère Eltsine est achevée et avec elle devraient être enfouis les scandales de corruption qui menaçaient depuis plus d'un an le Kremlin. Moins d'un mois après son élection à la présidence russe, Vladimir Poutine a réussi, mercredi 19 avril, à obtenir du Conseil de la fédération (Chambre haute du Parlement) le limogeage de Iouri Skouratov. Le procureur général avait été suspendu de ses fonctions en février 1999 par Boris Eltsine, mais le Conseil de la fédération avait, à trois reprises, refusé d'entériner cette décision. Mercredi, à l'issue d'un court débat, les parlementaires ont voté en faveur du limogeage du procureur à 133 voix contre 10.

« C'est une décision logique, la situation politique a changé », a pris acte Iouri Skouratov. Prudent, l'ancien procureur, qui fut candidat à l'élection présidentielle, a simplement espéré que « mes enquêtes se poursuivent ». « Aucune n'a été refermée à ce jour, les pressions sont nombreuses mais elles progressent, même difficilement », a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse.

M. Skouratov avait fait vaciller le Kremlin en ouvrant, avec le feu vert de l'ancien premier ministre Evgueni Primakov, une série d'enquêtes visant la famille Eltsine, dont le scandale Mabetex. Soupçonnée par la justice suisse d'avoir versé des pots-de-vin en échange de marchés de réhabilitation, cette entreprise de construction est accusée par certains protagonistes d'avoir servi de « lessiveuse » pour l'argent sale du clan Eltsine. En janvier, la justice suisse a délivré un mandat d'amener international à l'encontre de Pavel Borodine, tout-puissant patron de la direction des affaires présidentielles, empire financier et immobilier du Kremlin, que M. Poutine a nommé depuis secrétaire de l'Union Russie-Biélorussie.

L'ancien procureur général avait dévoilé plusieurs autres scandales : celui de la banque centrale de Russie, dont on découvrit qu'elle plaçait une partie de ses réserves dans la société off-shore Fimaco ; celui des cartes de crédit des filles de M. Eltsine délivrées par Mabetex ; celui de délits d'initiés à grande échelle impliquant 780 fonctionnaires russes ayant joué sur le mar-

ché des titres d'emprunts d'Etat (GKO) ; celui visant Boris Berezovski, accusé d'évasion de capitaux et blanchiment d'argent via la compagnie aérienne Aeroflot et l'entreprise Andava.

M. Poutine, dont le premier geste en tant que président par intérim, a été de signer un décret assurant une immunité judiciaire à vie à Boris Eltsine et des « garanties » à certains membres de sa famille, s'était employé en 1998 et en 1999 à contraindre les initiatives du procureur général. La presse russe attribue généralement au FSB et à l'administration présidentielle la vidéo-cassette qui fut fabriquée en février 1999 et montrant un homme ressemblant à M. Skouratov en pleins dans des ébats sexuels avec deux prostituées, cassette motivant sa suspension.

CONTRÔLE RENFORCÉ

« Les dossiers Mabetex et Aeroflot-Andava sont suffisamment avancés pour qu'une accusation puisse être formulée », a assuré, mercredi, M. Skouratov. Pourtant, l'enquêteur en charge de Mabetex – le quatrième en dix-huit mois – vient de jeter l'éponge. Selon l'hebdomadaire *Vlast*, de multiples pressions sur son entourage l'auraient convaincu d'abandonner ce dossier. Quant à Aeroflot-Andava, la poursuite ou non de ce dossier sera un test des relations entre Vladimir Poutine et Boris Berezovski.

Mercredi, le nouveau maître du Kremlin a également renforcé son contrôle sur un autre organisme d'investigation, la Cour des comptes, instance liée au Parlement. La Douma (Chambre basse du Parlement) a élu Sergueï Stepachine président de cet organisme. M. Stepachine, qui dirigea le FSB (ex-KGB) en 1994-1995 et fut premier ministre de mai à août 1999, avait soutenu la candidature de M. Poutine à la présidence. Comme ministre de l'intérieur, il s'était également distingué dans sa lutte contre M. Skouratov, qualifiant « de bluff et d'élucubrations » les révélations de l'ancien procureur général. Mercredi, M. Stepachine a précisé que la Cour des comptes devait en priorité se consacrer au contrôle du budget et autres fonds fédéraux.

François Bonnet

La démission du président du Conseil italien Massimo D'Alema ouvre la voie à Giuliano Amato

Tractations pour former un nouveau gouvernement de centre-gauche sans élections anticipées

Massimo D'Alema a tiré les conséquences de l'échec du centre-gauche aux élections régionales de dimanche 16 avril en remettant la démission

de son gouvernement, mercredi 19 avril, au président Carlo Azeglio Ciampi. Les consultations se poursuivent pour lui trouver un successeur sans

avoir à recourir à des élections anticipées demandées par l'opposition. L'heure pourrait sonner pour le ministre des finances, Giuliano Amato.

ROME

de notre correspondant

Tirant les conséquences de l'échec de sa coalition de centre-gauche aux élections régionales de dimanche 16 avril, le président du Conseil italien, Massimo D'Alema, a remis comme prévu la démission de son gouvernement au président de la République, Carlo Azeglio Ciampi, mercredi 19 avril. Les consultations ont commencé jeudi matin sur sa succession et devraient s'achever dans la journée de vendredi. En principe, on devrait connaître ce jour-là le nom du successeur de Massimo D'Alema qui, selon toute vraisemblance, serait Giuliano Amato, actuel ministre du Trésor et ancien président du Conseil de juin 1992 à avril 1993, soit pour une période de dix mois.

De New York, où il se trouve actuellement, M. Amato s'est simplement déclaré très « flatté » par la perspective de présider le cinquante-septième gouvernement de la République depuis la fin de la guerre. Il a néanmoins précisé qu'il fallait avant tout savoir s'il disposerait d'une majorité suffisante. Tel

est en effet le point crucial, car il est d'ores et déjà acquis que le président Ciampi ne souhaite pas mettre fin à cette législature avant d'avoir doté le pays d'une nouvelle loi électorale. Il faut pour cela tenir jusqu'au référendum programmé à ce sujet le 21 mai.

« SAUVE-QUI-PEUT »

Les chefs des différents partis de la coalition sortante se sont réunis, mercredi, sans donner formellement un nom susceptible de faire l'unanimité. Arturo Parisi, président des Démocrates, a seulement indiqué que le nouveau gouvernement devait être « guidé par une figure de haut profil institutionnel ayant une capacité de représentation internationale ». Il leur faut démontrer avant la rencontre décisive de vendredi avec le président Ciampi qu'une véritable majorité existe à la Chambre pour former un nouvel exécutif. Dans le cas contraire, il n'y aurait pas d'autre solution que la dissolution.

Pour le moment, des réticences sur le nom de Giuliano Amato se sont manifestées du côté du Parti

populaire, frange centriste de gauche de l'ancienne Démocratie-chrétienne, et de l'Udeur (Union démocratique pour l'Europe) de Clemente Mastella, qui ont demandé un temps supplémentaire de réflexion. Toutefois, avec le ralliement des socialistes et des républicains, qui s'étaient abstenus lors du vote d'investiture du second gouvernement D'Alema, Giuliano Amato pourrait compter sur 320 votes au lieu de 310 (la majorité est de 316). Tout cela est encore purement théorique puisque des déficiences peuvent très bien s'opérer dans les rangs de la majorité vers les bancs de l'opposition.

Le phénomène est courant en Italie. Pierferdinando Casini, numéro trois de l'opposition, a affirmé qu'il y avait déjà « un sauve-qui-peut de parlementaires du centre qui frappent à notre porte ». Il est en effet plus rassurant pour l'avenir d'être du côté des vainqueurs que dans les wagons des perdants. La vérification des chiffres risque donc d'être difficile.

L'opposition, pour sa part, reste particulièrement ferme dans sa dé-

termination de procéder à des élections anticipées. La date du 18 juin est déjà avancée. Gianfranco Fini, président d'Alliance nationale (postfasciste), parle d'« incompréhensible acharnement thérapeutique » pour sauver le centre-gauche. Silvio Berlusconi invoque « un crime contre la démocratie », faisant valoir qu'en 1994 le Parlement avait été dissous à la suite de deux scrutins en faveur du centre-gauche qui avait démontré que la représentation parlementaire ne correspondait plus à l'opinion publique.

Selon le chef de l'opposition, cette fracture entre pays légal et pays réel ne devrait plus exister. Massimo D'Alema a fait valoir en revanche, dans son discours d'adieu au Sénat, mercredi matin, qu'une défaite électorale ne peut pas automatiquement entraîner une dissolution des Chambres, que cela n'existe dans aucun pays démocratique et qu'il faut donc procéder au référendum et terminer la législature.

Michel Bôle-Richard

Les hommes aussi savent essuyer les verres. Tant qu'ils ne dépassent pas 42 mm de diamètre.

De quoi émanciper un homme : la Portugaise Chrono-Rattrapante. Un chronographe mécanique avec rattrapante pour mesurer des temps intermédiaires ou chronométrier un deuxième temps. Réf. 3712 en or ou rose 18 carats, FRF 76 800.- Disponible également en acier surfini.

IWC

Depuis 1868.

Et tant qu'il y aura des hommes.



IWC International Watch Co. Ltd, Schaffhouse, Suisse.

Notre catalogue général vous sera envoyé gratuitement sur simple demande à MSG/IWC, 90, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, 01 42 89 65 51. PARIS: ALDEBERT Palais des Congrès 75017, ARFAN 75002, CAPET 75008, CASTY-DELPHES 75001, CHRONOPASSION 75001, L'ÉTOILE D'OR 75009, LES MONTRES Rive Gauche 75006, LES MONTRES Rive Droite 75116, MARINA DE BOURBON 75017, MARLEY 75002, MITSUKOSHI 75002, MONTEGA 75008, ROYAL QUARTZ 75008. PROVINCE, BORDEAUX: D'AGINCOURT & WILKINSON. CANNES: MONTEGA, DUNKERQUE: VERHOEVEN. LA BAULE: PHIDIAS. LILLE: CADRAN. LYON: L'HEURE FRANCO SUISSE. MARSEILLE: ARMAND & ROLLAND. MONACO: S.A.M. de BIJOUTERIE. SAINT-TROPEZ: MONTEGA. ST-BARTHELEMY: KORNERUPINE. TOULOUSE: PUJOL. www.iwc.ch.

Intensification des combats au sud de la Tchétchénie

ALORS que plusieurs responsables russes n'ont eu de cesse d'annoncer, ces dernières semaines, « la fin des opérations militaires » en Tchétchénie, mille cinq cents soldats russes viennent d'être envoyés en renfort dans le sud de la république indépendantiste. Cette opération « d'envergure », selon certains médias russes, lancée mercredi 19 avril, est supposée mettre fin au harcèlement permanent de quelque 3 000 combattants tchétchènes regroupés dans le Sud montagneux du pays. Selon un communiqué du « ministre des affaires étrangères » tchétchène, Ilyas Akhmadov, reçu par l'AFP, l'opération implique au total 10 000 soldats russes soutenus par l'aviation et l'artillerie. Les localités de Tsentoroï, Benoï et Rochni-tchou au sud sont en permanence bombardées.

Cette offensive a toutefois été démentie par le ministre russe de la défense, Igor Sergueïev, selon lequel il « n'y a aucun renforcement du dispositif (militaire russe) dans le sud de la Tchétchénie ». L'état-major russe sur place avait annoncé dès mardi l'envoi de 3 000 parachutistes dans la zone, une information démentie le même jour par un haut responsable militaire, le général Valeri Manilov.

Mais des militaires avaient aussi, ces derniers jours, fait état d'informations selon lesquelles les rebelles préparaient des attaques pour les 20 et 21 avril dans les localités de Grozny, la capitale,

Goudermes (est) et Khassaviourt (au Daghestan, près de la frontière tchétchène). Environ un millier de rebelles sont concentrés dans le sud-est de la Tchétchénie sous les ordres des chefs de guerre Chamil Bassaïev et du Saoudien Khattab, alors que d'autres groupes, environ 500 hommes au total, sont sous les ordres des chefs de guerre Rouslan Gueläïev et Arbi Baraïev plus à l'ouest, toujours selon des sources militaires.

Par ailleurs, une mission de la tróika de l'Union européenne comprenant les ambassadeurs de France, du Portugal et le représentant de l'Union européenne en Russie doit se rendre, jeudi et vendredi, dans le Caucase et en Tchétchénie.

A Moscou, le porte-parole du Kremlin pour la Tchétchénie, Sergueï Iastrjembki, a déclaré que l'examen de la plainte déposée dimanche au nom d'une infirmière tchétchène auprès de la Cour européenne des droits de l'homme pour torture et exécutions sommaires était « impossible », celle-ci n'ayant pas, selon lui, sollicité auparavant la justice russe. Il a dénoncé une politique de « dénigrement » de la Russie.

Enfin, une directive du ministère russe de la défense a ordonné aux écoles militaires du pays de libérer avant les délais prévus les promotions d'officiers en formation, en raison du manque de gradés dans les unités engagées en Tchétchénie. - (AFP)

La communauté internationale se mobilise pour aider le Zimbabwe à sortir de la crise

L'opposition accuse le président Mugabe de pousser le pays vers l'anarchie

Alors que l'occupation des terres appartenant à des fermiers blancs se poursuit au Zimbabwe, le président Robert Mugabe a réuni, mercredi

19 avril, pour la première fois depuis le début de la crise, fin février, les représentants des anciens combattants de la guerre d'indépendance et ceux

des fermiers blancs. Il n'a pas été décidé de mettre fin à l'occupation des fermes. Une prochaine rencontre doit avoir lieu la semaine prochaine.

LES ANCIENS COMBATTANTS de la guerre d'indépendance continuent d'occuper les propriétés des fermiers blancs au Zimbabwe, où l'opposition politique accuse le président Robert Mugabe de pousser le pays vers l'anarchie et en appelle désormais à la communauté internationale. « Il semble que les vétérans sont en train d'organiser une opération contre les fermes le prochain week-end. Nous nous attendons à une période pascale abominable », a déclaré un représentant des fermiers blancs de la province du Matabeleland, située à quelque 400 kilomètres au sud-ouest de la capitale, Harare. « Au moins trois cent cinquante hommes ont été vus arrivant à bord de cars d'anciens combattants en provenance d'Harare », a-t-il dit. D'autres autocars ont été vus se dirigeant vers l'est et le nord-ouest, selon d'autres sources.

« Nous implorons une fois de plus le président, qui est responsable du

déclenchement de toutes ces violences, de rétablir l'ordre constitutionnel et la sécurité, et de se soumettre aux décisions de justice et aux lois du Zimbabwe », a déclaré Welshman Ncube, secrétaire général du Mouvement pour le changement démocratique (MDC), principal parti d'opposition. Morgan Tsvangirai, ancien syndicaliste et président de ce parti, en tournée d'explication aux Etats-Unis et en Europe, a accusé, mercredi, de Londres, le président Mugabe de mener « une vendetta personnelle » à travers l'occupation des propriétés appartenant aux fermiers blancs.

MINI-SOMMET RÉGIONAL

L'ensemble de l'opposition voit dans la persistance des troubles et la montée progressive d'une violence organisée une manœuvre pour saper ses chances d'accéder au pouvoir, alors que le régime de M. Mugabe est à bout de souffle. Les

autorités envisageraient, selon elle, de proclamer l'état d'urgence, ce qui permettrait à M. Mugabe de reporter les élections législatives annoncées en mai. Deux fermiers blancs ont été assassinés en moins d'une semaine par des « vétérans » armés de fusils d'assaut AK 47, des armes de guerre, en présence de policiers, qui ne sont pas intervenus. Mardi, selon le quotidien britannique *The Times*, citant l'époux d'une des victimes, deux femmes blanches, nièces d'un membre influent de l'Union des fermiers commerciaux (CFU), ont été violées par des « vétérans » qui les avaient préalablement interrogées sur leurs intentions de vote.

La communauté internationale commence à se mobiliser. Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a souligné la nécessité de « respecter l'Etat de droit », estimant que le conflit sur les terres pourrait affecter les efforts de l'ONU pour

promouvoir une bonne gestion des affaires publiques en Afrique. Les Etats-Unis ont condamné les déclarations de M. Mugabe accusant les fermiers blancs d'être des « ennemis » et ont exigé que son gouvernement mette fin aux attaques dirigées contre eux. L'Union européenne a décidé de geler un programme de crédit destiné à soutenir les entreprises agricoles du pays. De son côté, le premier ministre britannique, Tony Blair, a qualifié, mercredi, de « barbares » les agressions dont sont victimes les fermiers blancs.

Robert Mugabe et ses homologues sud-africain, Thabo Mbeki, mozambicain, Joaquim Chissano, et namibien, Sam Nujoma, devaient se réunir, vendredi, à Victoria Falls (Zimbabwe) pour un mini-sommet d'Afrique australe, qui devrait aborder la situation au Zimbabwe, a indiqué, jeudi, la présidence sud-africaine. - (AFP, AP, Reuters.)

L'affaire Alpha Condé paralyse les progrès de la Guinée

CONAKRY

de notre envoyée spéciale

Peut-on croire à l'indépendance de la justice en Guinée ? Les avocats d'Alpha Condé se sont d'emblée posés la question en pénétrant dans la salle d'audience où se tient le procès de l'opposant guinéen. La Cour de sûreté de l'Etat qui a été saisie de cette affaire siège, à Conakry, dans le bâtiment du ministère de la justice. En face de cette bâtisse se trouve le ministère de la sécurité. Et à côté plane l'ombre de

en 1993. Et l'élection présidentielle suivante a été marquée par l'arrestation d'Alpha Condé, qui y était candidat. Il aurait tenté de franchir les frontières, fermées le temps du scrutin. Mais des charges bien plus lourdes pèsent sur le dirigeant du Rassemblement du peuple de Guinée (RPG) : emploi illégal de la force armée, atteinte à l'autorité de l'Etat et à l'intégrité du territoire national.

« Avec cette affaire, juge Sidya Touré, on voit que les mentalités du

talent avec une mentalité de type brejnévien. »

Siradiou Diallo, un député de l'opposition, relève lui aussi « la marque de l'idéologie totalitaire ». Toutefois, le président de l'Union pour le progrès et le renouveau (UPR) ose espérer que ce procès consacrerait le respect du droit. Mais il est plus pessimiste pour le respect du jeu démocratique. « Je ne crois pas, dit-il, que les élections législatives se tiendront en juin. » Le président de l'Assemblée nationale partage les mêmes inquiétudes (lire ci-dessous). Et les récentes tentatives d'amendement de la Constitution n'ont rien fait pour conforter la démocratie. En février, des élus de la mouvance présidentielle avaient essayé, sans succès, de faire adopter un projet de loi qui visait à porter à sept ans la durée du mandat présidentiel et à permettre au chef de l'Etat de se représenter au prochain scrutin, en supprimant l'actuelle limitation à deux mandats.

Dans le domaine économique, la situation est tout aussi instable. Après un redressement notable conduit par Sidya Touré, une nette dégradation a été enregistrée en 1999, au point que le Fonds monétaire international a suspendu le versement de ses crédits. Et la gestion des finances publiques doit être assainie pour que la Guinée bénéficie de l'initiative en faveur de la réduction de la dette des pays pauvres. Car si ce pays de plus de sept millions d'habitants possède un potentiel minier impressionnant (fer, diamant, or et surtout bauxite), il reste dépendant de l'aide internationale, notamment de la France, premier bailleur de fonds.

Le poids des réfugiés venant de la Sierra Leone et du Liberia pèse lourd dans l'économie. Cependant, l'affaire Alpha Condé a des répercussions autrement plus importantes. La détention sans jugement

de l'opposant se prolongeant, un certain nombre d'aides de l'Union européenne ont été mises entre parenthèses. Les financements américains se sont taris. Et l'aide ne reprendra que quand cette affaire sera réglée dans des conditions jugées acceptables. L'ouverture du procès, la semaine dernière, est de bon augure. Tout comme le fait que les avocats étrangers de M. Condé, dont le Français Pierre-Olivier Sur, puissent plaider et que l'audience soit publique.

B. Br.

La défense de l'opposant demande sa libération

Les questions de procédure sont au centre des débats depuis la reprise de l'audience, mardi 18 avril. Les avocats d'Alpha Condé ont soulevé plusieurs exceptions de nullité qui, si elles sont retenues par la Cour de sûreté de l'Etat, entraînent la nullité de toute la procédure et donc la libération de l'accusé. La défense a mis l'accent sur la période de non-droit de treize jours écoulée entre l'arrestation d'Alpha Condé et sa présentation devant un magistrat instructeur et sur l'absence d'un titre de détention. Elle a aussi souligné que l'immunité parlementaire du député n'avait pas été levée. Et, plus grave, que la demande de libération présentée par l'Assemblée nationale n'a pas été suivie d'effet comme le prévoit la Constitution. Le procureur général et les avocats de la partie civile ont rejeté ces requêtes en annulation. Ils ont invoqué le flagrant délit pour voies de fait sur agent des forces de l'ordre qui lève l'immunité parlementaire et la jurisprudence de la Cour selon laquelle l'acte d'accusation purge les exceptions de nullité. - (Corresp.)

Sekou Touré. Le nouveau palais présidentiel, construit par la Chine et inauguré en 1999, porte le nom de celui qui, après avoir dit « non » à de Gaulle en 1958, conduisit le pays à l'indépendance et le dirigea d'une main de fer jusqu'en 1984.

Sekou Touré est mort. Le régime du parti unique, proche de Moscou, n'est plus qu'un souvenir. Mais la démocratie met du temps à prendre forme. La première Assemblée nationale n'a été élue qu'en 1995, quatre ans après l'instauration du multipartisme. Le président Lansana Conté, qui a pris le pouvoir en 1984, a affronté pour la première fois le verdict des urnes

passé, marqué par vingt-six ans de communisme, persistent à des degrés insoupçonnés. » Sidya Touré, qui était chef du gouvernement au moment de l'arrestation de M. Condé, explique que l'affaire avait alors été confiée à un comité de sécurité. « Et ensuite, dit-il, on est entré dans un système qui rappelle le film *L'Aveu* [de Costa Gavras]. On a commencé à chercher des témoins et des aveux. » Celui qui fut premier ministre de 1996 à 1999 n'en dira pas plus sur cette affaire, si ce n'est pour stigmatiser les contradictions du pouvoir. « On veut, estime-t-il, mettre en place un système démocratique à l'occiden-

TROIS QUESTIONS À...

BOUBACAR BIRO DIALLO

1 En votre qualité de président de l'Assemblée nationale guinéenne, vous avez appelé à la libération d'Alpha Condé. Pourquoi ?

Le député Alpha Condé jouit de l'immunité parlementaire reconnue par la Constitution. Or la levée de son immunité ne nous a pas été demandée. Son arrestation est illégale, sa détention ne peut donc être justifiée. Et le procès est illégal parce qu'il repose sur une violation de la loi fondamentale. Les députés m'ont d'ailleurs demandé, en février, d'écrire au président de la République pour lui demander sa libération. Mais nous n'avons pas eu de réponse.

2 D'autres violations de la loi ont-elles été relevées dans cette affaire ?

Au côté d'Alpha Condé, il y a quarante-sept autres inculpés. Et leurs avocats ont dénoncé ces arrestations

extra-judiciaires et ces détentions dans des lieux inappropriés que sont les camps militaires de Kassa et Koundara. Par ailleurs, après la proclamation des résultats provisoires de l'élection présidentielle [en décembre 1998], il y a eu à Conakry des manifestations qui ont été réprimées brutalement.

Des citoyens ont été arrêtés à leur domicile ou sur leur lieu de travail et conduits au camp militaire d'Alfa Yaya. Ils ont été bastonnés, torturés sous la présidence du commandant du camp. Certaines de ces personnes sont venues me voir et j'ai constaté de visu les traces des sévices qu'elles avaient subies.

Face à cela, nous avons écrit au chef de l'Etat et lui avons transmis une cassette vidéo. Mais nous n'avons reçu aucune réponse sinon que le Parti de l'unité et du progrès [PUP] que j'ai créé à la demande du président Conté, en 1992, et ai dirigé pendant quatre ans a cru devoir me suspendre de la direction nationale du parti. Depuis, je me considère comme en dehors du PUP.

3 Plus généralement, quel est l'état de la démocratie en Guinée ?

Dans un pays où il n'y a ni respect de la loi ni respect des règles démocratiques, on ne peut parler de démocratie. Il n'y a pas de dialogue entre les partis d'opposition et le gouvernement. On n'arrive pas à faire les élections qui sont prévues. Les conseils communaux ont été élus en juin 1995 pour quatre ans. Mais ils n'ont pas été renouvelés en 1999. Par décret, le président a prorogé le mandat de ces conseils jusqu'en décembre 1999. Et maintenant ils fonctionnent dans l'illégalité. Quant à nous, députés de l'Assemblée nationale, nous avons été élus le 11 juin 1995 pour un mandat de cinq ans. Normalement, l'Assemblée nationale devrait être renouvelée. Or nous n'avons aucune information sur le scrutin alors que le corps électoral devrait être convoqué soixante-dix jours avant.

Propos recueillis par Brigitte Breuillac

Les retombées économiques inégales de la mondialisation

NEW YORK. Les gains de la mondialisation, depuis 1985, n'ont pas profité à toutes les régions : l'Amérique latine et l'Asie en ont profité le plus, le Moyen-Orient et l'Afrique ont stagné et l'Europe de l'Est a enregistré un déclin économique, d'après une étude publiée mardi 18 avril par le Conference Board, institut de recherches économiques proche des milieux d'affaires et basé à New York.

« La mondialisation n'est pas à elle seule suffisante pour permettre aux pays en développement de faire assez de progrès pour parvenir au même niveau économique que les nations les plus industrialisées », écrit Gail Fosler, la principale économiste de l'institut. « Les gains les plus importants de la mondialisation en termes de progression du niveau de vie et de revenus sont concentrés dans des pays ayant déjà un revenu par tête supérieur à la moyenne », poursuit Gail Fosler. Les pays qui profitent de la mondialisation, écrit-elle, « disposent déjà d'un marché intérieur et d'une structure leur permettant de maintenir cette croissance ». - (AFP)

DÉPÊCHES

■ CHINE : Cheng Kejie, un ancien vice-président du Parlement, accusé de corruption, a été exclu, jeudi 20 avril, du Parti communiste chinois (PCC), dernière étape avant l'éventuelle ouverture de poursuites judiciaires, a annoncé l'agence Chine nouvelle. Selon la presse de Hongkong, Cheng Kejie est soupçonné d'avoir accepté 40 millions de yuans (près de 4,8 millions d'euros) de pots-de-vin en profitant de ses fonctions à la tête de la région du Guangxi (Sud-Ouest) entre 1990 et 1997. S'il est reconnu coupable, il deviendrait l'un des plus hauts responsables communistes passibles de la peine de mort pour des faits de corruption depuis la fondation de la République populaire en 1949. - (AFP)

■ CHINE/EUROPE : les autorités chinoises ont exprimé leur « extrême indignation et condamnation » à propos de deux résolutions adoptées par le Parlement européen de Strasbourg concernant Taïwan et le Tibet. Les eurodéputés avaient dénoncé, le 13 avril, « la discrimination » dont sont victimes les Tibétains dans les domaines « religieux, politique, éducatif, linguistique et culturel » et exhorté Pékin à ouvrir un dialogue sans condition avec le dalaï-lama. Ils avaient aussi appelé l'Union européenne à renforcer ses liens avec Taïwan et salué l'élection de l'indépendantiste Chen Shui-bian à la présidence de l'île. - (AFP)

■ LIBAN : les treize Libanais détenus illégalement depuis des années par Israël, relâchés mercredi après un sursis de plusieurs jours, ont été menés directement dans la banlieue chiite de Beyrouth, où ils ont été reçus par le chef du Hezbollah, cheikh Hassan Nasrallah. - (AFP)

■ PHILIPPINES : l'enregistreur de bord contenant les données du vol du Boeing 737 de la compagnie Air Philippines, qui s'est écrasé, mercredi 19 avril, dans le sud des Philippines, a été retrouvé par les enquêteurs, a annoncé, jeudi, un responsable de l'armée. Cet accident a entraîné la mort de cent trente et une personnes. Aucune anomalie sur l'avion n'a été signalée par le pilote au moment où il s'appretait à atterrir, selon la compagnie. - (AFP)

■ RWANDA : la veuve du président rwandais Juvénal Habyarimana, dont l'assassinat le 6 avril 1994 avait déclenché un génocide dans ce pays, a chargé un collectif d'avocats internationaux de porter plainte contre X... devant le Tribunal pénal international (TPI), a annoncé le 18 avril M^e Jacques Vergès. Cette démarche est motivée par l'annonce par le journal canadien *National Post* de l'existence d'un rapport rédigé par un ancien enquêteur du TPR, mettant en cause l'actuel président rwandais Paul Kagame, ancien chef de la rébellion tutsie, dans l'attentat. - (AFP)



Changez de vie!

Bombardier Aéronautique, le 1^{er} constructeur d'avions d'affaires au monde, a inventé pour vous Flexjet®:

Un nouveau concept qui vous offre l'accès, où et quand vous le souhaitez, à notre flotte d'avions Learjet® et Challenger®. Avec un préavis de seulement 6 à 10 heures, Flexjet met un avion à votre disposition et s'occupe de tout.

Vous êtes à bord de votre avion privé sans les inconvénients de la propriété.

Pour plus de renseignements, contactez-nous au 01 42 99 96 25 ou par e-mail à info@flexjeteurope.com

www.flexjeteurope.com

FLEXJET
LE TEMPS MAÎTRISÉ

TERRORISME Un attentat à l'explosif contre un restaurant McDonald's situé à Quévert, près de Dinan, dans les Côtes-d'Armor, mercredi 19 avril, a fait une victime, employée

du restaurant, tuée sur le coup. Cette action n'était toujours pas revendiquée, jeudi en fin de matinée, mais les enquêteurs ont identifié l'explosif comme provenant d'un vol commis à

Plévin, dans le même département, en septembre 1999, et que la police attribue à des militants indépendantistes bretons et basques. ● L'ATTENTAT de Quévert a suscité l'indigna-

tion du président de la République et du premier ministre. José Bové, porte-parole de la Confédération paysanne, à l'origine du « démontage » pacifique d'un McDonald's à

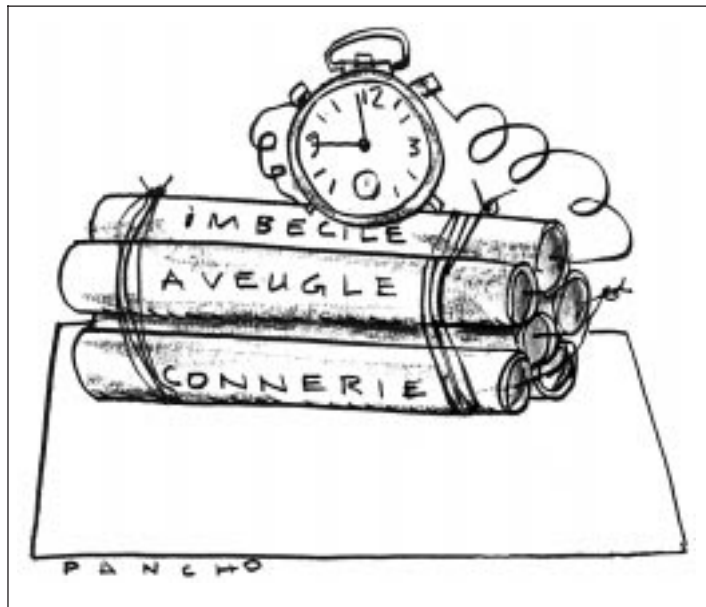
Millau, en août 1999, a condamné l'acte terroriste commis en Bretagne. ● LE NATIONALISME breton s'était gardé, jusqu'à présent, d'attenter aux personnes.

Le nationalisme breton est mis en cause après un attentat meurtrier

Une bombe visant un restaurant McDonald's, dans les Côtes-Armor, mercredi 19 avril, a tué une employée. L'explosif provient, selon les enquêteurs, d'un vol attribué, en septembre 1999, à des clandestins basques et bretons. Une autre bombe a pu être désamorcée à Rennes

L'ATTENTAT qui a coûté la vie à une employée d'un McDonald's, mercredi 19 avril à Quévert (Côtes-d'Armor), n'avait toujours pas été revendiqué, jeudi 20 avril en début de matinée. Les policiers de la division nationale antiterroriste (DNAT) saisis de l'enquête, après la venue sur place, mercredi, d'Irène Stoller, responsable de la 14^e section du parquet de Paris, spécialisée dans la lutte antiterroriste, procédaient jeudi matin à l'examen des restes et des traces de l'engin explosif prélevés la veille par les gendarmes et les policiers du service régional de police judiciaire (SRPJ) de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Des premières constatations, notamment sur les traces de couleur orange des bâtons de dynamite qui ont servi à l'attentat, ont fait soupçonner que les explosifs utilisés dans l'attentat pourraient provenir de la carrière de Plévin (Côtes-d'Armor). Les résultats des premières analyses des experts de la police scientifique ont confirmé ce soupçon. Le 28 septembre 1999, huit tonnes de dynamite avaient été volées près de ce village dans les locaux de l'entreprise Titanic. Cinq des huit tonnes avaient ensuite été retrouvées et une douzaine de Bretons et de Basques de l'ETA avaient été interpellés, faisant soupçonner l'action commune d'un commando composé d'indépendantistes basques et bretons de l'Armée révolutionnaire bretonne (ARB).



La déflagration de Quévert s'est produite vers 10 heures. Elle a tué sur le coup Laurence Turbec, propulsée à l'extérieur du bâtiment, sur une haie toute proche. Selon une source proche de l'enquête, l'explosion aurait pu être déclenchée en raison d'un dysfonctionnement dans le dispositif de mise à feu. L'engin, qui devait être activé dans la nuit, a explosé lorsque Laurence Turbec a poussé la porte contre laquelle il avait été placé. La jeune employée occupait un poste de chef d'équipe dans cet établisse-

ment de restauration rapide, dont elle était salariée depuis sa création, fin 1996. Sa sœur y travaillait aussi. Les enquêteurs du SRPJ de Rennes sont arrivés sur les lieux environ une heure après l'explosion. Le périmètre de sécurité installé d'abord par les gendarmes a rapidement été élargi. Le McDonald's avait été la cible de coups de feu il y a quelques mois, sans que ce mitraillage, non revendiqué, ne fasse de victime.

A Rennes, le même jour, un peu après 7 heures, un engin explosif a

pu être désamorcé, grâce à la vigilance d'un passant. Celui-ci venait de retirer de l'argent à un distributeur automatique de la poste lorsqu'il a repéré un paquet suspect. Il contenait trois bâtons de dynamite, un réveil et un système de mise à feu classique. La dynamite va, comme pour celle de Quévert, faire l'objet d'une expertise pour déterminer si elle provient de Plévin, comme le soupçonnent les enquêteurs.

Depuis dix-huit mois, l'Ouest a subi une série d'actions revendiquées par l'ARB. Elles ont visé des bâtiments du Trésor public et des impôts à Pontorson (Manche), Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), Carhaix-Plouguer, Morlaix (Finistère), Matignon, Callac (Côtes-d'Armor), ainsi que des bureaux de l'Agence nationale pour l'emploi à Rennes, à Saint-Herblain, dans l'agglomération de Nantes, etc. Jusqu'à présent, les militants indépendantistes avaient toujours pris pour cible des locaux publics représentant le pouvoir de l'Etat. Aucun mort n'avait été déploré.

Le choix de prendre pour cible un McDonald's pourrait traduire une évolution au sein du mouvement indépendantiste breton, avancent aujourd'hui les services de renseignement. Ils estiment qu'une tendance anarchisante serait en train de prendre la tête de l'ARB, mettant en avant la lutte contre les dérives de la mondialisation. Des tracts dénonçant la ma-

rière noire de l'Erika, à la fin du mois de décembre 1999, allaient déjà dans ce sens.

Interrogé par *Le Figaro*, Charlie Grall, rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Breizh Info*, s'est refusé à condamner l'attentat. Mis en examen dans le cadre de l'enquête sur le vol de Plévin, il avait été écroué pendant une dizaine de

jours à la fin du mois de décembre 1999, allaient déjà dans ce sens.

doit avoir lieu vendredi, samedi et dimanche. En Bretagne, les réactions des élus affluent. Tout en faisant part de son « indignation et de [sa] colère », Claudy Lebreton (PS), président du conseil général des Côtes-d'Armor, veut rester prudent dans la désignation des coupables. « Dinan se situe à l'est du départe-

Les explosifs de Plévin

Huit tonnes d'explosifs avaient été dérobées, le 28 septembre 1999, à Plévin (Côtes-d'Armor) dans les locaux de l'entreprise Titanic. L'enquête menée à la suite de ce vol avait mis les enquêteurs sur la piste des liens entre l'Armée révolutionnaire bretonne (ARB) et les indépendantistes basques de l'ETA. Une partie de la dynamite avait été rapidement retrouvée par la police judiciaire. Deux tonnes et demie avaient été saisies, lors de l'arrestation à Pau (Pyrénées-Atlantiques), le 30 septembre 1999, de deux hommes et d'une femme soupçonnés d'appartenir à l'ETA. Trois autres tonnes avaient été retrouvées le même jour, près de Pontivy (Morbihan). Trois nationalistes bretons avaient été interpellés et placés en garde à vue dans le cadre de cette affaire. Ils ont par la suite été remis en liberté, leur participation au vol de Plévin n'ayant pas pu être établie. Trois tonnes et demie des explosifs dérobés à cette occasion n'ont toujours pas été retrouvées.

jours à l'automne 1999. Hervé Le Bec, un ancien membre du bureau national d'Emgann, mouvement politique indépendantiste parfois présenté comme la vitrine légale de l'ARB, condamne « à titre personnel » l'attentat, tout en avançant l'hypothèse que l'ARB n'est pas forcément coupable de cette action. La troisième marche pour l'indépendance organisée par Emgann

ment, analyse-t-il. C'est une terre gallo, pas bretonnante ». De leurs côtés, le président du conseil régional, Josselin de Rohan (RPR), et son principal opposant, Jean-Yves Le Drian (PS), dénoncent chacun dans un communiqué cet acte inqualifiable.

Pascal Ceaux et Martine Valo (à Quévert)

Une forte identité culturelle sous-représentée politiquement

CE qu'il est convenu d'appeler le mouvement breton existe sous des formes diverses depuis plusieurs siècles, en tout cas depuis qu'en 1532, par le Traité d'union, le duché souverain de Bretagne fut rattaché au Royaume. A la résistance militaire ou religieuse d'autrefois a succédé, au fil des ans et dans le désordre propre à toute nébuleuse, un militantisme politique structuré, légal ou clandestin ; aujourd'hui, une mobilisation culturelle et populaire de grande ampleur, fortement ancrée dans les terrains fertiles de l'enseignement de la langue, de l'édition et de la presse, bientôt de la télévision, des associations de défense de l'environnement - notamment maritime -, voire de l'économie, puisque plusieurs entreprises affichent ostensiblement leur identité « bretonnante » comme signe de qualité et d'authenticité.

Dans l'ombre comme a pu agir l'Armée révolutionnaire bretonne (ARB), bras armé du Front de libération de la Bretagne (FLB), ou en pleine lumière sur la scène institutionnelle - c'était le choix du Comité d'études et de liaison des intérêts bretons (Celib) de René Pleven et de Joseph Martray dans les années 60-80 -, les militants d'une « autre » Bretagne, plus autonome, voire indépendante, dans une « autre » France plus fédérale et plus ouverte sur une Europe des régions et des peuples soli-

naires, veulent tous casser le carcan jacobin hérité de la monarchie et de la Révolution et que les Républiques successives n'ont pas, de leur point de vue, allégé. Plusieurs dirigeants nationalistes bretons ont choisi, pendant l'Occupation, de collaborer avec les nazis, puis de prendre la fuite, ce qui leur a valu des condamnations par contumace à la Libération. A leurs yeux, collaborer avec les nazis n'était pas plus scandaleux que d'être soumis à l'oppression d'un Etat français étouffant l'identité historique, le parler, les forces vives de la Bretagne.

« OPPRESSION CENTRALISATRICE »

Ici, les élus démocratiquement élus cherchent à exprimer leur identité résistante en dialoguant avec l'Etat, certes, mais en exigeant de lui, par exemple dans les contrats de plan ou la reconversion des sites militaires, davantage de crédits. C'est la solidarité nationale qui est mise en avant. Ailleurs, par la poudre ou par un harcèlement - qui visait jusqu'à maintenant les seuls bâtiments publics, symboles de l'« oppression centralisatrice » -, quelques individus ou groupes, qui se connaissent tous et se recrutent dans tous les milieux et chez des paysans qui mettent en cause le modèle productiviste armoricain, pensent que seules la rupture et la violence sont légitimes. En quête de relais politiques et d'appuis, ils ont trouvé au Pays

basque, en Irlande ou dans les Balkans des oreilles attentives et des aides solides.

Marqué par des naissances, des résurgences, des scissions, défavorisé par les modes de scrutins, incapable de présenter des listes communes, entretenant avec la gauche « plurielle » des relations ambiguës, le mouvement politique breton épuise ses forces dans d'incessantes querelles internes, sur lesquelles sait jouer un pouvoir jacobin lorsqu'il veut l'affaiblir, le discréditer ou le décapiter. D'autant que l'indépendantisme et, a fortiori, le séparatisme des plus radicaux effraient la grande majorité de la population, volontiers rebelle, mais au fond légitimiste.

C'est cette disproportion quantitative et qualitative entre un extraordinaire foisonnement culturel très engagé - pas de manifestation de postiers, de lycéens ou de pêcheurs sans son lot de drapeaux bretons déployés - et une représentation politique encore marginale, voire en régression, qui est une marque et un mystère, en ce début de siècle, du mouvement breton. Le fameux dicton : « Quand deux Bretons se rencontrent, ils créent une association ; quand ils sont trois, ils en créent deux », a toujours du sens.

Gaëlle Dupont, François Grosrichard et Martine Valo

Condamnation unanime

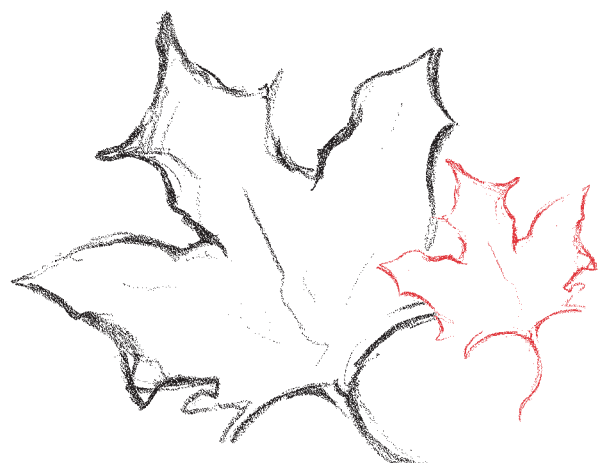
« INDIGNATION », « dégoût », « révolte », aucun mot ne semble suffisamment fort aux responsables politiques, qui condamnent sévèrement l'attentat commis, mercredi 19 avril, contre un McDonald's de Quévert (Côtes-d'Armor), dans lequel une jeune femme a trouvé la mort. Jacques Chirac « condamne cette violence criminelle et aveugle que rien ne saurait justifier », indique un communiqué de l'Elysée. « L'espère que ceux qui se sont laissés engager dans des actions qui ne peuvent être acceptées dans la République et en démocratie ont honte d'avoir tué une jeune femme qui était tout simplement à son travail », a déclaré le premier ministre, Lionel Jospin, en marge du Printemps de Bourges, où il se trouvait mercredi soir (lire page 28).

M. Hollande, premier secrétaire du PS, « condamne avec véhémence », auprès de l'AFP, l'« attentat horrible et criminel ». Le PCF, exige, dans un communiqué, que « tous les moyens soient donnés à la justice pour rechercher et punir les

coupables de cet acte odieux ». Les Verts « font partie des gens qui pensent que les restaurants McDo ont beaucoup de défauts, mais de là à commettre un attentat, c'est un délire qu'on ne peut que condamner », commente Denis Baupin à l'AFP.

« Révoltée », la présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, estime que, « lorsque la bêtise se conjugue à la lâcheté, cela amène l'horreur », tandis que le vice-président du RPF, Philippe de Villiers, a mis en cause « directement », mercredi, sur France-Info, « la responsabilité, au sommet de l'Etat, de ceux qui ont laissé dire qu'ils étaient plutôt pour le principe de l'autodétermination ».

José Bové, interrogé par l'AFP, précise que « ce genre d'acte (...) va complètement à l'encontre du combat de la Confédération paysanne, qui a toujours choisi des actions non violentes et à visage découvert ». De même, l'Union démocratique bretonne (UDB, autonomiste) parle d'« acte monstrueux », de « précédent tragique ».



Le Canada à 218 F* par jour tout compris... Vous allez en rougir de plaisir !

*Offre valable jusqu'au 15 juin 2000 pour une voiture économique avec air conditionné pour 7 jours de location ; au-delà, nous consulter.

Les prix des locations Platinum d'Avis au Canada comprennent vraiment tout : le kilométrage illimité, le rachat de franchise vous libérant de la responsabilité financière pour tout dommage causé au véhicule loué, l'assurance civile d'1 million de dollars canadiens, les taxes locales, les surcharges régionales et d'aéroport. Vous voyez, avec Platinum, pas de mauvaise surprise, vous savez d'avance ce que vous allez payer de Vancouver à Halifax... Tous les loueurs ne peuvent pas en dire autant. Mais qu'attendez-vous pour partir avec Avis ?

Contactez votre agence de voyages ou le centre de réservation Avis au 0 802 05 05 05 (0,79 F/mn TTC).

AVIS

Décidés à faire mille fois plus.

Les gestionnaires de l'assurance-chômage évaluent les expériences étrangères

La mise sous conditions des allocations tend à se généraliser

Les partenaires sociaux ont assisté, mercredi 19 avril, à un colloque organisé par l'Unedic au cours duquel ont été présentées les différentes réformes des systèmes

d'assurance-chômage en Europe et en Amérique du Nord. Le 3 mai, ils doivent se retrouver pour négocier le renouvellement de la convention Unedic.

UN TOUR d'Europe, un crochet par les Etats-Unis et le Canada : en quelques heures, mercredi 19 avril, les partenaires sociaux ont disséqué plusieurs systèmes d'assurance-chômage. L'idée de ce séminaire de benchmarking, organisé par l'Unedic avec l'université des sciences sociales de Toulouse, revient au numéro deux du Medef, Denis Kessler. Ce dernier souhaitait, pour réformer le système français, présenter à ses partenaires syndicaux les expériences étrangères.

Tour à tour, des universitaires ont développé les situations italienne, britannique, suédoise, allemande, suisse, espagnole, néerlandaise, canadienne et américaine. Partout, « il y a eu des réformes au cours de ces trois dernières années, s'est félicité M. Kessler, et elles vont toutes dans le sens d'une plus grande conditionnalité des prestations ». Il était entouré de représentants de la CFDT, de la CFTC, de FO, de la CGC. Plus réservée, la CGT s'est contentée d'envoyer un observateur. Tous doivent se retrouver le 3 mai, pour négocier le renouvellement de la convention Unedic, dans le cadre de la « refondation sociale ». Jusqu'ici, cette convention, qui venait à expiration le 31 décembre 1999, a été simplement prorogée de six mois. Pour le Medef, ce doit être l'occasion de tout remettre à plat.

Ainsi, le professeur Bertil Holmlund, de l'université d'Uppsala, a expliqué qu'en Suède la règle veut que les allocations-chômage soient « coupées » si le demandeur d'emploi refuse une offre ou abandonne, sans raison, son travail. Toutefois, a-t-il ajouté, les agents des services de l'emploi répugnent à mettre en œuvre ces mesures, jugées trop brutales. « Il y a un débat politique, en ce moment, sur ce sujet », a précisé M. Holmlund. « Qui a l'initiative des propositions ? Est-ce l'Etat ou les partenaires sociaux ? », a aussitôt interrogé M. Kessler. « Le gouvernement », a répondu sans hésiter son interlocuteur.

Vint le tour de l'Espagne, où les réformes se sont succédées depuis près de vingt ans. Là-bas, a exposé Juan Francisco Jimeno, professeur à l'université d'Alcala, la démarche a été d'accroître la flexibilité du marché du travail, tout en améliorant la

couverture d'assurance-chômage de l'emploi précaire. Il y a aujourd'hui en Espagne trois types de contrat : les anciens CDI, pour lesquels le coût des licenciements est élevé ; les CDD, très répandus ; et, depuis 1997, de « nouveaux contrats » avec des coûts de licenciement réduits. Vivement intéressé, M. Kessler, a cherché à en savoir plus. L'universitaire a alors fait observer que « les taux de conversion de CDD en CDI sont très faibles, de l'ordre de 5 % » et qu'aujourd'hui « 65 % à 70 % des personnes entrent dans le système d'indemnisation du chômage du fait de la fin d'un contrat temporaire et non plus d'un licenciement ».

« Ça va être compliqué de s'inspirer de quelque chose », soupirent les syndicalistes

Partout, la question de l'activation des dépenses de chômage se pose. Comment favoriser le retour à l'emploi ? Nombreux sont ceux qui ont tenté des expériences. Au Canada, un système de bonus-malus a été mis en place : la prestation, fixée à 55 % du revenu, diminue d'un point toutes les vingt semaines pendant cinq ans. Ceux qui retrouvent un emploi bien payé, eux, à partir de 200 000 francs annuels de revenus, doivent rembourser en partie ce qu'ils ont perçu au chômage. Désormais, aussi, ce sont les heures travaillées qui comptent pour le calcul des prestations et non plus les semaines ou les années. « Cela incite les entreprises à convertir les temps partiels en temps plein », assure Guy Lacroix, de l'université de Laval, au Québec.

Aux Pays-Bas, un projet de privatisation du système d'assurance-chômage est en préparation. Une initiative déjà prise en Suède, mais limitée. « Une entreprise privée semble spécialisée dans les gens qui

ont peu de chances de se retrouver au chômage. Elle pratique une très grande sélectivité. Il faut compter huit semaines d'attente », déclare M. Holmlund. Aux Etats-Unis, les cotisations sont uniquement versées par les employeurs et les allocations courent pour une période de vingt-six semaines. Au-delà, le bénéficiaire ne dispose plus que de « simples repas fournis ». Ici aussi, les entreprises, qui peuvent contester une demande d'allocation, sont soumises à un système de bonus-malus selon ce qu'elles coûtent au système d'assurance-chômage. Un modèle impossible à transposer, selon M. Kessler.

Formation, sanctions, incitations : chacun de ces pays a cherché des recettes pour accroître la baisse quasi générale du chômage. Tous les universitaires se sont cependant déclarés dans l'incapacité d'évaluer nettement l'efficacité de ces programmes. « Ça va être compliqué de s'inspirer de quelque chose », ont soupirent à la sortie les syndicalistes.

Isabelle Mandraud et Caroline Monnot

Un rapport parlementaire propose d'adapter la fiscalité et les charges agricoles

L'étude conduite à la demande du premier ministre et menée par deux députés PS suggère de distinguer plus précisément entre revenus de l'exploitation et revenus de l'entrepreneur

BÉATRICE MARRE et Jérôme Cahuzac, députés (PS) de l'Oise et du Lot-et-Garonne, devaient remettre à Lionel Jospin, jeudi 20 avril, leur rapport sur l'adaptation du régime de la fiscalité et des charges sociales agricoles. Ce document de quelque 200 pages sera rendu public le 27 avril par le ministre de l'Agriculture et de la Pêche, Jean Glavany.

Au moment de la discussion de la loi d'orientation agricole, publiée le 9 juillet 1999, de nombreux parlementaires avaient regretté qu'aucune disposition financière de fond ne figure dans le texte, le ministre n'ayant pas voulu ouvrir, sur ce point, un « front » avec Bercy. Le 28 septembre, le premier ministre avait chargé ces deux députés d'élaborer des propositions. Un mois plus tard, il avait indiqué que, « sur la base de ce rapport, le gouvernement [arrêterait] en 2000 les évolutions à apporter au cadre fiscal et social de l'agriculture ». Cet engagement découle de l'article 141 de la loi du 9 juillet, qui précise que les adaptations à apporter « devront favoriser notamment l'instal-

lation » de nouveaux agriculteurs.

Le rapport essaye d'identifier les points sur lesquels des convergences pourraient apparaître et ceux qui provoquent des divergences. Les cotisations des agriculteurs étant calculées sur la base du bénéfice imposable de l'exploitant, toute modification du mode de calcul ou de l'assiette de l'impôt entraîne soit un alourdissement, soit un allègement des cotisations payées à la Mutualité sociale agricole (MSA).

RÉGIME SOCIAL DÉFICITAIRE

Cet équilibre est d'autant plus fragile que la moitié des agriculteurs environ – à peu près 400 000 personnes dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 000 francs – est encore imposée selon la formule du forfait et non du bénéfice réel. En outre, le régime social des agriculteurs, déficitaire, a besoin pour s'équilibrer d'une aide de l'Etat (3,9 milliards dans le budget 2000, en baisse sensible par rapport à 1999) et des autres régimes sociaux. D'autre part, sur un total de dépenses so-

ciales agricoles de quelque 88 milliards de francs, les cotisations n'entrent que pour 16 milliards environ. On ne compte que 600 000 actifs pour plus de 2 millions de retraités.

Le rapport suggère une distinction précise entre le capital ou les revenus de l'exploitation d'une part, le revenu et le patrimoine de l'entrepreneur en tant que personne physique d'autre part, pour mettre fin à la confusion actuelle, mieux définir l'assiette fiscale – donc, aussi, l'assiette sociale – et cibler les outils fiscaux les plus appropriés. M^{me} Marre met en avant la notion de « patrimoine d'affectation ». Elle propose aussi des simplifications ou des allègements, par exemple sur la TVA, et suggère au gouvernement d'ouvrir une consultation pour remettre à plat les dispositifs sociaux et fiscaux des professions, y compris les commerçants et artisans ainsi que les agriculteurs pluriactifs qui concourent à la mise en valeur du monde rural.

François Grosrichard

La rosette de Denis Kessler réunit la gauche, la droite et le « CAC 40 »

TOUTS ses « amis » ont répondu présent. Ce soir-là, dans un pavillon Gabriel illuminé, au bas de l'avenue des Champs-Élysées, l'homme a abandonné quelques instants ses dossiers, ses réformes et ses coups tactiques. Ce soir-là, mardi 18 avril, le penseur de la « refondation sociale » célébrait sa Légion d'honneur. Loin des chantiers sur l'assurance-chômage et des nouveaux contrats de travail, Denis Kessler, numéro deux du Medef, a laissé de côté toute polémique pour recevoir ses invités. L'ancien ministre de l'économie Dominique Strauss-Kahn côtoyait le candidat à l'investiture RPR pour la Mairie de Paris Philippe Séguin. Jean-Louis Debré, président du groupe gaulliste de l'Assemblée nationale, croisait Michel Bon, le patron de France Télécom, ou Claude Bébear, le fondateur du groupe Axa.

Dans l'assistance, on remarquait aussi Vincent Bolloré et Michel Pébereau, président de la BNP, les dirigeants de Schlumberger, tout le gratin des assurances, ou encore la journaliste Catherine Nay. C'est une réunion du « CAC 40 », s'est amusé M. Kessler, rose de plaisir. Deux syndicalistes, Jean-Luc Cazettes, président de la CGC, et Alain Deleu, numéro un de la CFTC, sont également venus féliciter le récipiendaire. « Nicole Notat serait bien venue, mais elle est en vacances », confiait, le lendemain, M. Kessler, tout en refusant de commenter plus avant cette soirée. Le conseil exécutif du Medef au grand complet a fait bloc autour de la

vedette du jour, sans oublier les responsables de la CGPME (patronat des petites entreprises) et de l'UPA (patronat de l'artisanat).


La rosette a été remise par le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, qui a improvisé un compliment, tout en verve et... en verbes. « Travailler, provoquer, communiquer, convaincre », a-t-il déclaré pour résumer le personnage. « Quand on n'est pas de gauche à vingt ans, c'est qu'on n'a pas de cœur. Quand on n'est pas de droite à quarante, c'est qu'on n'a pas de tête », a poursuivi, toujours taquin, le dirigeant de l'organisation patronale en faisant allusion au passé militant de l'intéressé.

REMERCIEMENTS TOUTS AZIMUTS

Après les accolades, M. Kessler s'est lancé dans un discours d'une demi-heure, sans notes, au cours duquel il a longuement fait référence à ses racines alsaciennes et à sa famille. « Il a remercié Dominique Strauss-Kahn, il a remercié tous les gens qui l'ont fait entrer dans un conseil d'administration, et ça en fait du monde ! » raconte avec humour un participant, lui-même « remercié pour [s']être déplacé ». La cérémonie privée s'est poursuivie dans une ambiance décontractée. M. Kessler s'est bien gardé d'évoquer les dossiers du moment. Tout juste a-t-il salué le rôle des entrepreneurs. « Nous sommes des acteurs importants », a affirmé celui qui est aussi le patron de la Fédération française des sociétés d'assurances.

I. M. et C. M.

Au moment d'investir en Bourse sur Internet, comptez plutôt sur le n°1



1 action du CAC 40 offerte à hauteur de 655 F soit 189 euros

N° VERT : 0 800 10 15 20 / WWW.e-cortal.com

Sur Internet, pour pouvoir gagner en Bourse, il n'y a pas de miracle, mais une solution : e-cortal.com. Aujourd'hui, avec 40% des investisseurs on line en France qui lui font confiance⁽¹⁾, 95% de clients satisfaits⁽²⁾, 9 bourses internationales accessibles en direct et une tarification parmi les plus attractives du marché, Cortal est le n°1 français de la Bourse sur Internet. Vous hésitez encore ?

(1) Source JP Morgan, février 2000. (2) Etude IFOP, octobre 1999. 95% des clients qui ont un compte Bourse chez Cortal sont satisfaits.

Je souhaite recevoir, sans engagement, un dossier d'information sur le Service Bourse de Cortal.

Nom _____

Prénom _____ Date de naissance _____


Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. dom. _____ Tél. bur. _____ E-mail _____

Transmettez vos coordonnées par fax au 01 47 38 96 20, par courrier sans l'affranchir à Cortal, libre réponse 41, 92529 Neuilly-sur-Seine cedex

Suite à cette offre, et par l'intermédiaire de Cortal, vous pouvez être contacté téléphoniquement par Cortal ou être amené à recevoir par courrier des documents et des offres émanant d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas recevoir de telles propositions, il vous suffit de nous le signaler en indiquant clairement vos nom, prénom et adresse.



CORTAL

PLUS D'OCCASIONS DE GAGNER PLUS

Edouard Balladur désigne Philippe Séguin comme son principal rival à Paris

L'ancien premier ministre et Françoise de Panafieu ont déjeuné ensemble le 19 avril, accréditant l'idée d'un « ticket ». Tous deux évoquent leur capacité de rassemblement de l'ensemble des forces de l'opposition

Face à l'offensive lancée depuis le début de la semaine par Philippe Séguin, Edouard Balladur a successivement déjeuné avec François Bayrou, président de l'UDF, et Françoise de Panafieu, candi-

date comme lui à la candidature pour la Mairie de Paris. Cette dernière rencontre, rendue publique mercredi 19 avril, renforce l'hypothèse d'un « ticket » entre l'ancien premier ministre et la

députée RPR de Paris, en dépit de leurs dénégations. M. Balladur, qui estime être le mieux placé pour rassembler la droite à Paris, souhaite que la présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, prenne aussi

en considération le projet de chacun des candidats pour arrêter son choix. Évoquant l'annonce par Jean Tiberi, mercredi, de nouvelles aides en faveur des gardes d'enfant, M. Balladur s'est félicité

de voir l'une de ses propositions reprises par le maire. Ce dernier a inauguré, en présence de son ancien rival Jacques Toubon, maire (RPR) du 13^e arrondissement, une place dédiée à la Commune.

UN « TICKET » ? Edouard Balladur n'y croit pas. « Ce n'est pas dans la tradition française. » Dans l'entourage de Françoise de Panafieu, on assure pareillement que « le ticket ne correspond à rien, pour l'instant ». Il n'empêche, le déjeuner qui a réuni, mercredi 19 avril, les deux candidats à la candidature pour la Mairie de Paris dans un restaurant proche des Champs-Élysées ressemble, à s'y méprendre, à une manœuvre destinée à contre-carrer la pression exercée par un troisième homme, Philippe Séguin, toujours en tête dans les sondages (*Le Monde* du 14 avril).

Ce déjeuner a eu lieu à la demande de M. Balladur. Les deux convives étaient convenus, paraît-il, de ne pas en faire état, puisque chacun doit « creuser son sillon » jusqu'au choix que fera la présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie. Mais, hasard étrange, des photographes les attendaient à la sortie du restaurant, et, du coup, chacun a attribué à l'autre la responsabilité de la fuite. Les deux pré-candidats, qui ont intérêt à ce que la campagne interne dure en-

core un peu, ont « fait le point à mi-parcours », mesuré leur détermination respective et vérifié les sujets qui les rapprochent. « Edouard Balladur et Françoise de Panafieu ont réaffirmé leur volonté de jouer l'union au moment du choix de la candidature », a expliqué Brigitte Kuster, la directrice de la campagne de la députée de Paris.

CONTACTS AVEC CHARLES PASQUA

Alors que M. Séguin ne cesse de vanter, comme il l'a encore fait mercredi sur Europe 1 et jeudi dans *Le Figaro*, « sa capacité de rassemblement dans son camp et au-delà de son camp », M. Balladur et M^{me} de Panafieu se disputent les faveurs de l'UDF et de Démocratie libérale (DL), auxquelles le premier ajoute même celles du RPF.

L'ancien premier ministre a ainsi déjeuné, mardi, avec le président de l'UDF, François Bayrou, il demeure en contact permanent avec son ancien ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, et il doit enfin rencontrer, la semaine prochaine,

M^{me} Alliot-Marie, pour lui proposer quelques critères de choix.

« Vont-ils délibérer séparément ou ensemble ? », s'interroge M. Balladur, en évoquant les « collèges de hiérarques éminents » des trois, voire quatre composantes de l'opposition. Le résultat, en effet, ne serait pas forcément le même. Sur la petite dizaine de personnalités qui composent la commission d'investiture du RPR, seules deux d'entre elles fréquentent, peu ou prou, les petits déjeuners des balladuriens : M^{me} Alliot-Marie et son conseiller, Patrick Ollier. Tous les autres, par conviction, par devoir ou par discipline, penchent plutôt pour la candidature de M. Séguin. Parmi les rares maires d'arrondissement qui sont sortis de leur réserve, trois ont pris position pour M. Séguin : François Lebel dans le 8^e, Gabriel Kaspereit dans le 9^e et René Galy-Dejean dans le 15^e, l'arrondissement de M. Balladur. D'autres sont « tibéristes », mais aucun ne s'est à ce jour prononcé en faveur de l'ancien premier ministre ou de M^{me} de Panafieu.

Face à cette situation, M. Balla-

dur met en avant son projet : émanciper Paris, réformer le statut de la capitale, renforcer les pouvoirs des conseils d'arrondissement et baisser les impôts de 2 % par an pendant six ans.

SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ

Il faut, selon lui, que la ou les commission(s) d'investiture s'intéresse(nt) aussi au projet. « Si ce n'est pas pour émanciper Paris, cela ne m'intéresse pas ». Sur le thème

de la police municipale – « un corps urbain de sécurité de proximité », dit M. Balladur – dont DL a fait une condition pour un éventuel accord politique, le député de Paris reconnaît avoir évolué : « Je me suis lassé de m'entendre répondre à mes électeurs que la sécurité n'est pas dans les attributions de la municipalité. Il faut à Paris des pouvoirs de droit commun pour mieux répondre aux préoccupations quotidiennes des gens ». Il se réjouit d'autre part

que le maire, Jean Tiberi, ait repris, mercredi, sa proposition de créer une allocation municipale de garde d'enfants à domicile. « Vous voyez que ma candidature est utile... ».

L'ancien premier ministre sait aussi s'extraire du « débat d'idées » qu'il affectionne tant, lorsqu'il évoque son seul rival vrai : « Si Séguin était un candidat d'union, cela se saurait depuis longtemps... ».

Jean-Louis Saux

Jean Tiberi se proclame « héritier de la Commune »

CLAUDE, soixante-dix-huit ans, fidèle électeur de Jean Tiberi, clopine sur ses béquilles, pour rejoindre deux de ses compères octogénaires : « Je me suis fait enlever mon plâtre il y a deux heures, leur annonce-t-il triomphalement, je ne voulais pas rater ça. » « Ça », c'est



LA VIE PARISIENNE

l'inauguration de la place de la Commune-de-Paris, mercredi 19 avril, dans le quartier de la Butte-aux-Cailles, dans le 13^e arrondissement, par son maire Jacques Toubon et par Jean Tiberi. Derrière l'élu du 13^e, perché sur une estrade, se pressent les candidats à la Mairie de Paris. M. Tiberi est encadré à droite par Georges Sarre, maire du 11^e, qui a annoncé le matin même qu'il défendrait les couleurs chevènementistes du Mouvement des citoyens (MDC) et à gauche par Bertrand Delanoë, unique candidat du Parti socialiste depuis le 27 mars. En arrière-plan, se tient Michel Bulté, adjoint au logement désormais partisan de Philippe Séguin. Au-dessus de toutes les têtes, une plaque : rue de l'Espérance, numéro 7.

« CE PROPHÈTE ADOLPHE TIERS »

Devant M. Toubon, naguère insurgé d'une révolution de palais qui l'opposa à M. Tiberi, flottent les drapeaux rouges de l'Association des amis de la Commune. Le maire du 13^e les remercie d'un mot pour leur action « menée depuis des années ». Un bref rappel historique de la Commune « intégrée au patrimoine marxiste, puis devenue un mythe du patrimoine commun de la République ». Une pique, voilée, à l'égard de M. Tiberi, « dont nous avons obtenu il y a quelques semaines que cette page de l'histoire de France soit inscrite, ici, dans le sol et sur les murs de Paris » et la parole est à ce dernier.

Voilà huit jours, M. Tiberi se demandait s'il n'était pas « en train de

trahir » Sartre et Beauvoir, en inaugurant une place au nom des deux écrivains, à Saint-Germain-des-Prés (*Le Monde* du 13 avril). Il n'a plus aujourd'hui de ces scrupules. Longuement, il refait l'histoire de la Commune, choisissant avec soin ses citations : « Tout ce que nous avions aimé, adoré, s'écroule (...) Nous allons incinérer Paris plutôt que de le rendre profané, vaincu, asservi [aux Prussiens]. »

Mais quand le maire de Paris évoque « ce prophète Adolphe Thiers » – bien qu'il ajoute que ce dernier avait « brisé la Commune dans le sang » – la phrase sonne comme une provocation. « Versailles ! », hurle-t-on ici ou là. Pis, lorsque Jean Tiberi parle de l'émancipation de Paris – allusion au slogan d'Edouard Balladur « Emanciper Paris » – en disant « c'est une ambition qui ne date pas d'hier et qui fait de chacun de nous, y compris de moi-même, un héritier de la Commune », c'est presque l'émeute ! Une dame, professeur d'histoire, en suffoque : « Dans les années 70, on aurait fait le coup de poing ! » Dans la confusion, des Amis de la Commune et des porteurs de drapeaux noirs entonnent *L'Internationale*, suivis notamment par le député (PS) Jean-Marie Le Guen. Seul M. Delanoë est tout sourire : « La droite a mis quelques décennies à reconnaître que des valeurs de gauche ont inspiré l'histoire de la République. C'est peut-être un signe que l'alternance est en marche », commente-t-il.

Béatrice Gurrey

Le maire du 8^e arrondissement ne veut pas de la mixité scolaire

CHACUN chez soi et les vaches seront bien gardées, dit en substance l'éditorial du dernier numéro de *Paris 8^e*, mensuel municipal distribué gratuitement dans les boîtes aux lettres des habitants du 8^e arrondissement de Paris. Objet de la polémique : la proposition, faite par l'académie, de modifier les zones d'affectation des lycées. Jusqu'aujourd'hui, un district regroupait les établissements du 8^e, du 16^e et du 17^e arrondissement, périmètre au sein duquel les collégiens pouvaient faire le choix de leur lycée. Désormais, propose l'académie, les lycées des 8^e, 9^e, 10^e, 18^e et 19^e arrondissements feront partie d'un nouvel ensemble, l'ajout de quartiers plus populaires devant permettre de favoriser la mixité sociale et scolaire.

« Comment ne pas deviner dans ce découpage la volonté idéologique d'imposer dans les établissements de nos quartiers le principe "d'hétérogénéité" ? », s'insurge l'éditorial. Les enfants les plus atteints par la drogue et la violence pourront désormais agrandir le périmètre des arrondissements à risque. « Les enfants des 18^e et 19^e, particulièrement visés, seraient aussi d'indécrottables cancras : « Si ces mêmes enfants se révélaient être les meilleurs élèves, personne ne s'en plaindrait. Mais pour les services académiques, il s'agit, une fois de plus, par la mixité obligatoire, de tirer vers le bas les niveaux des lycées Racine et Chaptal [les deux lycées du 8^e]. »

Le maire, François Lebel (RPR) a déclaré mercredi 19 avril son soutien à la candidature de Philippe Séguin à la mairie de Paris. Il précise que, hors période électorale, il

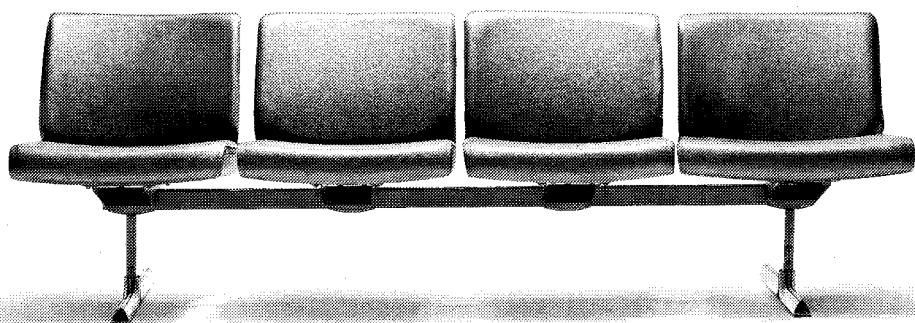
écrit et signe les éditoriaux du journal, édité par l'Association des amis du 8^e. Pour cette fois, cependant, la paternité de ce numéro est attribuée à « la rédaction ». Mais M. Lebel, s'il reconnaît le côté un peu rude de la forme, ne retire rien au fond. « Cette sectorisation nouvelle manière, que tout le monde conteste et sur laquelle les élus n'ont pas été consultés, introduit une continuité géographique par la place de Clichy. Le rattachement du 8^e au 18^e et au 19^e est aberrant », dit-il. Les enfants du 17^e forment un tiers des effectifs des lycées Chaptal et Racine et ne pourront plus accéder à ces brillants établissements, explique-t-il. Même si le rectorat « nous dit qu'il y aura quand même une "porosité", c'est-à-dire des dérogations et des exceptions ».

RISQUE DE CONTAMINATION

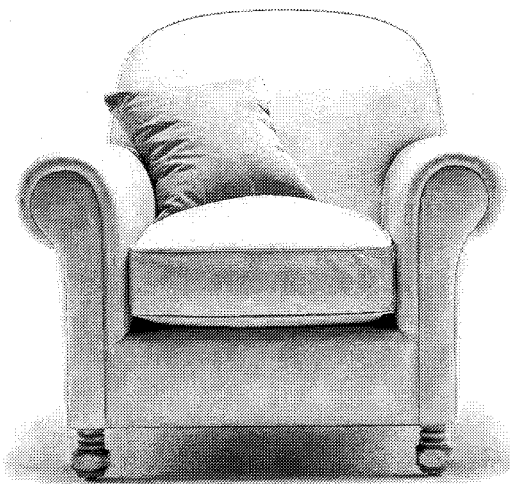
La proposition de l'académie est surtout jugée politiquement inique. « Dans les collèges du 8^e, où l'on nous envoie des enfants virés du 19^e ou du 18^e, ils mettent la pagaille. Ce sont eux qui causent des ennuis. On a peur d'être contaminés par une clientèle de gens fauteurs de troubles. » Evidemment, souligne M. Lebel, « le pire n'est jamais certain ». Mais « on a déjà tellement de mal à garder un peu d'ordre et de bonne tenue dans nos établissements... Pour les éditorialistes de Paris 8^e, « la pensée socialiste continue de prévaloir (...). Cette mesure ne pourra même pas faire la fortune des établissements privés : le nombre de leurs classes reste strictement limité ».

Nathalie Guibert

Dans la cohue d'un aéroport, on imagine mal le confort de nos 300 salons d'affaires.



Dans le confort de nos 300 salons d'affaires, on oublie complètement qu'on est dans un aéroport.



Les hommes d'affaires qui voyagent dans le monde entier méritent d'être traités comme des stars. Et les stars ont besoin d'un endroit calme.

Les Membres Star Alliance Gold sont accueillis dans nos salons d'affaires partout dans le monde, pour travailler, se détendre et se reposer.

Pour savoir comment devenir Membre Star Alliance Gold, visitez notre site www.staralliance.com. C'est bon d'être traité en star.

Mexicana rejoindra le Réseau Star Alliance le 1er juillet 2000.



STAR ALLIANCE

Le monde a son réseau aérien.

Les premières réponses du gouvernement déçoivent les internes en grève

Le secrétariat d'Etat à la santé refuse d'augmenter la rémunération des gardes

La grève des internes des centres hospitaliers universitaires était importante, sans être générale, jeudi 20 avril. Reçus par des collaborateurs

de la secrétaire d'Etat à la santé, Dominique Gillot, les 18 et 19 avril, les représentants des internes ont eu des réponses négatives à leurs reven-

dications, notamment sur la rémunération des gardes. En revanche, les généralistes ont entendu des assurances sur la réforme de leurs études.

MALGRÉ un mot d'ordre de grève lancé il y a déjà une dizaine de jours, tous les centres hospitaliers-universitaires (CHU) n'avaient pas encore décidé formellement, jeudi 20 avril en fin de matinée, de répondre aux appels de leurs organisations syndicales. Plusieurs assemblées générales étaient encore prévues avant la fin de la semaine. A Paris, seuls quelques CHU connaissaient, jeudi, une grève des gardes complète, selon l'Intersyndicat national des hôpitaux des villes de faculté (Isnih), qui regroupe les internes de spécialité. Tel était le cas des hôpitaux Antoine-Béclère (à Clamart, Hauts-de-Seine), Saint-Vincent-de-Paul, Trousseau et Tenon (Paris), ainsi que de celui du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne), pour ce qui concerne l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP).

Dès le 17 avril, un interne sur cinq a observé une grève des gardes, selon la direction de l'AP-HP (Le Monde du 20 avril), qui a procédé à des assignations pour assurer la continuité des soins. Là où la grève a été votée, il semble que,

progressivement, elle soit de plus en plus suivie, mais les internes ont appris de leurs expériences des dernières années qu'une grève, dans leurs rangs, s'installe en une à deux semaines. Le mot d'ordre semble particulièrement suivi dans les hôpitaux des périphéries des grandes villes par les résidents, ou internes de médecine générale, regroupés dans deux syndicats, le Syndicat national des jeunes médecins généralistes (SNJMG) et l'Intersyndicale nationale autonome des résidents (Isnar). C'est là, en effet, que la charge de travail semble la plus excessive et le besoin d'un aménagement du travail des internes le plus immédiatement perçu.

Les représentants des internes de spécialité et de médecine générale ont été reçus, le 18 avril, par des responsables de la direction des hôpitaux, des membres du cabinet de Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés, et de la direction générale de la santé. Les premières réponses à leurs revendications ont été très négatives. Le repos de sécurité après les gardes n'est pas à l'ordre

du jour, dans la mesure où il ne peut pas encore être organisé pour les praticiens hospitaliers. Il ne sera pas créé de postes de chef de clinique-assistant, ni de praticien hospitalier, pour réduire la charge de travail actuelle. Les collaborateurs de M^{me} Gillot ont fait part de l'opposition de principe du gouvernement à une augmentation générale des rémunérations pour faire suite à l'augmentation de 16 % du traitement des praticiens hospitaliers, accordée au mois de mars ; ils ont semblé plus réservés sur la réponse à apporter à la revendication du paiement du travail dans les services le samedi après-midi et le dimanche.

Les représentants des résidents ont été reçus par leur tour, mercredi 19 avril, par les membres du cabinet de M^{me} Gillot en charge de la réforme des études médicales, qui est un de leurs soucis majeurs. Ils ont eu la promesse que les réformes du troisième cycle des études médicales, promises par Lionel Jospin en juin 1999, seront mises en place rapidement et qu'ils seront consultés. Il est prévu un

concours d'internat « classant » pour tous, généralistes et spécialistes, qui permettrait de ne plus dire que les généralistes sont « sélectionnés par l'échec ».

L'avenir de la formation des médecins généralistes serait donc en bonne voie. En revanche, les réformes concernant le présent des résidents ne semblent pas assurées. Ces derniers réclament une définition des stages qui devraient leur être ouverts, des stages vraiment formateurs pour leur futur métier, comme la pédiatrie générale et la gynécologie, auxquels ils ont trop difficilement accès.

Le soutien apporté au mouvement des internes par les chefs de clinique-assistants reste surtout moral, en attendant les résultats d'une consultation nationale menée par l'Intersyndicat national des chefs de clinique-assistants (ISNCCA). La commission médicale d'établissement de l'AP-HP, réunie le 17 avril, a voté une motion s'associant aux revendications des internes.

Elisabeth Bursaux

François Hollande élargit le secrétariat national du PS

A LA SUITE du remaniement du 27 mars, qui a vu l'entrée au gouvernement de Jean-Luc Mélenchon, porte-parole de la Gauche socialiste, comme ministre délégué chargé de l'enseignement professionnel, François Hollande a décidé d'élargir le secrétariat national du Parti socialiste. Le premier secrétaire du PS a déclaré à la presse, mercredi 19 avril, que la Gauche socialiste et des ex-poperenistes regroupés autour d'Alain Vidalies, député des Landes, ont souhaité « être associés à la direction du parti ». M. Hollande ne conditionne pas leur entrée à un engagement de ne pas déposer de motions au prochain congrès du PS, en novembre à Grenoble. En revanche, il a indiqué que la présence de ces courants au secrétariat national leur imposait une « obligation de cohérence et de solidarité » vis-à-vis de la direction du PS comme du gouvernement.

DÉPÊCHES

■ **CANTONALE** : Laurent Fabius est candidat à la candidature à l'élection cantonale partielle de Grand-Couronne (Seine-Maritime), qui aura lieu les 28 mai et 4 juin. Cette élection partielle a été provoquée par la démission de Marc Massion (PS), sénateur, qui a été élu, le 30 mars, maire de Grand-Quevilly, en remplacement du ministre de l'économie.

■ **SONDAGE** : les cotes de popularité de Jacques Chirac et Lionel Jospin sont en hausse de 2 points, selon la dernière enquête de BVA, réalisée du 13 au 15 avril auprès d'un échantillon de 862 personnes et publiée par Paris-Match (daté 27 avril). Le chef de l'Etat recueille 60 % de bonnes opinions contre 25 % de mauvaises. Le premier ministre bénéficie du soutien de 55 % des personnes interrogées.

■ **RMI** : le rapporteur général du budget au Sénat, Philippe Marini (RPR, Oise), va déposer une proposition de loi pour transformer le revenu minimum d'insertion (RMI) en « RMA », revenu minimum d'activité. L'allocation serait versée aux entreprises qui embaucheraient des bénéficiaires. Progressivement, sur trois ans, elle diminuerait au profit d'un « salaire négocié » exonéré de charges sociales. Cette proposition intervient après les critiques de Jacques Chirac, le 7 avril, sur le RMI qui, selon lui, « n'a jamais pleinement réussi à être un véritable instrument d'insertion ».

■ **RÉUNION** : la présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, a décidé, mercredi 19 avril, de « dissoudre le comité départemental de la fédération de la Réunion », en raison, notamment, de « dysfonctionnements internes ». La décision « emporte la cessation de leurs fonctions de tous les membres du comité départemental, donc de son président », le sénateur Edmond Lauret, indique le RPR.

Laurent Fabius met sous contrôle les prix du carburant à la pompe

À L'APPROCHE du week-end de Pâques, le ministre de l'économie, Laurent Fabius, a exhorté les pétroliers à répercuter « dès les prochains jours à la pompe les baisses du prix du brut ». Pour appuyer sa demande, le ministre a annoncé mercredi que, « dès jeudi 20 avril, des relevés de prix seront réalisés sur toute la France par deux cents agents de la direction générale en charge de la concurrence et de la consommation », les résultats devant être publiés le lendemain. « La même opération sera renouvelée une semaine plus tard, puis périodiquement, afin

La demande entraîne la hausse du brut aux Etats-Unis

Les cours du pétrole ont fini sur une forte hausse, mercredi 19 avril, sur le marché à terme de New York, après que l'Institut américain du pétrole (API) eut fait état, la veille, d'une baisse des stocks d'essence et des produits distillés aux Etats-Unis. Le cours du baril de référence (light sweet crude) pour livraison la plus rapprochée en mai a progressé de 1,24 dollar à 27,35 dollars. L'augmentation de la production de pétrole décidée en avril par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) se traduit par une hausse des réserves de brut américaines. Aux Etats-Unis, les opérateurs craignent que cette ouverture des vannes ne suffise pas à répondre à l'augmentation de la demande d'essence pour la saison estivale. Les réserves d'essence sont inférieures de 8 % à leur niveau d'il y a un an. Les cours du fioul domestique et de l'essence pour livraison la plus rapprochée en mai ont augmenté respectivement de 8,6 % et 3 %, mercredi, sur le marché à terme de New York.

de vérifier l'effectivité des baisses », précise le ministère.

Cette décision a été prise suite à une réunion avec les représentants des compagnies pétrolières et les distributeurs. « Il ne serait pas acceptable que les prix à la consommation montent lorsque le brut monte, mais qu'ils ne baissent pas, ou baissent avec retard, dans le cas inverse », affirme, dans un communiqué, M. Fabius.

Au-delà de cette annonce, la renco- tre provoquée par Bercy a été jugée positive par tous les participants. Les pouvoirs publics ont constaté que « la baisse de la TVA a, en général, été répercutée ». La diminution d'un point à 19,5 % appliquée depuis le 1^{er} avril a entraîné une baisse d'environ 5 centimes du

litre. En revanche, le ministère estime que les pétroliers n'ont pas répercuté intégralement à la pompe le tassement des prix du brut, observé depuis la fin du mois de mars, après la décision des pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Le Brent, qualité de référence de la mer du Nord, qui avait culminé à 30 dollars (environ autant d'euros), est revenu, depuis, à 23 dollars. Pour les experts du ministère, ce recul de 7 dollars entraîne une baisse d'au moins 30 centimes du litre d'essence. Or, depuis le 1^{er} avril, en incluant la TVA, les prix à la pompe pour le super ont baissé d'environ 15 centimes et de 20 centimes pour le diesel. Pour Bercy, les pétroliers ne vont pas assez vite, et il existe encore une marge de manœuvre de 14 à 16 centimes.

« INITIATIVE CONSTRUCTIVE »

« Nous avons rappelé qu'il n'existe pas de relation systématique entre les prix du brut et ceux de l'essence », déclare Hugues du Rouret, président de Shell France, pour justifier le comportement des grandes marques. « Ce sont deux marchés différents », ajoute-t-il. Celui de l'essence est plus tendu. Les stocks, dans les pays occidentaux, tombés à leur plus bas niveau depuis dix ans, sont en train d'être reconstitués. Cela augmente la demande et pousse les prix à la hausse. En mars, « alors que le brut a baissé de 50 dollars la tonne, les essences ont augmenté de 34 dollars la tonne », précise M. du Rouret. A cela s'ajoute l'impact des fluctuations monétaires entre le dollar et le franc, qui augmente la volatilité. « Il est vrai, cependant, que nous sommes dans un tunnel baissier », concède le président de Shell France.

Son homologue de BP France, Michel de Fabiani, juge « très constructive l'initiative de Laurent Fabius ». Cette réunion a permis, dit-il, « de vérifier qu'il n'existe pas de dysfonctionnement dans la fixation des prix du carburant à la pompe par rapport à l'évolution des cours du marché international des produits pétroliers ». Les représentants des compagnies ont rappelé qu'avec la grande distribution, qui contrôle plus de la moitié de la distribution de carburants en France, « le marché est le plus concurrentiel d'Europe ». M. Fabiani propose que soit abordé « le thème plus général du prix et de la taxation des produits pétroliers » dans une réflexion associant des parlementaires et des consommateurs. Réponse classique du pétrolier au gouvernement : quand l'un exhorte à revoir les prix à la pompe, l'autre lui rappelle que les taxes constituent plus de 70 % du tarif de l'essence.

Dominique Gallois

conquest

Le moins que l'on puisse dire c'est qu'elle n'a pas que son physique.



Alfa 156 4 airbags. Climatisation. Volant cuir.

Disponible dans 200 points de vente en France. Garantie 24 mois dont « Extension de garantie ALFA » de 12 mois offerte par les concessionnaires. Offre valable et détails des conditions dans les points de vente participants.

Airbags latéraux, climatisation automatique, volant et pommeau de levier de vitesses en cuir sur toute la nouvelle gamme Alfa 156. Autant d'équipements de série qui améliorent encore son niveau de sécurité et de confort.

Alfa Romeo recommande **SELENIA**

Alfa Romeo 
FINANCEMENT

Internet : www.alfa-romeo.tm.fr



Cœur Sportif

ENQUÊTES Les empreintes génétiques sont en train de révolutionner les enquêtes judiciaires mais aussi la recherche historique. ● LE PARQUET GÉNÉRAL DE DIJON a demandé, mer-

credi 19 avril, la réouverture du dossier du petit Grégory pour réaliser un test ADN sur le timbre d'une lettre du « corbeau ». ● LE MÊME JOUR, des analyses génétiques établissaient

que l'enfant mort au Temple en 1795 était bien Louis XVII. ● CES TESTS PERMETTENT de définir une empreinte génétique spécifique à chaque individu. Ils peuvent être réa-

lisés sur du matériel biochimique vieux de plusieurs milliers d'années. ● AUX ÉTATS-UNIS, huit condamnés à mort ont été innocents grâce à des tests ADN. Selon une

commission mandatée par la ministre de la justice, ces affaires ont « ébranlé la présomption de justesse des verdicts ». (Lire aussi notre éditorial page 15).

De Louis XVII à Grégory, l'ADN, un atout-maître dans la recherche de la vérité

Réouverture possible du dossier de l'assassinat de Grégory Villemin, identification de Louis XVII : les empreintes génétiques sont de plus en plus souvent utilisées dans les enquêtes judiciaires ou la recherche historique. Non sans risques pour la protection de la personne

UNE DES ÉNIGMES les plus troublantes de l'histoire de France résolue deux cents ans après ; un des faits divers les plus marquants des années 1980 en passe d'être relancé : la confirmation, mercredi 19 avril, de l'identité de Louis XVII et de rebondissement, le même jour, de l'affaire Grégory mettent en lumière les spectaculaires avancées obtenues grâce à l'utilisation des empreintes génétiques. Encore balbutiante il y a une dizaine d'années, la comparaison des traces ADN s'est aujourd'hui imposée comme un instrument privilégié de recherche de la vérité. Utilisée autant en justice civile, pour des affaires de filiation, qu'en matière pénale, pour élucider des crimes, les empreintes génétiques ont révolutionné l'approche des enquêtes, ouvrant des perspectives inédites à l'histoire comme à la justice.

Une personne, une cellule, un ADN. Sur la base de ce principe, ce sont des pans entiers de l'histoire qui sont aujourd'hui revisités. En témoigne la résolution du mystère qui entourait le sort des Romanov, la famille impériale russe. Pour s'assurer que les ossements découverts en 1991 dans une fosse commune de la forêt d'Ekaterinbourg (Oural) appartenaient bien à Nicolas II, dernier tsar de toutes les Russies, exécuté dans la nuit du 16 au 17 juillet 1918, une équipe scientifique russo-britannique a comparé l'ADN collecté sur les vestiges avec celui des descendants directs de la famille impériale. En juillet 1993, elle concluait que les ossements appartenaient,

« avec une certitude de 99,9 % », aux squelettes du tsar Nicolas II, de son épouse Alexandra et de leurs filles aînées, Olga, Tatiana et Maria (*Le Monde* du 12 juillet 1993).

Plus récemment, le président américain Bill Clinton s'était retrouvé, quelques jours avant d'avouer sa liaison avec Monica Lewinsky, sous la menace d'une recherche ADN pour identifier l'appartenance d'une tache de sperme retrouvée sur une des robes de cocktail de l'ancienne stagiaire de la Maison Blanche (*Le Monde* du 8 août 1998). La même année, les Etats-Unis découvraient, toujours grâce aux tests génétiques, que Thomas Jefferson, l'un des pères fondateurs du pays, était le père d'au moins l'un des sept fils de sa fidèle esclave Sally Hemings – ce que les historiens blancs avaient toujours réfuté mais que la communauté noire tenait pour acquis depuis le XIX^e siècle (*Le Monde* du 19 mai 1999).

RECHERCHES EN PATERNITÉ

En France aussi, les tests ADN se sont imposés en matière de filiation. Depuis la loi du 29 juillet 1994, qui réserve l'emploi des empreintes génétiques à des fins médicales, scientifiques ou judiciaires, ils ont été de plus en plus utilisés par les tribunaux, notamment pour rechercher l'identité d'un père. Les progrès de la science ont ainsi favorisé les actions judiciaires en recherche de paternité, qui ont doublé de 1992 à 1998, passant de 474 à 910. La comparaison de l'ADN d'un enfant avec celui d'un père puta-

tif d'ailleurs été officiellement entérinée, le 28 avril, par la Cour de cassation, qui a décidé que les tribunaux devraient dorénavant demander systématiquement des expertises biologiques pour trancher les contestations touchant à la filiation.

Un consentement théoriquement obligatoire

Les expertises judiciaires en matière d'ADN posent la question délicate du consentement aux prélèvements génétiques. En France, seul un juge peut ordonner une telle opération et le consentement préalable de la personne est obligatoire. Dans les faits cependant, la loi est souvent contournée, une personne refusant de se soumettre aux tests ADN devenant, de fait, un présumé coupable.

En matière civile, la jurisprudence sur les recherches de filiation a tendance à considérer que le fait, pour un homme, de refuser une expertise génétique est un indice de paternité. En matière pénale, on ne peut obliger un suspect à se soumettre à un test, mais il suffit aux enquêteurs d'opérer une saisie sur un mégot de cigarette ou un verre sur lequel la personne a laissé une trace de salive pour trouver de l'ADN. L'analyse génétique peut alors être menée à bien sans avoir obtenu le consentement.

« Nous assistons aujourd'hui à une conjugaison des droits de l'enfant et de l'avancée de la science, explique ainsi M^e Murielle Laroque-Ruelle, présidente de l'Association des avocats des affaires de la famille. *Beaucoup de mères intentent des actions en recherche de paternité, en estimant qu'il est de l'intérêt de l'enfant de connaître ses origines. Mais si la vérité scientifique est éclatante, elle peut aussi entraîner des catastrophes psychologiques pour les enfants. Parce que certains pères, même identifiés par ADN, ne veulent pas forcément voir leurs enfants, qui se sentent donc rejetés.* »

L'utilisation de la technique

ADN avait ainsi provoqué une polémique, en 1997, quand la cour d'appel de Paris avait ordonné l'exhumation du corps d'Yves Montand. L'acteur et chanteur décédé en 1991, avait, de son vivant, toujours refusé de se soumettre à une analyse san-

début des années 90, a permis des avancées spectaculaires. Les empreintes génétiques peuvent servir à l'identification des cadavres : à partir d'un os, du sang ou d'une autre cellule, les scientifiques établissent la parenté d'une personne décédée par rapport à sa famille. Elles sont aussi utilisées dans les affaires criminelles : les enquêteurs prélèvent d'abord de l'ADN présent sur les lieux d'une agression, sous la forme de taches de sang, de sperme, de cheveux, ou de traces de salive. Un ADN est alors identifié qui est ensuite comparé à celui d'un suspect éventuel.

CONFONDRÉ OU DISCULPÉ

C'est ainsi que les enquêteurs ont pu interpeller et confondre Mamadou Traoré, auteur d'une série de viols à Paris en 1996, ainsi que Guy Georges, le « tueur de l'Est parisien », interpellé en mars 1998. Mais l'expertise génétique permet aussi de disculper des innocents. Le 20 juillet 1996, les gendarmes interpellaient Patrice Padé, un sans-abri, deux jours après le viol et le meurtre d'une jeune Anglaise, Caroline Dickinson, à Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine). L'homme, qui avait passé des aveux en garde à vue, était mis en examen et incarcéré. Il était pourtant formellement disculpé, dans les semaines suivantes, après comparaison de son empreinte génétique avec celle laissée par l'assassin sur les lieux du crime.

A l'époque, l'engouement pour cette nouvelle technique est tel qu'il semble autoriser tous les dérapages. Après un an d'enquête

infructueuse, le juge Renaud Van Ruymbeke, reprenant l'affaire Dickinson, décide de tester l'ensemble de la population mâle de Pleine-Fougères bien qu'aucun indice n'ait été retenu contre quiconque. Les quelque 500 hommes qui se prêtent à l'opération, en 1997, sont finalement tous disculpés. Parallèlement, le magistrat soumet plusieurs centaines d'agresseurs sexuels, déjà incarcérés, aux tests génétiques. En tout, plus de trois mille comparaisons de traces ADN ont été effectuées dans cette enquête. Depuis, le Parlement a voté le principe d'un fichier des empreintes génétiques des condamnés pour infractions sexuelles, qui devrait voir le jour d'ici à la fin de l'année. Aujourd'hui, les enquêteurs ont appris à travailler avec l'expertise génétique qu'ils ne considèrent plus comme la reine des preuves. « Dans une enquête criminelle, il faut se garder d'attendre benoîtement le résultat de certaines analyses scientifiques, explique ainsi le juge d'instruction Gilbert Thiel, le premier à avoir eu recours à cette technique, en 1988, dans l'affaire Simone Weber. *Retrouver des traces de salive sur un mégot peut donner des indications de recherche, mais cela ne veut pas dire que celui qui a fumé est bien l'assassin. Il ne faut donc jamais négliger les fondations de la maison, c'est-à-dire la méthodologie traditionnelle de l'enquête criminelle. La charge de la preuve ne peut se réduire à une simple constatation, même d'origine génétique.* »

Cécile Prieur

Un « code-barres » unique pour chaque individu

VÉRITABLES « codes-barres » à l'usage des biologistes, les empreintes génétiques s'appuient sur l'analyse de petits fragments d'ADN (acide désoxyribonucléique, le support des gènes) extrêmement polymorphes, appelés des « minisatellites ».

Ceux-ci sont des répétitions, en nombre variable, de séquences de nucléotides toutes identiques, dispersées sur les chromosomes dans la partie de l'ADN qui ne contient pas de gènes. Leur nombre est, à chaque localisation, d'une extraordinaire variabilité.

RÉPÉTITION DU MOTIF

On peut explorer simultanément une soixantaine de sites chromosomiques chez un seul individu et déterminer, à chaque site, la longueur de la répétition. L'image ob-

tenu de l'ensemble de ces longueurs constitue l'empreinte génétique individuelle. En effet, la combinaison du nombre de répétitions du motif dans chacun des sites chromosomiques est spécifique à chaque individu. La probabilité de rencontrer deux individus non apparentés avec un profil identique est infime, inférieure à 1 sur 100 milliards de milliards.

La détermination des empreintes repose sur la technique d'amplification génique dite PCR, si puissante qu'il suffit d'une quantité infime de matériel biologique pour établir une empreinte génétique : une goutte de sang ou de sperme, un cheveu, voire quelques cellules d'origine cutanée, muqueuse ou salivaire. En effet, chaque cellule, l'unité du vivant qui mesure quelques millièmes de

millimètres, contient dans son noyau toute l'information génétique de l'individu sous forme d'ADN. Les techniques actuelles permettent, sur quelques cellules recueillies, d'isoler l'ADN et de recopier les éléments en son sein jusqu'à en obtenir la quantité suffisante pour analyse. Les éléments amplifiés sont alors séparés selon leur taille, et on visualise l'image appelée empreinte génétique. La solidité de l'ADN, un matériel biochimique qui ne se dégrade pas facilement, est telle qu'on le retrouve à l'état pratiquement normal sur des échantillons vieux de milliers d'années et qu'on peut alors l'amplifier à la demande pour l'analyser.

DIFFUSION FULGURANTE

Les empreintes génétiques ont acquis leur célébrité en 1986, lorsque les services britanniques d'immigration eurent recours à elles pour certifier la filiation d'un jeune Ghanéen désireux de rejoindre sa mère au Royaume-Uni. En une quinzaine d'années, on a assisté à la diffusion fulgurante de cette technique. Aux Etats-Unis, des milliers de tests ont été effectués pour résoudre des cas litigieux de paternité ou des enquêtes judiciaires, notamment dans les affaires de viol.

En France, l'identification par empreintes génétiques est aujourd'hui mise en œuvre par plusieurs laboratoires hospitalo-universitaires ou de police scientifique. Dès 1992, des victimes de la catastrophe du mont Sainte-Odile ont pu être identifiées par leurs empreintes génétiques. A Paris, une équipe est récemment parvenue à identifier un suspect en comparant ses cellules, prélevées sur une cigarette, avec celles livrées par un mégot retrouvé sur les lieux du crime. Certains violeurs, qui avaient cru suffisant de se munir d'un préservatif, ont également été confondus par un simple poil pubien retrouvé sur leur victime.

Elisabeth Bursaux

Un nouveau rebondissement dans l'affaire Grégory

CONNAÎTRA-T-ON un jour l'identité du « corbeau », qui avait revendiqué l'assassinat du petit Grégory Villemin, retrouvé mort le 16 octobre 1984 dans les eaux de la Vologne (Vosges) ? La question se pose depuis qu'Hélène Magliano, procureur général près la cour d'appel de Dijon, a demandé, mardi 18 avril, à la chambre d'accusation de la juridiction de rouvrir l'enquête. Elle accède ainsi à la demande des avocats de la famille Villemin qui, en novembre 1999, avaient déposé une requête demandant une recherche d'empreintes génétiques sur le timbre d'une des lettres anonymes reçues par la famille Villemin.

Christine et Jean-Marie Villemin, les parents du petit Grégory, avaient alors l'espoir que l'analyse du morceau de timbre collé sur l'enveloppe d'une lettre anonyme adressée, le 27 avril 1983, aux grands-parents de l'enfant, permettrait de retrouver des traces de salive et donc d'identifier l'ADN du « corbeau ». Si la chambre d'accusation, qui devrait rendre sa décision avant l'été, acceptait de suivre les réquisitions du parquet général, l'affaire Grégory, déjà vieille de plus de quinze ans, pourrait connaître un rebondissement.

16 octobre 1984 : le corps d'un enfant de quatre ans et demi est retrouvé, pieds et poings liés, dans la Vologne, près de Lépanges. L'affaire Grégory démarre. Parce qu'elle contient tous les ingrédients du fait divers à sensation, cette affaire tient en haleine la France entière plusieurs années durant. L'enquête use trois magistrats avant de se conclure, le 3 février 1993, par un non-lieu en faveur de Christine Villemin, un moment soupçonnée. Avant cela, Bernard Laroche, cousin germain de Jean-Marie Villemin, a, lui aussi, été mis en examen pour assassinat et écroué en novembre 1984 avant d'être remis en liberté trois mois plus tard. Jean-Marie Villemin, persuadé de la culpabilité de son cousin, le tue le 29 mai 1985.

L'enquête, marquée par les mal-

ladresses du jeune juge d'instruction Jean-Michel Lambert et les à-peu-près des gendarmes, n'a jamais permis d'élucider le mystère de la mort du petit Grégory. Les enregistrements de la voix du « corbeau » qui, dès avant la mort de Grégory, profère des menaces à l'encontre de Jean-Marie Villemin ou de ses parents, ont donné lieu à des expertises contradictoires, comme les lettres anonymes. En 1992, dans un réquisitoire définitif innocentant Christine Villemin, Jean Stéfani, alors procureur général de Dijon, admet qu'en « l'état, force est de constater que l'information n'a pas permis de découvrir l'auteur, ou les auteurs, de l'assassinat de Grégory Villemin ».

16 octobre 1984 : le corps d'un enfant de quatre ans et demi est retrouvé, pieds et poings liés, dans la Vologne

Progrès de la technique aidant, c'est donc l'analyse de l'une de ces lettres anonymes qui pourrait relancer l'affaire Grégory ». Selon M^e Thierry Moser, avocat des époux Villemin, le couple a hésité avant de se décider à demander ces expertises de la dernière chance. « Ils ne souhaitent surtout pas que ce soit l'occasion de nouveaux excès médiatiques, explique-t-il. Dans le même temps, ils ressentent une frustration, une insatisfaction et ils ont donc décidé de franchir le pas. » L'avocat a « bon espoir » que l'expert sera nommé si la chambre d'accusation décide de rouvrir le dossier soit en mesure d'« avancer sur le plan scientifique ». L'expertise ne pourra cependant porter, pour des raisons techniques, sur la lettre anonyme revendiquant l'assassinat du petit Grégory, qui était parvenue chez les époux Villemin le lendemain de la découverte du

corps. Elle étudiera donc une lettre envoyée le 27 avril 1983 aux grands-parents du petit Grégory qui présente, selon le procureur général, des « similitudes » avec la lettre de revendication.

Pour M^e Joël Lagrange, avocat des grands-parents Villemin qui se sont associés à la requête, les réquisitions du parquet général ne sont qu'« une étape ». « Le dossier ne sera réellement réouvert que si on trouve de la salive au dos du timbre », note-t-il. Lors d'une conférence de presse organisée, mercredi 19 avril, Hélène Magliano s'est, elle aussi, montrée prudente. « Ce qui rend problématiques les chances de succès de l'analyse, c'est à la fois une relative ancienneté, le support très limité, les conditions de conservation qui n'ont pas été idéales pour préserver la molécule ADN, et aussi la présence sur le timbre de l'encre du tampon d'oblitération. » Si des traces d'ADN étaient identifiées sur le bout de timbre, encore faudrait-il pouvoir les comparer à d'autres empreintes ADN. Le procureur général se montre d'ores et déjà réticent à l'idée d'exhumer le corps de Bernard Laroche, un temps suspecté d'être l'assassin du petit Grégory.

« Il est décédé et par conséquent l'action publique est éteinte contre lui », a-t-elle précisé. De toute façon, l'éventuelle identification du « corbeau » ne conduira pas nécessairement à celle de l'assassin. Le procureur général a également indiqué que les requêtes de la famille Villemin soulevaient une difficulté juridique relative à la notion de « charges nouvelles ». Au regard du code de procédure pénale, seule l'existence de telles charges autorise la réouverture d'une procédure clôturée par un non-lieu. La possibilité d'une expertise n'étant pas, *stricto sensu*, une « charge nouvelle », Hélène Magliano a fait valoir que la recherche ADN « n'aurait pas manqué » d'être utilisée si elle avait été connue « au moment de l'enquête initiale ».

Acacio Pereira

Le Monde
DOSSIERS & DOCUMENTS
LITTÉRAIRES

Claudiel
ou la passion de midi

« La joie est le premier et le dernier mot de tout Claudiel »

Maîtres et valets, le jeu de rôle

Molière, Marivaux, Goldoni, Beaumarchais ont tous mis en scène maîtres et valets. Des lectures « politiques » des années 70 aux versions plus contemporaines : une mise en scène de ce jeu de rôle perpétuel

M UNE PUBLICATION DU MONDE
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

INCROYABLE, ADAM EST PEUT-ÊTRE LE PREMIER HOMME; STALINE, LE PETIT PÈRE DES PEUPLES; LA FRANCE, LA FILLE AÎNÉE DE L'ÉGLISE ET LE CORBEAU PEUT-ÊTRE PAS DE LA FAMILLE!



Pessin

Aux Etats-Unis, des condamnés à mort sauvés par l'ADN

AUX ETATS-UNIS, l'ADN a tout simplement sauvé des vies. Huit vies, très exactement, celles de détenus dont on s'est aperçu, après avoir procédé aux tests génétiques, qu'ils avaient été indûment condamnés à mort. Ce chiffre ne représente encore qu'un peu moins de 10 % du nombre de condamnations à mort – quatre-vingt-cinq – qui ont été cassées depuis le rétablissement de la peine capitale en 1976, soit pour vice de forme, soit après un nouveau procès. Mais le recours à l'ADN n'a été introduit qu'en 1986 dans les procédures et, selon les associations de défense des prisonniers, le parquet et la police sont généralement réticents à rouvrir des procédures classées.

L'un des premiers cas de rescapés par ADN a été Dennis Williams. Il avait été condamné à mort pour le meurtre en 1978 d'un couple de la banlieue de Chicago. Dix-huit ans après sa condamnation, il a été innocenté en 1996 grâce aux tests. Sorti de prison, il a obtenu 13 millions de dollars de dédommagement (75 millions de francs). Les derniers en date des « miraculés » sont Ronald Jones, un sans-abri de Chicago, condamné à mort pour meurtre et viol après avoir signé des aveux. Il a été exonéré en mai 1999. Et Ronald Williamson, quarante-six ans, de l'Oklahoma, sorti des couloirs de la mort le 15 avril 1999, cinq jours avant son exécution. Il avait été condamné pour meurtre et viol par deux jurys. « Vingt-quatre personnes l'avaient reconnu coupable », comme l'a souligné le procureur.

La révolution de l'ADN est en train de bouleverser le cours de la justice américaine. Une commission de vingt-quatre juristes, scientifiques et universitaires, mandatée par la ministre de la justice, Janet Reno, chargée d'étudier les moyens de « maximiser la valeur de l'ADN dans le système judiciaire », a no-

té dans un rapport publié en septembre que la forte augmentation du nombre de condamnés innocentés par tests génétiques (64 toutes affaires confondues, soit un doublement en trois ans), avait « ébranlé » la « présomption de justesse des verdicts » (Le Monde du 16 octobre 1999).

RÉOUVERTURE D'AFFAIRES CLASSÉES

Elle a aussi recommandé aux procureurs d'autoriser les requêtes de réouverture d'affaires classées, même si elles étaient présentées hors délais. Quant au gouverneur de l'Illinois, George Ryan, un républicain, il a décidé début février de suspendre les exécutions dans son Etat. En treize ans, 13 condamnés à mort avaient été innocentés (plusieurs grâce à l'ADN) alors que 12 avaient été exécutés, signe indéniable d'un certain dysfonctionnement.

Au niveau du Congrès, deux projets de loi – l'un à la Chambre des représentants et l'autre au Sénat – sont à l'étude pour imposer la conservation des preuves biologiques, faciliter le recours aux tests pour les détenus et étendre les délais de réouverture des dossiers, comme le préconisait la commission d'experts mandatée par Janet Reno. Les condamnés ont en effet les plus grandes difficultés procédurales et financières pour les obtenir (les tests coûtent environ 4 000 dollars). Exemple : Clyde Charles, condamné à la prison à vie en Louisiane, innocenté fin décembre. Il a dû mener une bataille de neuf ans. Ce n'est que lorsque l'association d'aide judiciaire de New York Innocence Project a porté plainte devant une cour fédérale pour violation de ses droits civiques qu'il a obtenu le droit à l'ADN. « C'est comme une guerre », explique Barry Scheck, le fondateur d'Innocence Project.

Corine Lesnes

L'enfant du Temple et Louis XVII ne faisaient qu'un

La résolution d'une énigme historique après deux siècles de controverse

JUSQU'ALORS, le pouvoir de résolution de l'ADN n'avait guère contribué à écrire l'histoire de France. C'est désormais chose faite. Ainsi que l'a annoncé, mercredi 19 avril, le prince Louis de Bourbon, duc d'Anjou et successeur des rois de France, « aujourd'hui s'achèvent plus de deux siècles de mystère ». Les analyses génétiques effectuées sur quelques fragments de cœur l'attestent : l'enfant de dix ans mort à la prison du Temple en 1795 était bien le fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, guillotiné deux années plus tôt. Louis XVII en personne, et non pas un autre enfant, qui lui aurait été substitué pour protéger le Dauphin et la pérennité de la royauté.

Chargés il y a quelques mois de procéder à cette étude génétique (Le Monde du 12 février), les professeurs Jean-Jacques Cassiman (université de Louvain, Belgique) et Bernd Brinkmann (université de Münster, Allemagne) sont formels. L'ADN extrait du cœur du présumé Louis XVII, comparé à celui de Marie-Antoinette d'Autriche, de deux de ses sœurs et de deux descendants actuels des Habsbourg, Anne de Roumanie et son frère André de Bourbon Parme, a permis d'établir avec certitude leur parenté. « Le 8 juin 1795, 20 prairial de l'an III de la République, peu avant trois heures de l'après-midi, l'enfant détenu dans la tour du Temple, à Paris, rend le dernier soupir. Aux yeux des fidèles de la monarchie, le défunt n'est autre que sa majesté Louis XVII, leur souverain légitime », rappelle l'historien Philippe Delorme, à

l'origine de cette initiative. Au XIX^e siècle, pourtant, plus d'une centaine d'aventuriers vont prétendre être le Dauphin, évadé du Temple. Parmi eux, l'horloger prussien Carl Wilhelm Naundorff, sans lequel les travaux dont les conclusions viennent d'être ren-

Passée de mains en mains pendant deux siècles, roulée à deux reprises dans la poussière, la précieuse relique pouvait-elle encore contenir de l'ADN mitochondrial ?

dues n'auraient sans doute pas été effectués si vite.

Naundorff, dont la tombe porte l'épithète « Ci-gît Louis XVII, duc de Normandie, roi de France et de Navarre », faillit bien obtenir gain de cause. Mais les contradictions relevées dans sa biographie entraînent en 1950 l'ouverture de sa sépulture, au cours de laquelle des fragments de son humérus droit furent prélevés. En 1993, la technique des empreintes génétiques commençant à faire ses preuves, ces échantillons sont cédés au laboratoire belge de Jean-Jacques Cassiman. Avec pour mis-

sion d'en extraire – s'il en reste – l'ADN contenu dans leurs mitochondries (des petits organites cellulaires qui se transmettent essentiellement par la mère), et de confronter ce matériel génétique à celui des parents maternels de Louis XVII.

Pour limiter les risques de contamination, la même analyse est confiée, selon l'usage, à un autre laboratoire de l'université de Nantes (Loire-Atlantique). Cinq ans plus tard, les chercheurs rendent leurs conclusions. Les fragments d'ADN mitochondrial issus de l'os de Naundorff n'ont aucun lien de parenté avec ceux prélevés sur des cheveux de Marie-Antoinette. Pas plus qu'avec les gènes des deux sœurs de la reine, les archiduchesses Maria-Josépha et Johanna-Gabriela, dont les cheveux dormaient dans des médaillons retrouvés dans un couvent autrichien. Naundorff écarté, restait à identifier le « vrai » Louis XVII. Avec deux éléments de départ. L'un, solide : les empreintes génétiques de sa mère, désormais établies. L'autre, nettement plus aléatoire : le cœur du présumé Dauphin, préservé depuis 1975 dans une crypte de la basilique Saint-Denis.

Passée de main en main pendant deux siècles, roulée à deux reprises dans la poussière, la précieuse relique pouvait-elle encore contenir de l'ADN mitochondrial ? En quantité suffisante, et dans un assez bon état pour pouvoir être comparé à d'autres ? Le 15 décembre 1999, les médecins biologistes conviés dans la crypte royale pour y prélever des échan-

illons identifient « un cœur humain de petite taille, pouvant correspondre au cœur d'un enfant de cinq à douze ans », dont les tissus sont « desséchés, contractés et de consistance pétrifiée ». Il faut l'attaquer à la scie. Quatre fragments sont prélevés, deux appartenant à la pointe du muscle cardiaque et deux à l'aorte. Stockés dans des réceptacles en plastique stérilisés, ils sont confiés aux professeurs Jean-Jacques Cassiman et Bernd Brinkmann, afin que ces derniers procèdent à l'extraction de l'ADN dans leurs laboratoires respectifs.

Le matériel génétique, finalement, aura donc survécu. Et même en quantité appréciable, estiment les chercheurs en se référant au « nombre de copies d'ADN mitochondrial » obtenues. Preuve de son authenticité : cet ADN s'est révélé être « très dégradé ». Il a toutefois permis d'identifier, dans une région dite « hypervariable » (c'est-à-dire différente d'une personne à une autre, à moins qu'elles n'aient, précisément, des liens de parenté), une « séquence consensus », petit fragment génétique retrouvé à l'identique dans tous les échantillons du cœur examinés. C'est cette séquence qui, pour l'essentiel, a été comparée aux données déjà établies dans la famille royale, et qui s'est révélée leur être commune. L'enchaînement de quelques centaines de nucléotides (les maillons élémentaires de l'ADN) vient de le certifier : Louis XVII et le prisonnier du Temple ne faisaient qu'un. La succession est close.

Catherine Vincent

Les tribulations du cœur, organe providentiel pour l'identification du dauphin

IL SERAIT « possible que, pour affaiblir l'intérêt qu'inspiraient à tous les royalistes l'âge et la captivité de cet enfant infortuné, et pour faciliter la paix avec l'Espagne, qu'on assure s'être uniquement accrochée à la demande de la remise de ce rejeton de la famille royale, les chefs des scélérats de la Convention eussent jugé être de leur intérêt de publier sa mort en se réservant cependant, dans un lieu sûr et ignoré, ce précieux dépôt. » : ainsi le ministre autrichien Thugut résumait-il la situation, début juillet 1795. « Le problème était posé. Il le reste encore deux siècles plus tard », écrivait récemment l'historien Philippe Delorme (L'Affaire Louis XVII, Editions Tallandier, 1995), qui n'a eu de cesse, depuis lors, de faire triompher la vérité génétique.

Au cœur de cette énigme sans cesse entretenue, il y eut, bien sûr, des raisons politiques, et d'autres moins avouables. Mais aussi une question de taille. Les médecins qui, le 9 juin 1795, attribuent le décès survenu la veille à un « vice scrofuleux existant depuis longtemps » (autrement dit : une tuberculose osseuse), certifient que le corps est celui d'un enfant d'environ dix ans. Mais en 1846, le cadavre exhumé du cimetière Sainte-Marguerite de Paris contredit cette description. On y retrouve bien les stigmates de la tuberculose osseuse (maladie très répandue à l'époque), mais il « ne peut

avoir appartenu qu'à un jeune garçon de quinze à dix-huit ans ». En 1894, le squelette litigieux est à nouveau exhumé, et soumis à des anthropologues réputés. Lesquels l'attribuent, cette fois, à un sujet « âgé de dix-huit à vingt ans ».

« Cette différence de taille pouvait avoir deux explications : soit l'enfant mort au Temple n'était pas Louis XVII, soit le squelette exhumé n'était pas celui du dauphin », souligne Philippe Delorme, pour qui « on n'a pas cherché au bon endroit. » L'inhumation ayant été faite en fosse commune, sans points de repères, dans une nécropole très peuplée, l'erreur était aisée. Et le mystère se serait sans doute prolongé indéfiniment, s'il n'y avait eu le cœur.

URNE DE CRISTAL

Organe providentiel, que maintes péripéties auraient dû dérober aux outils modernes de la science. Son odyssee commence le jour même de l'autopsie, menée par quatre médecins. Profitant d'un moment d'inattention de ses confrères, l'un d'entre eux, le docteur Philippe-Jean Pelletan, prélève le cœur. Il le roule dans du son, l'enveloppe dans un mouchoir et le cache dans sa poche. Une fois chez lui, il le place dans un vase de cristal rempli d'« esprit de vin » (alcool éthylique).

En 1828 – après que Pelletan eut plusieurs fois tenté, en vain, de remettre le cœur aux

Bourbons –, la relique est déposée à l'archevêché de Paris, où Mgr de Quelen se dit prêt à la remettre au roi Charles X. Le 29 juillet 1830, les révolutionnaires des « Trois Glorieuses » saccagent le palais de l'archevêché. Au cours du pillage, un ouvrier imprimeur s'empare du cœur pour le restituer au fils du docteur Pelletan (mort un an plus tôt). Un émeutier s'interpose, l'urne de cristal tombe et se brise. Le 5 août, le calme revenu, Philippe-Gabriel Pelletan et son complice reviennent à tout hasard sur les lieux du saccage. Coup de chance : ils retrouvent les débris du vase et le précieux organe... dans un tas de sable.

En 1895, après une succession d'héritages, la relique est remise à don Carlos, duc de Madrid, prétendant légitimiste au trône de France. Ce seront ses petites-filles qui, en 1975, confieront le cœur au duc de Bauffremont, président du Mémorial de France à Saint-Denis (Paris), afin qu'il soit conservé dans la nécropole des rois de France. Nécropole dans laquelle le prince Louis de Bourbon, « en tant que chef de la maison de Bourbon et successeur des rois de France », vient de demander aux autorités de la République que puisse être effectuée « l'inhumation officielle du cœur de Louis XVII, aux côtés de son père et de sa mère ».

C. V.



CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

Un avocat algérien, qui s'affirme menacé dans son pays, risque d'être expulsé de France

Toutes ses démarches ont jusqu'à présent été rejetées

Un jeune avocat algérien, Nadir T., sur le point de prêter serment devant le barreau de Lyon, est menacé d'expulsion du territoire français

depuis le jeudi 9 mars. Celui-ci affirme pourtant avoir reçu dans son pays une lettre d'un groupe armé lui enjoignant, sous peine

de mort, de se retirer d'une affaire criminelle dans laquelle il défendait une victime du terrorisme.

LYON

de notre correspondante

C'est une affaire délicate, qui embarrasse la justice et l'administration. Un jeune avocat algérien, se disant victime de menaces terroristes dans son pays, sur le point de prêter serment devant le barreau de Lyon, va-t-il échapper aux menaces d'expulsion dont il fait l'objet depuis le 9 mars ? Son cas est suffisamment sérieux pour mobiliser le bâtonnier et le préfet de région, qui étudient depuis mercredi 19 avril son dossier. Jeudi matin, le représentant de l'ordre, Jean-Marie Chanon, devait apporter à la préfecture une lettre demandant le réexamen de sa demande d'asile territorial, qui sera transmise au ministère de l'intérieur. Une demande qui suspendrait l'arrêté de reconduite à la frontière.

Nadir T. est entré en France le 8 septembre 1998 avec un visa de court séjour, quelques jours après avoir reçu, assure-t-il, dans sa case du barreau d'Alger, une lettre signée du groupe armé lui enjoignant, sous peine de mort, de se

retirer d'une affaire criminelle dans lequel il était l'avocat de victimes du terrorisme. « *Connaissant les pratiques de ces groupes islamiques, je savais qu'ils pouvaient d'un jour à l'autre mettre leur menace à exécution* ». A son arrivée à Lyon, il formule, le 6 octobre, auprès du ministère de l'intérieur, une demande d'asile territorial. Sa carte d'avocat ne lui permettant pas de plaider en France, il s'inscrit à l'université Jean-Moulin pour suivre des cours de droit. Après l'obtention d'un DEA, il s'engage dans un doctorat de droit des affaires.

ARRÊTÉ DE RECONDUITE

Mais, le 12 mars 1999, le couperet tombe : le ministère rejette sa demande, au motif que son dossier n'entre pas dans le cadre de l'article 13 de la loi sur le droit d'asile. Nadir demande alors à la préfecture du Rhône une carte de séjour. Le 1^{er} avril, la préfecture lui signifie son refus et précise que sa décision n'est pas contraire à la convention européenne des droits de l'homme, « *dans la mesure où il*

est célibataire et où toute sa famille demeure en Algérie ». Sommé de quitter la France dans un délai d'un mois, Nadir forme un recours devant le tribunal administratif. Le jugement n'a pas encore été rendu.

Le 25 novembre 1999, Nadir T. conclut un PACS avec un ressortissant français, pour expliquer-t-il, « *officialiser une relation qui existait depuis 1997* », devenant ainsi le premier « pacsé » lyonnais. Mais, le 9 mars, le préfet lui notifie son arrêté de reconduite à la frontière.

L'avocat algérien saisit de nouveau le tribunal administratif. Le 6 avril, les juges confirment la décision préfectorale, estimant que, compte tenu de la durée et des conditions de séjour en France de Nadir, et du caractère récent des liens noués dans le cadre du PACS, l'arrêté ne porte pas une atteinte au respect dû à sa vie privée et familiale. Le tribunal considère que l'Algérien n'apporte pas de « *précisions ou justifications suffisantes* » quant aux risques que lui ferait courir un retour dans son pays d'origine.

Pourtant, l'intéressé est formel : il explique qu'il a présenté au tribunal, comme au ministère de l'intérieur, la lettre reçue du groupe islamique. Il a ajouté devant le tribunal administratif des témoignages de ses confrères algériens confirmant les menaces dont il a fait l'objet.

Alerté par son confrère, le bâtonnier de Lyon, M^e Jean-Marie Chanon, s'est dit, dans un premier temps, prêt à régulariser sa situation professionnelle en facilitant sa prestation de serment, avant de reconnaître que cette procédure, touchant un ressortissant étranger sous le coup d'un arrêté de reconduite à la frontière, serait mal accueillie dans les services préfectoraux.

« *Notre obligation morale, explique M^e Chanon, c'est de le fixer dans un délai le plus court possible. Ses meilleures chances de parvenir à un résultat sont de reformuler une demande d'asile territorial en apportant des éléments pertinents.* »

Sophie Landrin

Quinze mille fidèles fêtent à Bercy le jubilé de l'an 2000

Une cérémonie organisée par le diocèse de Paris

QUINZE MILLE personnes dans le Palais omnisports de Bercy, plein à craquer, plus de deux mille personnes suivant la messe à l'extérieur, faute d'avoir pu entrer : Mgr Jean-Marie Lustiger a réussi son pari de réunir les fidèles catholiques de la capitale, mercredi 19 avril, pour une célébration marquant la semaine sainte dans le cadre du grand jubilé de l'an 2000. « *Ce soir, Bercy est la cathédrale du diocèse de Paris* », prévient un animateur au début de la cérémonie, tandis que l'archevêque de Paris s'exclame : « *Nous n'avons jamais vu cela : quelle joie !* »

« Bercy 2000 » est le sommet des cérémonies du jubilé à Paris. Tandis que les autres diocèses de France ont retenu la date de la Pentecôte pour organiser des grands rassemblements, le diocèse de la capitale a choisi la semaine sainte, parce qu'« *à la Pentecôte, tous les Parisiens sont partis* ».

M^e Lustiger a donc célébré la messe chrismale, une cérémonie qui a lieu tous les ans avant Pâques, et au cours de laquelle les « huiles saintes » utilisées pour les sacrements sont solennellement bénies : l'huile des catéchumènes (ceux qui se préparent à recevoir le baptême), le Saint-Chrême (utilisé pour le baptême, la confirmation, ainsi que l'ordination des diacres, prêtres et évêques), et l'huile pour l'onction des malades.

Pour mettre en scène cette célébration, le diocèse de Paris a fait appel à Jacques Le Dizé, qui avait déjà travaillé au Champ-de-Mars et à l'hippodrome de Longchamp, en 1997, pour la liturgie des Journées mondiales de la jeunesse (JM). Sur la vaste scène de Bercy s'étale un immense tapis bleu marqué d'une croix blanche, reliant l'autel et le pupitre où sont lues les Écritures. Une croix lumineuse, d'un bleu électrique, flotte dans les cintres. Douze grands vases argentés, contenant les « huiles saintes », sont portés en procession, puis

déposés sur des cubes de couleurs différentes, sur un savant dégradé, de part et d'autre de la scène. Puis six cents prêtres, une centaine de diacres et les cinq évêques du diocèse défilent en une longue théorie, tandis que les projecteurs balayaient la scène et que le public, entraîné par une centaine de choristes issus de toutes les paroisses de Paris, reprend inlassablement le même refrain.

Pour ces « JMJ parisiennes », M^e Lustiger et ses quatre évêques auxiliaires ont revêtu les chasubles arc-en-ciel conçues en 1997 par le couturier Jean-Charles de Castelbajac. Sur le modèle de la veillée célébrée à Longchamp en 1997, l'accent est mis sur les sacrements.

AMBIANCE BON ENFANT

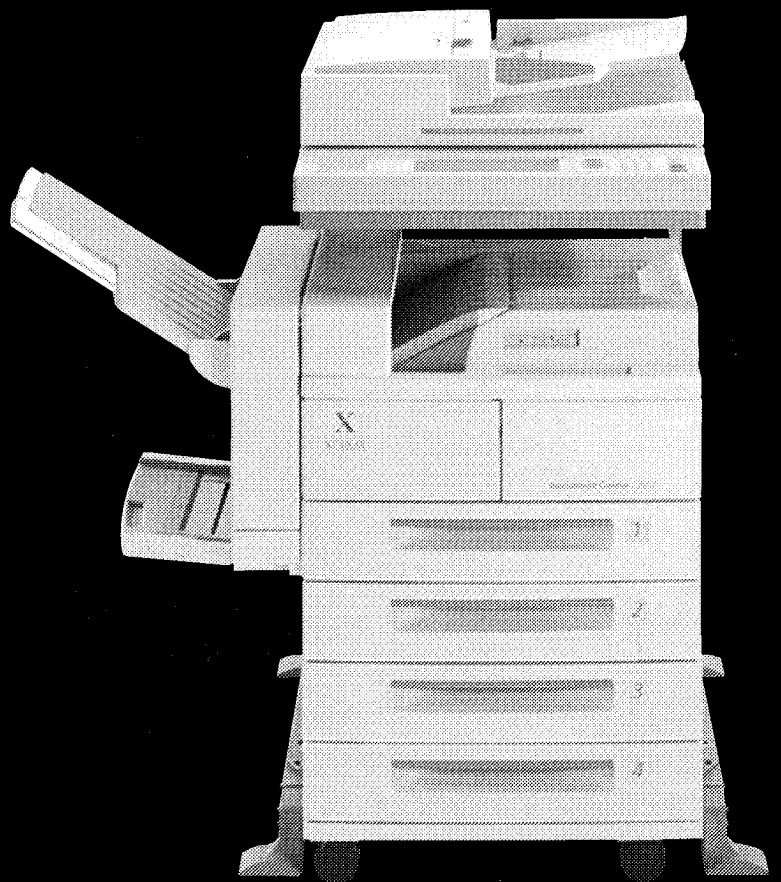
Les adultes catéchumènes – ils seront 242 à être baptisés cette année au cours des cérémonies de Pâques – puis les confirmés, les séminaristes, les prêtres, les couples mariés sont présentés à la foule : tous, tour à tour, sont applaudis, fêtés, au milieu des jeux de lumières, des rythmes jazz ou plus solennels, dans une ambiance bon enfant.

Robert Hossein, qui met en scène en ce moment à Paris un spectacle *Jésus, la Résurrection*, vient lire au pupitre la première lecture, tirée du livre d'Isaïe. Puis l'archevêque de Paris consacre son homélie à l'engagement chrétien, en s'adressant particulièrement aux jeunes : « *Qui que tu sois, il n'y a pas d'échec pour toi... Il n'y a pas d'échec pour l'amour qui donne sa vie.* » A la fin de la cérémonie, tandis que le public, très familial, se disperse autour du Palais omnisports, Thierry Grandjean, responsable de la communication du diocèse, réfléchit tout haut : « *Nous hésitions à louer Bercy ; finalement, nous aurions pu réserver le Parc des princes...* »

Xavier Ternisien

XEROX REPREND 10 000 F* VOTRE COPIEUR OU VOTRE IMPRIMANTE POUR L'ACHAT D'UN XEROX DOCUMENT CENTRE 332 ST :

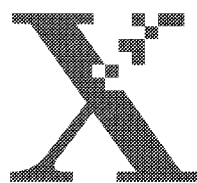
Offre valable jusqu'au 30.06.2000



- Copieur/imprimante 32 pages/minute
- Qualité d'impression numérique
- Chargeur automatique de documents
- 5 sources d'alimentation papier
- Recto/verso automatique
- Directement connectable au réseau
- Evolutif (scanner, fax, etc.)

* Chez les concessionnaires Xerox participant à l'opération. Offre non cumulable avec d'autres promotions Xerox ou contrats flotte. Ne s'applique pas à la reprise d'imprimantes Xerox ou Tektronix.

APPELEZ LE 0 800 10 11 12 (N° VERT, APPEL GRATUIT)
OU RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE INTERNET www.xerox.fr



XEROX® The Document Company. X® digitalisé et tous les noms de produits mentionnés sont des marques déposées de XEROX Corporation.

THE DOCUMENT COMPANY

XEROX

Le juge Jean-Pierre Murciano « réprimandé » par le CSM

LE CONSEIL supérieur de la magistrature (CSM), statuant en matière disciplinaire, a prononcé, mercredi 19 avril, « *une réprimande avec inscription au dossier* » à l'encontre de Jean-Pierre Murciano, juge d'instruction de Grasse (Alpes-Maritimes). Poursuivi pour « *manquement à l'obligation de discrétion professionnelle* » et « *manquement à l'honneur* », le juge se voyait reprocher d'avoir adressé à Bernard Tapie, le 1^{er} décembre 1997, une lettre portant à sa connaissance des éléments recueillis dans le cadre de ses fonctions, afin d'aider M. Tapie dans ses démêlés judiciaires avec le Crédit lyonnais (*Le Monde* du 24 mars). La décision du CSM est conforme aux réquisitions de Régis de Gouttes, directeur des services judiciaires et représentant de la garde des sceaux à l'audience du 22 mars. M^e Alex Ursulet, avocat de M. Murciano, a indiqué que son client allait former un recours devant le Conseil d'Etat. « *Même si c'est la plus petite des sanctions, elle porte atteinte à l'honneur et à la réputation du magistrat qui va donc la déférer à la censure du Conseil d'Etat* », a-t-il indiqué.

En Guyane, une avalanche de boue ensevelit sept personnes

SEPT PERSONNES au moins étaient toujours portées disparues, jeudi 20 avril en début de matinée, à la suite d'un glissement de terrain qui a touché mercredi la route reliant Cayenne au port de Degrad des Cannes, en Guyane. La masse de terre, haute de 12 mètres et large de 80 mètres, a atteint une usine de produits laitiers, prenant au piège une partie du personnel. Les secours ont pu extraire de l'usine deux personnes indemnes et conduire cinq autres légèrement blessées à l'hôpital de Cayenne. Un détachement de cinquante spécialistes, avec des chiens d'avalanche et deux tonnes de matériel, venant de la base d'Istres (Bouches-du-Rhône) était attendu à Cayenne dans la matinée de jeudi. Les fortes pluies enregistrées depuis plusieurs jours, conjuguées à la proximité d'une source souterraine, seraient à l'origine de la catastrophe.

DÉPÊCHES

■ PÉDOPHILIE : les familles souhaitant consulter le fichier de 470 photos d'enfants extraites d'un CD-Rom de vidéos pornographiques saisi au domicile d'un pédophile néerlandais, Gerrit-Jan Ulrich, assassiné en juin 1998 en Italie, peuvent s'adresser à la brigade de protection des mineurs de Paris (tél. : 01-53-71-31-97 ou 01-53-71-47-34). Deux informations judiciaires liées à ce dossier sont en cours, après que deux mères eurent reconnu leur enfant sur ce fichier.

■ FAITS DIVERS : le tribunal correctionnel de Lille a condamné, mercredi 19 avril, à deux cents heures de travaux d'intérêt général (TIG) sept jeunes interpellés lundi soir durant les incidents qui ont suivi la mort de Riad Hamlaoui, tué par un policier dans la nuit de samedi à dimanche. Les sept jeunes gens, jugés en comparution immédiate, ont été condamnés pour « *attroupement armé* ». Sept autres jeunes mineurs ont été remis en liberté.

Saint-Nazaire voit affluer les « emplois-paquebot »

Le développement du tourisme de croisière a relancé les Chantiers de l'Atlantique. Pour faire face aux carnets de commandes, la ville accueille de nombreux salariés, français et étrangers, souvent pour des durées limitées, en espérant qu'ils resteront

SAINT-NAZAIRE (Loire-Atlantique)

de notre envoyée spéciale

Ils ne connaissent de Saint-Nazaire que l'avenue de Penhoët, enfilade de cafés et de cabanes à frites où les ouvriers des Chantiers de l'Atlantique et de leurs sous-traitants viennent déjeuner en vitesse. Au début, ces quatre Lorientais rentraient chez eux après le travail, mais, ce soir, un nouveau logement les attend : des caravanes à Saint-Brévin, de l'autre côté de l'estuaire de la Loire. Ils sont là pour neuf mois, ils veulent simplement « gagner un maximum d'argent et rentrer au plus vite », retrouver femme et enfants : « c'est ça ou le chômage ». Un peu plus loin sur l'avenue, cinq Creusois finissent un café. Leur entreprise de

ventilation a décroché un contrat avec les Chantiers. Ils ont suivi. Après un mois à l'hôtel Formule 1, ils habitent ensemble, depuis quelques jours, un chalet à Saint-André-des-Eaux.

Dans le port, six paquebots de croisière sont sur cale. Le *Renaisance* et le *Millenium* sont presque terminés : ils seront livrés en mai. Neuf mille personnes travaillent aujourd'hui sur le site des Chantiers de l'Atlantique (Alstom), dont 70 % chez des sous-traitants. Il y a un an, l'effectif était de six mille. Dans un an, il grimpera à douze mille. Les Chantiers eux-mêmes ont embauché plus de sept cents employés depuis le lancement de Cap 21, le plan de relance de l'entreprise, en avril 1998, et prévoient encore mille embauches d'ici deux

ans. Le carnet de commandes est plein : dix-sept paquebots doivent être livrés d'ici à 2005, dont le *Queen Mary II*, le plus grand du monde.

L'obtention de ce contrat par les Chantiers de l'Atlantique consacre la place prépondérante de Saint-Nazaire dans le marché des bateaux de croisière, en pleine expansion (*Le Monde* du 3 avril). Mais les hommes manquent. En particulier les ingénieurs, les chaudronniers et les soudeurs. Révolution dans l'industrie navale : quelques soudeuses et des tuyauteuses viennent d'entrer en fonction. Les départements limitrophes, Vendée et Morbihan, ne peuvent plus fournir en personnel, il faut chercher à Dunkerque, Cherbourg, Le Havre, Marseille ou La Ciotat, tous

ces ports où la construction navale est morte, ou moribonde.

Presque en face de la gare, le bureau d'accueil des nouveaux arrivants tourne à plein depuis le début de l'année : mille quatre cents personnes en janvier, huit cents en février, autant en mars. Les trois quarts sont des hommes seuls, embauchés pour quelques semaines ou quelques mois, ou des pères de famille venus en éclaireurs. « Ils s'imaginent qu'ils vont trouver un petit hôtel pas cher et facilement », dit Audrey Plantard, la responsable du bureau. Mais les hôtels sont bondés, les chambres meublées et les studios introuvables. Restent les caravanes, bungalows ou mobil-homes dans les campings des alentours. Les maisons à quatre chambres sont aussi

très recherchées. Sitôt libres, elles sont louées, voire vendues. Ce n'est qu'un début : les familles arrivent, de plus en plus nombreuses. Le centre de la ville est embouteillé, les places de parking rares.

Le taux de chômage a chuté de 17 % à 13 % en deux ans. Pourtant, l'heure n'est pas à l'euphorie. La ville a frôlé la catastrophe – la fermeture des chantiers – en 1997. Elle attend de voir. Prudence, aussi, en mairie : « Ce que nous gagnons aujourd'hui, il faut l'investir, se diversifier pour mieux tenir au prochain mauvais coup », explique le maire (MDC), Joël Batteux, habitué à l'« histoire cyclique » de sa ville, liée aux Chantiers, qui emploient un Nazeirien sur sept. « Gérer la reprise, c'est aussi difficile que de gérer la crise, mais nettement plus enthousiasmant. » « Il y a un an, les Chantiers n'avaient pas mesuré l'enjeu social de leur plan de développement », se souvient M. Batteux. Pour aider les « déracinés » à s'installer, la ville a ouvert un bureau d'accueil. Les nombreuses associations ont été incitées à contacter elles-mêmes les arrivants. Il s'agit de bichonner les « immigrants de l'intérieur », de les séduire pour mieux les garder.

Saint-Nazaire joue gros, mais va avoir fort à faire. Ville basse, pâle, à angles droits, elle a été complètement reconstruite après les bombardements de la seconde guerre mondiale. On lui reconnaît sa « commodité », mais pas de « souffle », ni même de « visage ». Patrick Brocard, un ingénieur de vingt-huit ans, qui vient du Havre, elle aussi reconstruite, préfère les « audaces architecturales vraies » à l'uniformité nazairienne et se désolait que la ville – soixante-cinq mille habitants – s'assoupisse

dès 19 heures. Les nouveaux venus espèrent vaincre la « réserve » des habitants.

Du côté de la mairie, on sait le moment crucial. La prochaine rentrée scolaire sera décisive. Paradoxe : alors qu'il faut construire

« Gérer la reprise, c'est aussi difficile que de gérer la crise, mais nettement plus enthousiasmant »

Joël Batteux

des logements, les chantiers d'immeubles prennent du retard, tous les ouvriers travaillent au port. Le maire, toutefois, ne peut que se réjouir des hasards du calendrier. Le projet de création d'un nouveau quartier, Ville-Port, autour de la base sous-marine héritée de la guerre, paraissait disproportionné quand il a été lancé, au milieu des années 80, en pleine crise : un multiple, des commerces, une discothèque, des logements, un supermarché... L'inauguration, le 23 avril, de l'exposition-spectacle sur l'histoire des paquebots « Escal'Atlantic », une des premières réalisations de Ville-Port, tombe à pic. « Quand le projet est né, je craignais qu'il ne soit un mausolée de la navale », dit le maire. En sortant de l'exposition, les visiteurs auront sous les yeux de vrais paquebots en construction.

Gaëlle Dupont

Ces Polonais spécialisés passés de la Baltique à l'Atlantique

SAINT-NAZAIRE (Loire-Atlantique)

de notre envoyée spéciale

Pourquoi sont-ils venus ? « Pour l'expérience ! », répondent dans un bel ensemble Leszek K. et Grzegorz M., deux soudeurs originaires du nord de la Pologne employés par un sous-traitant des Chantiers de l'Atlantique. L'interprète répond souvent à la place de ses compatriotes : « Ils gagnent trois ou quatre fois plus ici qu'en Pologne. » A l'entendre, ce séjour à plus de 2 000 kilomètres de Gdansk et Gdynia, leurs lieux de travail habituels, ressemble à une colonie de vacances. Les Polonais habitent tous une maison à Saint-Brévin – « comme une famille ! » – et font du tourisme en minibus le week-end.

L'entreprise, spécialisée dans l'aluminium, qui les emploie préfère rester anonyme, car « pour des chômeurs il est difficile de comprendre qu'on emploie de la main-d'œuvre étrangère ». En un an, la taille de l'entreprise a presque doublé. « Tout a été fait pour recruter sur place. Mais j'ai des commandes à réaliser, et

il n'y a plus de soudeurs en France ! », poursuit ce cadre. Il assure que ces employés polonais lui coûtent plus cher que des Français : l'entreprise doit payer leurs déplacements, leur nourriture et leur logement. Mais leur contrat ne dure que six mois. S'ils admettent la pénurie de main-d'œuvre à Saint-Nazaire, les ouvriers français acceptent mal la venue d'étrangers. Dans cette entreprise d'aluminium, la cohabitation est tendue. La direction, elle, est satisfaite. « C'était un pari. Nous n'avions jamais travaillé avec des étrangers et nous sommes très contents du résultat. Ce sont de vrais professionnels de la navale. »

UNE COLONIE EN VASE CLOS

C'est Philippe Babin, pour le compte de l'Agence de coopération pour l'Europe de la mer (ACEM), qui a réussi, « à force de persuasion » et de démarches auprès des directions départementales du travail, à faire venir une centaine d'ouvriers polonais dans plusieurs chantiers de la côte atlantique : « L'administra-

tion met des freins, elle a peur du dumping social. Mais Saint-Nazaire a fait le plein de l'embauche ! » Les frontières sont ouvertes pour les ouvriers européens. Pourtant, selon George Sotiropoulos, directeur d'une société grecque sous-traitante des Chantiers, les contrats restent peu nombreux.

Pour Philippe Kasse, le directeur de la communication des Chantiers, ceux-ci « n'ont pas d'a priori contre l'appel aux travailleurs étrangers, mais commencent par recruter en France ». Dans le port, on croise, outre des Polonais et des Grecs, Croates, Hongrois, Suédois, Finlandais, Portugais, Italiens, Espagnols, Australiens... La plupart sont très spécialisés ; tous sont employés pour des missions ponctuelles. Comme les Français, ils logent dans des maisons ou des campings des alentours. Peu nombreux – d'après la ville, les étrangers représentent 10 % à 15 % des nouveaux arrivants –, ils vivent en vase clos.

Ga. D.

IBM EN DIRECT POUR VOUS

@ business tools

9 990 F^{HT}*
11 948 F^{TT}C

JE L'AI TROUVE
CHEZ IBM



ThinkPad i Series

- Processeur Intel® Celeron™ 500 MHz
- Ecran HPA 13"
- Mémoire 32 Mo
- Disque dur 6 Go
- Lecteur de CD-Rom 24X
- Modem 56 K intégré
- Suite bureautique Lotus SmartSuite Millennium
- Windows 98

Réf. 21429FR

11 948 F^{TT}C - 1 821,47 €^{TT}C

9 990 F^{HT}* **1 522,97€^{HT}***

Grâce au nouveau service de vente en direct d'IBM, j'ai acheté mon ThinkPad en toute confiance, facilement et rapidement. Faites comme moi, appelez le **0 810 200 810** ou connectez-vous sur www.ibm.com/shop/fr



IBM EN LIGNE
0 810 200 810
www.ibm.com/shop/fr



Les fantômes du docteur Gross

AVEC son crâne dégarni, son regard incertain, ses joues colorées par la couperose, Heinrich Gross a fini, après tant d'années, par ressembler à un très vieil enfant. À un vieil enfant rusé, et non à ces jeunes patients au visage précocement marqué par l'angoisse qu'il examinait, mesurait, classait, condamnait parfois à mort lorsqu'il les jugeait « *inutiles au peuple allemand* ». Et dont il a minutieusement exploité, après la guerre, les cerveaux conservés dans du formol, base de ses recherches scientifiques et de sa fructueuse carrière comme expert psychiatre auprès des tribunaux autrichiens.

Le 21 mars, ils se sont enfin retrouvés face à face dans une salle de tribunal. Sur le banc des témoins : trois rescapés du « Spiegelgrund », une clinique pédiatrique viennoise où, pendant la deuxième guerre mondiale, sous couvert de traiter des mineurs handicapés ou inadaptés socialement, le personnel médical a sciemment provoqué la mort de plusieurs centaines d'entre eux. Sur le banc des accusés : le docteur Heinrich Gross, quatre-vingt-quatre ans, qui fut leur médecin.

Mais son procès pour le meurtre de neuf enfants, devant la cour d'assises de Vienne, a été suspendu au bout d'une demi-heure. Les magistrats se sont laissés convaincre par le rapport d'un expert réputé qui constatait une forte diminution, ces derniers mois, des facultés mentales du Dr Gross. Le soir même, la télévision autrichienne diffusait une assez longue interview, enregistrée à la sortie du tribunal, où l'inculpé se montrait beaucoup plus vif d'esprit qu'on n'aurait pu s'y attendre.

La presse ironise, et le président du tribunal se sent berné : qui en effet, mieux qu'un psychiatre chevronné, peut simuler les symptômes de la démence sénile ? Il a ordonné, depuis, une nouvelle expertise, qui sera conduite dans les prochaines semaines. Pourtant les familles des victimes désespèrent de voir un jour le Dr Gross répondre de ses actes.

Cela fait cinquante-six ans que l'ancien médecin du « Spiegelgrund » ne veut plus se souvenir. Surtout pas d'avoir signalé certains patients à la « Commission du Reich », à Berlin, secrètement chargée par Adolf Hitler de superviser le programme d'euthanasie mis en œuvre dès septembre 1939 par le régime national-socialiste. Ni d'avoir reçu en retour la lettre par laquelle les autorités nazies, dans leur langage codé, recommandaient un « *traitement spécial* » - c'est-à-dire la mort, souvent par injection de luminal, un barbiturique alors très répandu, choisi précisément parce qu'il risquait moins d'éveiller les soupçons.

Ainsi ce bébé affligé d'un bec-de-lièvre, qualifié de « *grave malformation* » dans le rapport du Dr Gross, et qui meurt quatre semaines après l'examen, fin août 1944. Dans la plupart des certificats de décès signés par les différents médecins, à l'époque, revient la même formule stéréotypée : « *congestion pulmonaire* », ou « *infection intestinale* ».

Il ne fait pas de doute, pour la justice comme pour les historiens, que le « Spiegelgrund » a été l'un des centres pédiatriques, parmi une quarantaine d'autres dans le Reich, où l'on a appliqué sans états d'âme le programme d'« *élimination* » de ceux qui n'étaient pas conformes aux idéaux de la race aryenne. Sur les 798 enfants qui y sont morts durant la période nazie, on estime qu'une majorité de décès peuvent être imputés directement à des mesures « *euthanasiques* ». Certains survivants sont hantés par le souvenir des pleurs de ces bébés déjà chétifs qu'on exposait au froid, la nuit, sur le balcon d'un des pavillons, et dont un employé ramassait, au matin, les corps bleuis.

Le directeur de la clinique, le Dr Ernst Illing, a d'ailleurs été pendu en 1946 pour « *assassinat* » des enfants dont il avait la charge. La supérieure immédiate du Dr Gross, le Dr Marianne Türk, aujourd'hui l'un des principaux témoins de l'accusation, s'est vu infliger dix ans de réclusion. Une infirmière a écopé de

Accusé d'avoir sciemment provoqué, sous le régime nazi, la mort de nombreux enfants pour non-conformité avec les idéaux de la race aryenne, le Dr Heinrich Gross, quatre-vingt-quatre ans, a longtemps bénéficié de la mansuétude des autorités autrichiennes. Et particulièrement des dirigeants socialistes. Son procès vient d'être suspendu

huit ans. Heinrich Gross, lui, s'en est bien sorti, alors qu'il avait signalé dès 1940 de jeunes patients à la sinistre « *Commission du Reich* », et signé de sa main, durant cette période, quelque 238 certificats de décès. D'abord condamné en 1950 pour simple « *complicité d'homicide* », il bénéficie très vite de l'indulgence des magistrats, qui révisent le jugement puis classent le dossier. Sa principale ligne de défense : il a demandé dès 1942 à servir dans la Wehrmacht. En outre, des infirmières sont venues témoigner qu'il se montrait très gentil avec les enfants.

MARIANNE TÜRK, sa peine purgée, s'est considérée comme indigne d'exercer la médecine et a travaillé jusqu'à la retraite comme caissière dans un magasin. Le Dr Gross, lui, n'a pas eu de tels scrupules. En 1953, il adhère au Parti socialiste autrichien, le SPÖ : une conversion opportune pour ce nazi de la première heure, membre dès 1932 des Jeunesses hitlériennes puis du Sturmabwehr (SA), qui étaient, avant l'Anschluss, des organisations illégales en Autriche. Mais ses nouvelles convictions vont grandement faciliter sa carrière dans un pays où, une fois passée la vague de répression antinazie initiée par les Alliés (28 000 procédures, 13 000 condamnations), l'heure est à l'oubli et à la réconciliation. En 1962, l'ancien subordonné du Dr Illing devient *Primarius*, médecin-directeur de la clinique neurologique dont dépendait l'unité du « Spiegelgrund ». Très vite, ses amis socialistes lui permettent aussi de créer un laboratoire de recherche sous le label du prestigieux Institut Boltzmann. En 1975 enfin, la République autri-

chienne lui décerne la « *croix d'honneur de 1^{re} classe pour la science et la culture* ».

Il est alors un neuropsychiatre très apprécié des tribunaux, un bourreau de travail qui se flatte d'avoir effectué - jusqu'en 1998 ! - quelque 30 000 expertises. Aussi, lorsque vers le milieu des années 70, il est brusquement confronté à un détenu, Friedrich Zawrel, qui se souvient d'avoir encouru jadis ses sévices au « Spiegelgrund » (notamment de douloureuses injections en guise de punition), le Dr Gross lui promet la liberté en échange de son silence. Puis n'hésite pas à utiliser une vieille expertise du Dr Illing pour garder ce témoin gênant derrière les barreaux.

Certains survivants sont hantés par le souvenir des pleurs de ces bébés déjà chétifs qu'on exposait au froid, la nuit, sur le balcon d'un des pavillons, et dont un employé ramassait, au matin, les corps bleuis

Mais le scandale éclate. En janvier 1979, de jeunes médecins du *Groupe Médecine critique*, animé par le chirurgien Werner Vogt, perturbent à Salzbourg un colloque de psychiatrie où le Dr Gross doit disserter sur les « *homicides commis par des malades mentaux* ». Les tribuns crient haut et fort que « *Homicides commis SUR des malades mentaux* » serait un thème plus conforme au lourd passé du conférencier. Soutenu par la chambre syndicale des médecins, Heinrich Gross porte plainte en diffamation - et perd en deuxième instance son procès contre Werner Vogt, en 1981 : le tribunal conclut que le neuropsychiatre a très probablement participé à de nombreux crimes d'euthanasie. Le SPÖ a - quand même - fini par l'exclure de ses rangs.

Pourtant le ministre de la justice de l'époque, le socialiste Christian Broda, oppose un refus à toutes les tentatives pour rouvrir le dossier Gross, au motif qu'on manque d'« *éléments nouveaux* ». Ce grand modernisateur du droit de la famille, ami intime du chancelier Bruno Kreisky, est convaincu qu'il serait nocif pour la société autrichienne d'aller chercher les cadavres au fond des placards où la mémoire collective les a relégués.

Il adopte la même position dans les nombreux cas où Simon Wiesenthal, le célèbre chasseur de nazis, fournit des éléments précis sur des criminels qui ont échappé aux poursuites. Simon Wiesenthal se bat aussi, en vain, pour que ces affaires soient jugées uniquement par des magistrats : « *Nous avons eu un procès à Salzbourg dans lequel, sur huit jurés, cinq étaient d'anciens nazis* », soupire-t-il aujourd'hui. Les conséquences sont évidentes : lors du dernier « *procès nazi* » intenté en Autriche, qui remonte à 1975, le jury avait acquitté à l'unanimité un ancien SS du camp de Mauthausen, en dépit des témoignages accablants portés contre lui par des survivants.

« *L'affaire Gross est une métaphore de l'attitude de l'Autriche après la guerre* », résume la journaliste Marianne Enigl, du magazine *Profil*, dont l'enquête patiente a permis de relancer la procédure. En 1995, des archives jusqu'alors jalousement gardées de la Stasi, l'ancienne police politique d'Allemagne de l'Est, émergent enfin un document décisif : une lettre élogieuse du Dr Illing précisant aux autorités de Berlin que son jeune collègue Heinrich Gross a mis à profit une longue permission militaire, à la fin de l'été 1944, pour exécuter « *une bonne partie du travail de la Commission du Reich* », c'est-à-dire de la section chargée d'euthanasier les enfants.

Le successeur de Christian Broda à la justice n'est membre d'aucun parti et n'a plus les mêmes réticences. Le responsable de la santé au sein de la municipalité socialiste de Vienne, choqué de découvrir dans les sous-sols du « Spiegelgrund » une collection de plus de 400 cerveaux humains (qui devront attendre, pour trouver une sépul-

ture décente, la fin de l'hypothétique procès), a même traité le Dr Gross de « *meurtrier* ». Ce réveil des consciences traduit un changement de génération. Les jeunes politiciens conservateurs ou socialistes qui, à l'âge du lycée, ont entendu des témoins directs de la Shoah ou de la répression nazie (grâce aux milliers de discussions organisées depuis vingt ans dans les classes par le ministère autrichien de l'éducation), n'admettent plus les compromis honteux passés jadis par leurs aînés.

Le 6 avril, le nouveau chef du SPÖ, Alfred Gusenbauer, quarante ans, présentait des excuses officielles pour toutes les « *taches brunes* » qui ont terni la réputation



HERWIG PRAMMER/REUTERS

de la social-démocratie. A commencer par les insultes « *inacceptables* » proférées par Bruno Kreisky contre Simon Wiesenthal, qu'il avait accusé d'être un agent de la Gestapo. Ce dernier avait eu le tort de révéler que le brillant chancelier socialiste, lui-même juif et résistant, avait conclu une alliance électorale secrète avec l'ancien SS Friedrich Peter (alors chef du Parti de la liberté, le FPÖ), membre pendant la guerre d'une brigade de tueurs chargée de liquider par dizaines de milliers les juifs russes.

LA raison pour laquelle le SPÖ s'est montré si accommodant après 1945, explique Simon Wiesenthal au quotidien *Standard*, c'est que la social-démocratie s'est retrouvée pratiquement sans intellectuels : « *Pour les 200 000 juifs qui vivaient en Autriche avant-guerre, dont nombre de médecins et d'avocats, la possibilité d'adhérer à un parti politique était restreinte, car les chrétiens-sociaux exigeaient une origine "aryenne". Beaucoup avaient donc rejoint le SPÖ* ». L'extermination ou l'exil forcé des juifs autrichiens a creusé dans les rangs du parti un vide que l'on a comblé avec les anciens nazis, à une époque où il fallait reconstruire le pays en partageant systématiquement tous les postes de responsabilité entre conservateurs et socialistes.

Mais l'indulgence manifestée ensuite par Bruno Kreisky pèse depuis longtemps sur la société autrichienne : « *Cela a réduit à néant les critères de morale politique* », commente Hans Rauscher, éditeur du quotidien libéral *Standard*, qui voit là le « *péché originel* » du vieux chancelier.

La mémoire de l'Autriche est donc au purgatoire. Ces dernières années, en partie à cause de l'affaire Gross, un remarquable travail de clarification a été accompli par les nouvelles élites médicales, notamment par la *Wiener klinische Wochenschrift*, la *Revue clinique de Vienne*, fleuron d'une époque glorieuse où la médecine viennoise était à la pointe de la recherche. Brutalement « *aryanisée* » en 1938, et relancée seulement en 1996, la revue a publié un numéro entièrement consacré à la médecine nazie et à la persécution des médecins juifs, qui constituaient avant-guerre plus de 50 % du corps médical.

Pourtant, « *le cas Gross est un scandale pour notre justice, bien plus que pour la médecine* », affirme Gustav Spann, enseignant à l'Institut d'histoire contemporaine de Vienne et membre de la commission nationale d'historiens chargée depuis deux ans d'étudier l'indemnisation de toutes les victimes du nazisme. Les « *enfants du Spiegelgrund* » (on a retrouvé 17 survivants) se battent toujours pour être reconnus comme tels. Et ont écrit au président de la République, Thomas Klestil, afin que l'on retire au moins au Dr Heinrich Gross sa croix d'honneur.

Il faut démythifier et penser Internet

par Eric Brousseau et Alain Rallet

HIER encore, un spectre semblait hanter l'Europe : le retard dans les technologies de l'information. Puis vint la foudroyante et divine apparition de la nouvelle économie. « *Radieuse aurore, radieuse aurore* », nous invitait-on à répéter comme ce personnage de Jack London, célèbre dans tout l'Alaska pour apostropher ainsi à leur réveil ses compagnons de la ruée vers l'or.

Mais déjà le doute s'est installé. Il n'est plus qu'une question : quand la bulle Internet éclatera-t-elle ? Tout va décidément très vite dans la nouvelle économie. Au-delà de l'écume journalistique, de la fièvre boursière et de la thérapie entrepreneuriale qu'elle représente, qu'est-ce qui se joue sur le plan économique ? Le capitalisme actuel connaît-il des transformations profondes liées aux technologies de l'information et, si oui, lesquelles ?

Tout ne commence pas et tout ne finit pas avec Internet, qui n'est ni une refondation complète de l'économie, ni une seconde naissance de l'humanité. C'est la dernière couche d'une révolution technologique qui participe d'une transformation profonde du système économique.

Dans le discours actuel, tout se

traverse comme si tous les processus économiques allaient s'aligner sur la logique d'Internet. Or elle est très particulière : c'est une logique de la communication, de l'échange et du partage d'informations. A ce titre, Internet est, avec d'autres (le téléphone mobile, par exemple), un puissant instrument d'accélération et d'extension de la communication. D'autre part, il transforme radicalement les conditions d'ac-

de l'économie est ainsi constituée de mécanismes de coordination et de règlement des conflits qui régissent l'organisation du travail, des entreprises et des marchés. Tout le problème est : comment les réseaux vont-ils affecter cette structure organisationnelle de l'économie ? De là dépendront d'éventuels nouveaux modèles économiques et une nouvelle dynamique de croissance.

La fascination technologique qui a gagné les élites et sert de caisse de résonance aux intérêts des vendeurs ne doit pas masquer la marge de liberté dont nous disposons pour orienter les modèles économiques et sociaux

cess à l'information. Il est aussi appelé à modifier profondément l'économie des médias, qui est une économie de la communication. Mais l'activité économique ne se résume pas à de la communication, elle consiste fondamentalement à produire et à échanger et à se donner les moyens organisés (entreprises, marchés) de le faire.

La structure organisationnelle

La difficulté, révélée par les études statistiques, d'imputer des gains significatifs de productivité aux investissements en technologies de l'information atteste de ce que ces modèles n'ont pas encore été mis en place. La nature de leurs impacts est loin d'être clarifiée, contrairement à ce que laisse entendre le discours actuel sur Internet, qui confond promesses

technologiques et modèles socio-économiques. Internet est généralement associé à l'avènement d'un marché global totalement transparent reliant directement vendeurs et acheteurs, permettant de s'affranchir des barrières institutionnelles qui s'opposent à la libre circulation des informations, des marchandises et des capitaux. Il réaliserait en somme l'utopie du marché parfait. Il n'en est rien.

Les « intermédiaires » qu'on trouve dans la plupart des filières industrielles et commerciales remplissent des fonctions que l'électronique ne fait pas disparaître : rapprochement de l'offre et de la demande, organisation de la logistique, sécurisation des transactions, financement du cycle de distribution. Les marchés électroniques continuent notamment de requérir des intermédiaires garantissant les transactions ou ayant la capacité d'agréger l'offre et la demande. D'où l'importance de la bataille sur les portails.

Ensuite, les marchés électroniques ne sont pas d'eux-mêmes transparents. La surabondance d'informations et les techniques de leurre (déjà bien connues dans le monde physique) font écran à une telle transparence. Le niveau et la dispersion des prix observés sur Internet ne sont pas plus faibles

que sur les marchés traditionnels.

Corollaire et autre illusion : Internet conduirait à une « individualisation » parfaite des organisations et de la société. Les entreprises deviendraient virtuelles, coordonnant de manière horizontale des individus quasi indépendants. De même, les rapports sociaux s'organiseraient sur le mode de communautés éclatées dans l'espace et constituées d'individus autonomes s'échangeant des services sur mesure. Bref, la nature hiérarchique des organisations disparaîtrait, le « global » deviendrait « village », le marché *one to one*, l'industrie artisanale et la société globale, unifiée, libérale et démocratique.

Tout cela est d'une grande naïveté. Les technologies de l'information n'imposent aucun modèle d'organisation. Le fait qu'elles permettent de nouvelles possibilités d'échange et de partage de l'information ne signifie pas qu'elles vont imposer un modèle d'entreprise décentralisée et éclatée. On oublie souvent que ce sont les grandes entreprises automobiles tayloriennes-fordiennes, modèle hiérarchique par excellence, qui ont poussé l'usage de ces technologies le plus loin. La réduction des délais de conception et la mise en œuvre de techniques de production plus flexibles est passée par une intégration informationnelle très hiérarchique aussi bien au sein des entreprises que dans les relations avec les fournisseurs ou les distributeurs.

Les technologies de l'information permettent l'émergence de nouveaux modèles organisationnels comme elles renforcent l'efficacité des modèles anciens quand elles n'en étendent pas le domaine d'application (on pense notamment à la taylorisation du travail administratif). De la même façon, si ces technologies permettent de structurer de nouvelles formes de communautés comme celle des développeurs de logiciels, des fans de Lara Croft ou des militants anti-OMC, la sociabilité reste structurée par des cadres institutionnels, linguistiques et territoriaux qui ne sont pas remis en cause par Internet. Au contraire, le réseau des réseaux constitue un moyen supplémentaire à la disposition des familles, des communautés et des institutions pour renforcer des liens et des identités collectives.

Cela étant, quels impacts peut avoir l'économie d'Internet sur l'organisation et le fonctionnement de l'économie, sachant que le réseau ne résume pas l'ensemble des technologies de l'information et qu'il y a encore une vie économique en dehors de lui ? Elle en a d'abord sur l'organisation des marchés et de l'industrie. Elle transforme de façon importante les marchés de biens et services intangibles (des marchés financiers aux marchés de biens culturels) en abaissant les barrières à l'entrée tant pour les vendeurs que pour les acheteurs et en étendant considérablement leurs aires géographiques. Elle favorise le développement de nouveaux marchés, notamment les marchés de consommateurs à consommateurs, en diminuant les coûts de transaction et en socialisant l'information sur les acheteurs et les vendeurs.

Enfin, la mise en place en aval de relations individualisées avec le consommateur final implique à terme une évolution en amont des modèles de production. C'est par ce biais que l'ancienne économie sera profondément affectée. Il n'est pas interdit de penser, par exemple, qu'une grande partie de l'industrie adoptera le modèle de l'assembleur en vogue dans l'informatique. La production des composants est externalisée, l'industriel gardant le contrôle de l'assemblage en relation avec les demandes spécifiques de la clientèle avec laquelle il a un contact direct. L'annonce récente de la constitution de plates-formes électroniques de marché entre constructeurs automobiles et fournisseurs va dans ce sens.

Mais Internet n'affecte pas que les marchés. Il introduit aussi et surtout des relations complexes entre activités marchandes et non marchandes. Sur Internet, chacun est tour à tour coproducteur et consommateur de services autogénérés par le réseau. Il s'établit ainsi

une logique multilatérale de don et de contre-don. Quelle économie peut en résulter ? Plusieurs possibilités sont déjà ouvertes. L'une est d'ériger l'échange non marchand de services en moyen de rabattre l'internaute vers la vente de services marchands. La navigation libre sur les larges avenues du réseau aurait alors pour raison finale d'amener les surfeurs dans des culs-de-sac marchands. Cette tendance est déjà à l'œuvre : les internautes n'iraient pas surfer sur Internet s'il n'y avait que des sites marchands ; d'autre part, les sites de commerce électronique apparaissent comme le seul moyen de rentabiliser l'économie du Net.

Deuxième possibilité : Internet favoriserait une économie non marchande, de biens publics, à l'instar des logiciels libres développés par la communauté des informaticiens. Le caractère multila-

Tout ne commence pas et tout ne finit pas avec Internet, qui n'est ni une refondation complète de l'économie, ni une renaissance de l'humanité, mais la dernière couche d'une transformation profonde du système économique

téral et la logique du don/contre-don permettraient d'instituer une économie de réciprocité tout aussi efficace que l'économie marchande. La question est en fait plus complexe, car il existe de multiples manières d'hybrider le non-marchand et le marchand, le gratuit et le payant. Les biens publics peuvent en effet être utilisés comme plate-forme pour offrir des biens et des services marchands.

Enfin, troisième possibilité : celle d'une économie marchande « dissidente ». En permettant de toucher des clientèles tout à la fois ciblées et vastes, Internet reconstituerait la possibilité de marchés restreints. En particulier, dans le domaine culturel, il permettrait d'échapper à l'économie des *mass media* et du *best seller*, en rendant viable, côté offre, des productions à audience limitée et en amplifiant considérablement, côté demande, la vieille méthode du bouche à oreille. On peut l'espérer, mais Internet est aussi une puissante machine à industrialiser les contenus et à concentrer l'offre en facilitant la formation de standards sur une vaste échelle.

Les mutations de certains marchés ou des relations entre marchand et non-marchand illustrent ce que nous pourrions étendre à d'autres domaines - l'organisation des entreprises et des industries, les mécanismes d'accumulation et de rémunération, etc. : Internet ouvre de nouvelles occasions, mais n'impose aucun modèle.

La fascination technologique qui a gagné les élites et sert de caisse de résonance aux intérêts des vendeurs ne doit pas masquer la marge de liberté dont nous disposons pour orienter les modèles économiques et sociaux. Des choix sont possibles. Encore faut-il qu'il y ait un débat public autour des usages d'Internet et de leur régulation. On ne pourra, sinon, éviter leur capture par quelques groupes d'intérêts s'appropriant de facto le réseau des réseaux, les pouvoirs publics allant de manière impuissante d'un accompagnement juridique velléitaire à la sempiternelle recommandation de relier toutes les écoles à Internet.

Eric Brousseau et Alain Rallet sont professeurs d'économie, respectivement à l'université Nancy-II et à l'université de Bourgogne.

**AUJOURD'HUI
J'AI DÉCIDÉ
D'ESSAYER
TOUT
ITINERIS.**

Islam de France : essayons !

par Tariq Ramadan

L'ANNONCE de la consultation lancée par Jean-Pierre Chevènement a suscité des débats au sein de la communauté musulmane mais aussi parmi les acteurs politiques. Pour les uns, le projet de consultation et d'organisation de l'islam de France est une chance qu'il faut saisir. Pour d'autres, l'intervention du ministre de l'intérieur est « un piège » et n'a, de surcroît, aucune légitimité au regard de la laïcité. La fracture semble consommée entre « les conciliateurs », souvent les plus anciens, attachés aux grandes fédérations ou aux ambassades, et les « jeunes musulmans », plus rebelles (et dont je serais l'éminence grise) qui se méfient des intentions « non avouées » de M. Chevènement.

La présentation initiale du projet fut quelque peu maladroite. Soumettre les musulmans à la signature d'une « déclaration d'intention » comme préalable à la consultation n'était guère habile et rappelait à certains de vieilles habitudes coloniales. Les réactions ne se sont pas fait attendre : de nombreux musulmans ont exprimé leur sentiment d'humiliation, alors que des voix discordantes se faisaient entendre à l'intérieur même du gouvernement pour se démarquer du projet. La Ligue française des droits de l'homme a publiquement critiqué la méthode et la manière.

M. Chevènement a pris la mesure de la contestation et il a, depuis, multiplié les réunions avec la volonté de préciser les intentions. La formulation de l'intitulé a été revue, le corps du texte a été légèrement modifié et le cadre de la consultation se veut désormais volontairement ouvert. Entre le vendredi 28 janvier, date à laquelle seize représentants musulmans ont ratifié le texte et la seconde rencontre du 20 avril, des groupes de travail se sont constitués afin de chercher ensemble les voies les plus efficaces de l'institutionnalisation. Le projet avance à très petits pas.

Les critiques n'ont pas cessé pour autant. La Mosquée de Paris, pourtant parmi les premiers signataires, a organisé, le 15 avril, une réunion de mise au point invitant les musulmans à la vigilance. Les divergences entre les différents courants se sont cristallisées. La majorité des trente associations ou groupements qui s'étaient initialement opposés au projet ont presque unanimement confirmé leur position. Des réunions sont organisées dans toute la France : les uns sont pour, d'autres contre, d'autres encore se démarquent du processus en un attentisme pessimiste. Le 29 avril, l'Union des organisations islamiques de France mettra le débat sur la consultation au cœur de son congrès, qui doit réunir plus de 20 000 musulmans à Paris. Les tensions sont grandes ; il est nécessaire de trouver une solution permettant d'éviter la fracture entre les musulmans en désaccord sur les relations qu'ils doivent entretenir avec l'Etat : comment concilier les points de vue ?

Nous vivons un moment décisif. La sagesse exige que le dialogue se noue au plus vite et que les positions les plus tranchées soient reconsidérées. En l'état actuel de la communauté musulmane, traversée tout à la fois par des dynamiques de riche maturation et des conflits d'un nouveau type, tout attendre de l'Etat est une démission irresponsable ; ne rien en attendre est un aveuglement immature. Au demeurant, il faut prendre le ministre au mot : il lance une consultation qui, dit-il, devra à terme être assumée par les musulmans eux-mêmes. Il faut prendre acte de cette démarche volontariste dont le souci avoué serait uniquement d'accompagner et de faciliter le processus d'organisation. Essayons !

Le tissu associatif musulman a subi une quasi-révolution ces dernières années ; la consultation ne peut pas ne pas en tenir compte. Il est nécessaire de penser, ensemble, une consultation large, décentralisée, quittant Paris pour établir le dialogue à la base, localement. Le processus doit s'inscrire dans la durée avec le souci de respecter tous les acteurs afin d'établir, pour la première fois, les

prérequis du débat et de l'institutionnalisation démocratiques. Il est urgent de sortir la question de l'islam d'une gestion politicienne et calculatrice : l'islam et les musulmans, et bien sûr les Français d'origine immigrée dans leur ensemble, ne doivent pas représenter un simple enjeu électoral supplémentaire.

Préalable déterminant : l'avenir de l'islam de France doit se décider avec les Français de confession musulmane. A terme, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, la Turquie ou l'Arabie saoudite, encore très représentés dans le panel des premiers consultés, n'auront plus à intervenir dans les affaires qui concernent les citoyens et les résidents musulmans de France. Cela suppose, en amont, que la France renoue avec ses propres citoyens musulmans et que l'islam ne soit plus traité désormais à travers le prisme de la seule logique sécuritaire d'où naissent trop souvent surveillances, contrôles, dénis de droit, humiliations, etc. La confiance mutuelle fait défaut aujourd'hui alors qu'elle est la condition *sine qua non* d'une délibération libre.

Mais soyons clair : la responsabilité des musulmans est sans commune mesure et ils auront finalement l'organisation qu'ils méritent. Qu'il s'agisse des signataires ou de ceux qui, par principe, ont refusé la ratification, il ne peut s'agir de se satisfaire du rôle de spectateurs uniquement contestataires. Prendre acte du projet et vouloir lui donner une orientation respectueuse nécessitent que les musulmans renouent avec la culture du dialogue intracommunautaire et qu'ils cessent de répandre, entre eux, la suspicion, voire la médisance. La dignité de l'ensemble de la communauté musulmane de France est à ce prix.

Il faut que la France renoue

avec ses citoyens musulmans

et que l'islam ne soit plus traité à travers le prisme de la seule logique sécuritaire

La consultation doit prendre une forme ouverte fondée sur l'admission par les acteurs musulmans eux-mêmes de la réalité de la pluralité au sein de leur communauté : que les grandes institutions respectent les structures plus locales et réciproquement, que des espaces nouveaux permettent aux musulmans de diverses origines et de divers courants de pensée de se parler (en incluant, par exemple, Turcs et Africains de l'Ouest).

L'organisation de la représentation des musulmans de France est un fait capital mais elle n'est pas prioritaire et pressante au point qu'il faille faire fi du minimum de précaution nécessaire pour en solidifier les fondements : les musulmans ont besoin de temps pour s'inscrire dignement dans le contexte français et penser les modalités d'une représentation qui à terme devra naître de véritables élections.

Depuis cinq ans au moins, les choses vont en ce sens sur le terrain associatif. Il serait dommage qu'en voulant aller trop vite aujourd'hui, on finisse par briser un élan qui s'inscrit dans la durée forcément longue de l'enracinement d'une religion minoritaire.

La structure représentative des musulmans de France doit être celle de ses citoyens ; elle doit être indépendante, pluraliste et démocratiquement élue ; il appartient à tous les acteurs de l'Etat et de la communauté musulmane de s'en donner les moyens : en temps, en compétences et en débats. Ainsi réempruntera-t-on les chemins qui mènent à la confiance mutuelle.

Tariq Ramadan est professeur de philosophie et d'islamologie à Fribourg et Genève.

Villes/campagnes : nouvelle donne

par Chérif Khaznadar

TOUT le monde l'a dit : le siècle à venir sera celui des villes et de la désertification des zones rurales. Des villes ? Non, des mégapoles qui exigent des aménagements urbanistiques et une nouvelle gestion de l'habitat. On connaît les effets pervers de ces mouvements de populations : violence, paupérisation, racisme...

Ce qu'on appelle encore des villes sont des terrains d'affrontements entre générations, classes sociales, nationaux et étrangers. Xénophobie, haine de l'autre se substituent à la tradition d'ouverture, d'assimilation, d'échanges qui était celle des métropoles, connues depuis des siècles pour être des lieux de rencontre, de métissage, de liberté.

Au contraire, les campagnes paraissent imperméables à la pénétration étrangère - nationale ou autre : une réputation de conservatisme ou de renfermement sur elles-mêmes. Lieux communs aujourd'hui contredits. La menace de désertification des villages et d'une population qui se réduit entraîne la fermeture d'écoles, de centres de soins, de pharmacies, de boutiques d'alimentation, incite les derniers villageois à accepter et à chercher l'arrivée d'autres habitants. Et ne faut-il pas tenter de retenir les jeunes au pays, d'arrêter l'hémorragie de la fuite en ville ? Voilà qui mérite de porter

attention aux mesures prises par les pouvoirs locaux, nationaux ou les municipalités. Et d'abord celles qui concernent le patrimoine.

La prise de conscience de l'importance du patrimoine (naturel, bâti ou immatériel) pour la valorisation des lieux-dits, villages ou pays, fait rapidement son chemin. Jusqu'ici négligé, voire méprisé, le

Un peu partout, la migration des jeunes vers la ville s'inverse

patrimoine suscite une prise de conscience. Telle église romane dans un village peut être une force d'attraction, non seulement touristique, mais aussi capable de donner une plus-value à son environnement. Un savoir-faire traditionnel peut, autant qu'un monument, créer de la plus-value. D'où l'intérêt qu'on leur porte et l'attention qu'on accorde à l'« étranger » qui s'y attache et les apprécie. L'aménagement qu'il fera de la vieille ferme vouée à l'abandon et qu'il restaure fait des émules. Des métiers renaissent, des cuisines oubliées reparassent à table, les jeunes ont moins « honte » de leur village.

Cette remise en valeur du patrimoine provoque la quête d'identités particulières. On tente de cultiver sa différence, sans imiter la ville. Au diable les sottises vieilleries du « retour à la terre », de la nostalgie d'un passé sécurisant ! Le patrimoine, aujourd'hui, est facteur de nouvelles et originales formes de culture : « Regarde comme je suis différent et montre-moi ta différence. »

Après tout les vieilles pierres s'animent quand on les habite de passions nouvelles. Sans doute faut-il habiter le passé avec l'imagination vivante, en dépit des vieux ravages.

Est-ce que le développement, le renouvellement rapide des technologies ne favorisent pas cette délocalisation ? On constate, un peu partout, que s'inverse la migration des jeunes vers la ville pour inventer, parfois, dans les campagnes ou les régions des formes de vie et d'expression inédites. Il convient peut-être de détourner ce que nous croyons savoir du passé et de l'ouvrir à des genèses possibles. Alors - qui sait ? - peut-être la campagne contaminera-t-elle la ville avec un virus antiraciste et chaleureusement fraternel ?

Chérif Khaznadar est directeur de la Maison des cultures du monde.

AU COURRIER DU « MONDE »

DE L'ART DE BIEN PRÉSENTER LES CHIFFRES

Il est toujours curieux de lire la présentation des chiffres de notre économie. Ainsi le budget de l'Etat est-il déficitaire de 1,8 % pour l'année 2000, ce qui apparaît dérisoire, mais moins que le montant de 220 milliards de francs. A contrario, le déficit de l'assurance-maladie, véritable bête noire de nos politiques, est de 11 milliards, ce qui est insupportable, alors qu'il représente 1,7 % du budget général de la Sécurité sociale. Alors, un conseil, si vous devez présenter vos comptes, sachez manier la forme suivant l'impact que vous voudrez leur donner.

René Gilles Bordeaux

VIOLENCES ENTRE ENSEIGNANTS ET ÉLÈVES

Un instituteur qui avait donné un coup de pied aux fesses d'un élève de CM 2 turbulent vient d'être suspendu à Obernai (Bas-Rhin) pour une durée de quatre mois (*Le Monde* du 18 mars). Il se trouve que dans cette même ville d'Obernai, si idyllicquement située au pied du mont Sainte-Odile, un professeur d'éducation physique et sportive a été, le 13 mars, au lycée Paul-Emile-Victor, frappé par un élève avec une raquette de ping-pong. Pour lutter contre la violence dite scolaire, une échelle des punitions et des sanctions a été récemment définie. Nous verrons quel usage il en sera fait dans cette affaire.

Lucien Kieffer Le Mans (Sarthe)

Essayez tout Itineris pendant 3 mois.

La Période d'Essai Itineris : 3 mois pour tester le réseau, les forfaits, les services et découvrir gratuitement* Optima. 3 mois où vous pouvez décider de tout arrêter, 3 mois pour choisir en toute liberté**. Avec Itineris, faites tout de suite ce dont vous avez envie maintenant. www.itineris.com

LE MOBILE SELON VOUS.

AUJOURD'HUI

J'AI DÉCIDÉ D'ÊTRE TOUT ITINERIS. DANS 3 MOIS JE CHOISIRAI CE QUE JE GARDE.

TOUT ITINERIS.

* L'option Optima est gratuite pendant les 3 mois de la Période d'Essai (20F TTC par mois). ** Offre valable sur les forfaits Itineris assortis de la souscription des options désirées. Abonnement 12 mois minimum au-delà de la période d'essai de 3 mois.

france telecom
bienvenue dans la vie.com

VALEURS EUROPÉENNES

L'action Norwich Union a progressé de 3 pence, pour clôturer à 428,75 pence, mercredi 19 avril, après l'annonce d'une hausse de 69 % des nouvelles primes au premier trimestre à 1,2 milliard de livres.

Royal Bank of Scotland a gagné 16,5 pence, pour terminer à 954,50 pence, mercredi, après que le groupe eut annoncé 40 millions de livres supplémentaires d'économies issues de sa fusion avec NatWest.

Le cimentier Blue Circle a fait l'objet d'importantes transactions, mercredi, avec le rachat de 20 % de son capital sur le marché par le français Lafarge. Ce dernier, qui a augmenté son offre à 450 pence, a reçu immédiatement un refus du

groupe britannique. Le titre Blue Circle a terminé en quasi-stabilité à 433,75 pence, après une légère hausse initiale.

Infineon Technologie, la filiale de Siemens, a gagné 6,08 %, à 67,89 euros, mercredi. Sa maison mère a annoncé la création de Vertacross, une plate-forme de commerce électronique inter-entreprises.

L'opérateur téléphonique Deutsche Telekom a reculé de 2,22 %, à 70,99 euros en Bourse, mercredi. Le groupe a continué de souffrir en ce début d'année de la concurrence toujours plus forte des autres opérateurs et de la pression sur les tarifs téléphoniques. Ses gains ont stagné au premier trimestre.

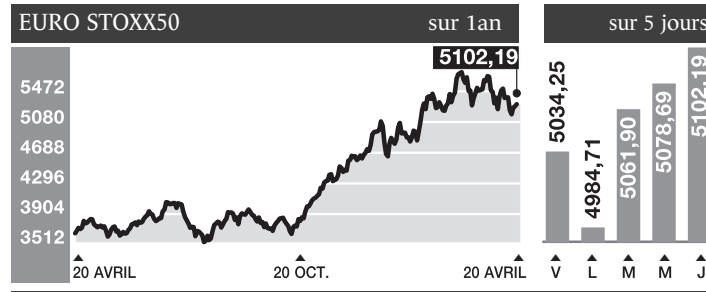
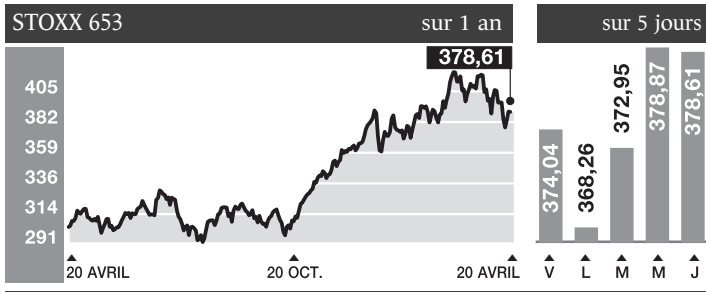


Table listing various European stocks and their price movements. Includes categories like LVMH, SCOTT & NEWCAST, and DJ E STOXX F & BV P.

Table titled 'PHARMACIE' listing pharmaceutical stocks such as AstraZeneca, Glaxo Wellcome, and Novartis.

Table titled 'ÉNERGIE' listing energy-related stocks including BP, Shell, and Total.

Table titled '20/04 10h04' showing market indices and their percentage changes, including DJ E STOXX AUTO P and DJ E STOXX CYC GO P.

Table titled 'BANQUES' listing various banks and their stock prices, such as Abbey National and Royal Bank of Scotland.

Table titled 'AUTOMOBILE' listing automotive stocks, primarily from Volkswagen Group, including Autoliv and BASF AG.

Table titled 'CHIMIE' listing chemical and pharmaceutical stocks, including Air Liquide and Akzo Nobel.

Table titled 'CONGLOMÉRATS' listing large conglomerate companies, such as Ccip, Christian Dior, and Bpifrance.

Table titled 'TÉLÉCOMMUNICATIONS' listing telecom stocks, including British Telecom, Eircom, and France Telecom.

Table titled 'CONGLOMÉRATS' listing conglomerate companies, including Ccip, Christian Dior, and Bpifrance.

Table titled 'CONSTRUCTION' listing construction-related stocks, such as Acciona and Acton SA.

Table titled 'PRODUITS DE BASE' listing raw materials and commodity stocks, including Aluminex and Anglo American.

Table titled 'ASSURANCES' listing insurance companies, including Aegon and Allianz.

Advertisement for the Volkswagen New Beetle, featuring a photo of the car and text detailing the starting price of 109,900 F.*

Table titled 'SERVICES FINANCIERS' listing financial services companies, such as Almannij and Alpha Finance.

Table titled 'ALIMENTATION ET BOISSON' listing food and beverage companies, including Allied Domecq and Associated British Foods.

Table titled 'ALIMENTATION ET BOISSON' listing food and beverage companies, including Allied Domecq and Associated British Foods.

Table titled 'BIENS D'ÉQUIPEMENT' listing equipment and machinery stocks, such as Abb N and Adecco.

Table titled 'BIENS DE CONSOMMATION' listing consumer goods and services stocks, including Ahold and Altadis.

Table titled 'COMMERCE DISTRIBUTION' listing retail and distribution companies, such as Boots Co and Buhrmann NV.

Table titled 'HAUTE TECHNOLOGIE' listing high-tech and electronics companies, including Aérospatiale and Alcatel.

Table titled 'ASSURANCES' listing insurance companies, including Aegon and Allianz.

Table titled 'ASSURANCES' listing insurance companies, including Aegon and Allianz.

Table titled 'SERVICES COLLECTIFS' listing utility and public services companies, such as Aem and Anglian Water.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table listing new market entries in the Euro zone, including Airspray NV and Antonov.

Table titled 'BRUXELLES' listing stocks traded in the Brussels market, such as Arthur and Envicpo Hld Ct.

Table titled 'FRANCFORT' listing stocks traded in the Frankfurt market, including United Internet and Aixtron.

Table titled 'EURO NOUVEAU MARCHÉ' listing new market entries in the Euro zone, including Airspray NV and Antonov.

Table titled 'CODES PAYS ZONE EURO' listing country codes for various European nations.

VALEURS FRANÇAISES

L'action NRJ a ouvert lors de la séance du jeudi 20 avril en hausse 11,24 %, à 698 euros, après la suspension mercredi de sa cotation. Le groupe a annoncé un regroupement de ses actifs avec ceux de sa maison-mère Groupe Sonopar qui prendra la forme d'une OPE de cette dernière sur NRJ. Groupe Sonopar offre 31 de ses titres pour deux actions NRJ et sera introduit ensuite sur le RM en lieu et place du titre NRJ, avant d'être rebaptisé NRJ Group.

Le titre Cap Gemini s'appréciait jeudi matin de 0,36 %, à 220 euros. Le groupe prévoit, pour le courant mai, un placement garanti et une offre à prix ouvert sur 25 % à 50 % des titres nouvellement émis pour financer le rachat des activités de conseil d'Ernst & Young. Si la totalité des associés du cabinet américain approuvent le rapprochement de Cap et E&Y Consulting, ce sont 43,5 millions d'actions nouvelles qui seront émises.

L'action Renault bondissait de 2,22 %, à 46,1 euros jeudi, lors des premières transactions. Carlos Ghosn, patron de Nissan, a assuré que le partenaire nippon de Renault est en passe d'atteindre ses objectifs financiers. Par ailleurs, le constructeur automobile français et GIAT Industries ont annoncé jeudi une coopération entre Renault VI et Fiat pour la fourniture de véhicules blindés de combat d'infanterie.

RÈGLEMENT MENSUEL

JEUDI 20 AVRIL Cours relevés à 9 h 57 Liquidation : 24 mai

Table of French stock market data including columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Compensation (1)'. Lists various companies like B.N.P. (T.P.), Renault, and others.

Table of international stock market data with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Compensation (1)'. Lists companies from various countries like American Express, A.T.T., etc.

Table of international stock market data (continued) with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Compensation (1)'. Lists companies like BARRICK GOLD, CROWN CORK ORD., etc.

Table of international stock market data (continued) with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Compensation (1)'. Lists companies like AMERICAN EXPRESS, A.T.T., etc.

NOUVEAU MARCHÉ

MERCREDI 19 AVRIL Cours relevés à 18 h 07

Table of new market data with columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille'. Lists companies like ABEL GUILLEM, AB SOFT, ACCESS COMM., etc.

SECONDE MARCHÉ

JEUDI 20 AVRIL Cours relevés à 9 h 57

Table of second market data with columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille'. Lists companies like ALDEN, ARKOPHARMA, ASSYSTEM, etc.

Advertisement for AOL FR featuring the text 'FAITES DES ÉCONOMIES DE SURLIGNEUR' and 'Créez votre portefeuille de valeurs gratuitement sur WWW.AOL.FR'. Includes a large graphic of a magnifying glass over the word 'SURLIGNEUR'.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 19 avril

Table of SICAV and FCP data with columns for 'Émetteurs', 'Valeurs unitaires', 'Date cours'. Lists various investment vehicles like AGIPI, BNP, CDC Asset Management, etc.

CAISSE D'ÉPARGNE

Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)

Table of Caisse d'Épargne data with columns for 'Émission', 'Date cours'. Lists various funds like ÉCUR. 1,2,3... FUTUR, ÉCUR. ACT. FUT. D. PEA, etc.

LCF E. DE ROTHSCHILD

AMÉRIQUE 2000, ASIE 2000, NOUVELLE EUROPE, SAINT-HONORÉ CAPITAL C., etc.

Table of LCF E. de Rothschild data with columns for 'Émission', 'Date cours'. Lists various funds like AMÉRIQUE 2000, ASIE 2000, etc.

SG ASSET MANAGEMENT

Service vocal : 08 36 68 36 62 (2,23 F/mn)

Table of SG Asset Management data with columns for 'Émission', 'Date cours'. Lists various funds like CADENCE 1 D., CADENCE 2 D., etc.

TECHNOLOGIE Ananova présente, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, depuis mercredi 19 avril, des informations sur le site d'Ananova Limited, division interac-

tive de l'agence Press Association. ● **À LA DIFFÉRENCE** des autres héroïnes virtuelles, la nouvelle venue sur le Web lit automatiquement, avec un air étonnamment humain,

les dépêches dès qu'elles lui arrivent. ● **CET EXPLOIT** technologique est le résultat des recherches les plus en pointe en matière de synthèse vocale. ● **SON APPARITION**,

annoncée depuis plusieurs mois, semble avoir ravi de nombreux internautes et la nouvelle vedette du Web possède déjà son club de fans. ● **TOUJOURS** dans le domaine vir-

tuel, l'Institut national de recherche en informatique et en automatique vient d'acquiescer un banc de travail qui permet de manipuler dans l'espace des maquettes numériques.

Ananova, première présentatrice virtuelle des informations sur Internet

Un an de travail a été nécessaire à des techniciens britanniques et belges pour mettre au point un personnage animé généré en temps réel, capable de lire des dépêches au moment où elles « tombent », avec un ton, une expression et des mouvements adaptés à l'événement relaté

« **HELLO WORLD!** » Les premiers mots d'Ananova, mercredi 19 avril au matin, prennent d'emblée la mesure de son audience... potentielle. La première présentatrice virtuelle d'informations sur Internet (www.ananova.com) s'exprime en anglais, d'une voix douce et modulée, malgré quelques saccades. Problèmes d'élocution ou étrangement ordinaire du réseau? Difficile de se prononcer. Néanmoins, l'entrée sur la Toile d'Ananova devrait satisfaire les milliers de fans qui attendaient son apparition avec impatience depuis des semaines. L'événement avait été soigneusement médiatisé depuis le mois de janvier, afin d'attiser la curiosité des internautes. Et, dès l'après-midi, le site d'Ananova Limited, anciennement PA New Media, division interactive de l'agence Press Association, était inaccessible. Affluence record ou panne technique?

« *Voici les nouvelles - et, cette fois, c'est personnel* »: la nouvelle star des écrans d'ordinateur avait néanmoins eu le temps de présenter son premier « bulletin ». Sexy sans outrance, moderne et branchée tendance Lara Croft (l'héroïne du jeu vidéo Tomb Raider), la présentatrice virtuelle est soigneusement conçue pour séduire les jeunes sans laisser indifférents les plus âgés. Vingt-quatre heures sur vingt-quatre, Ananova diffuse les nouvelles, vers l'ordinateur des internautes aujourd'hui, sur leur téléphone portable ou leur montre-bracelet demain. C'est dire le degré d'intimité que ce Web symbol peut espérer créer avec son public.

Sans être stupéfiant, le résultat est convaincant. Cadrée en plan très serré, Ananova s'exprime avec le réalisme nécessaire pour faire oublier qu'elle n'existe pas. Une performance à mettre au crédit

des techniciens qui, depuis un an, peaufinent son look et la machine logicielle qui lui donne une apparence de vie. Ananova Limited travaille depuis six ans sur la mise en place d'outils sophistiqués de traitement et de diffusion de l'information sur Internet. « *La création d'une interface "humaine" pour accéder à ce contenu constituait une évolution logique pour rendre notre service plus facile d'accès et pour offrir un service plus personnalisé de nouvelles et d'information sur les sujets d'intérêt des utilisateurs* », explique l'entreprise.

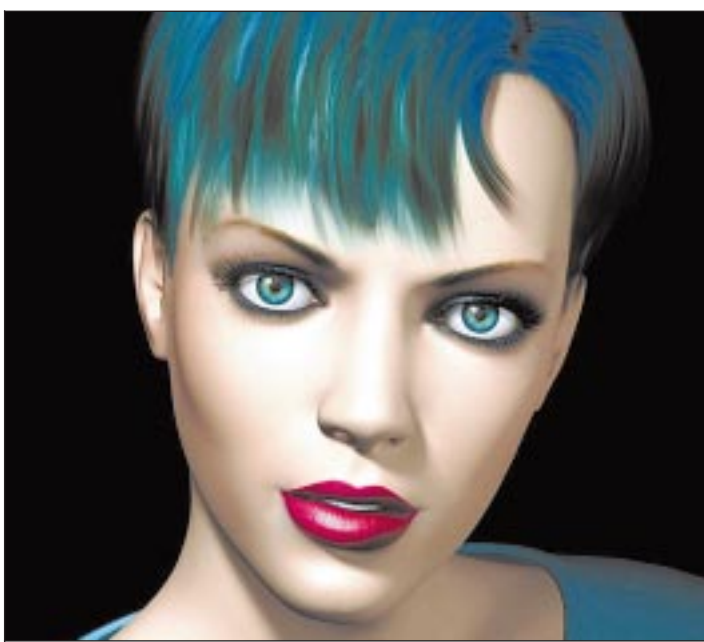
LE «TOP» DE LA SYNTHÈSE VOCALE

Le défi technologique des développeurs de ce forçat du Web résidait dans la création d'un personnage animé en trois dimensions, généré en temps réel pour « lire » les dépêches ou donner les informations au moment où elles tombent. Et ceci avec un style et

un ton approprié pour chaque événement relaté. Il s'agit là d'une forme sophistiquée de la technique connue sous le nom de « Text to speech », c'est-à-dire la transformation automatique de texte en parole.

Cette fonction existe depuis longtemps à l'état embryonnaire. Elle fait appel à la synthèse vocale, qui donne des résultats rappelant plus les robots des débuts du cinéma de science-fiction que le phrasé des héros de jeux vidéo. Pour éviter cet écueil, Ananova Limited a fait appel à un des principaux spécialistes en matière de reconnaissance de la parole et de synthèse vocale: la firme belge Lernout & Hauspie (L&H).

« *La création d'une voix synthétique à la sonorité humaine, qui puisse parler à la demande en temps réel, constitue le Sacré Graal de notre industrie* », explique Patrick de Schrijver, de L & H. L'en-



FA OPHOTOS LTD

La folie des fans pour « une super cyber-baby »

ON NE VOIT que sa tête au format timbre-poste, mais ses créateurs affirment qu'elle a 28 ans et mesure 1,73 m - son poids n'est pas précisé. Ananova préfigure les futures générations de créatures virtuelles qui pourraient bientôt envahir la Toile d'Internet, et ses concepteurs ont voulu la rendre aussi chaleureuse que possible afin qu'elle assure au mieux ses fonctions d'intermédiaire entre les êtres humains et la froideur du cyberspace. « *Elle voit et entend les énormes quantités de nouvelles et de données pulsées autour du monde, voyageant sur les réseaux et bondissant des satellites* », précisent, sans vergogne, ses créateurs.

Les internautes seront-ils sensibles à ce subterfuge? Lors des premières heures de diffusion, ils ont été des dizaines de milliers à se connecter pour découvrir la nouvelle star. Avant même cette première apparition, un site avait été créé pour faire patienter les fans (www.clubananova.com). N'ayant qu'une pho-

to figée de la vedette, les aficionados se sont lancés dans un concours de sosies venus du monde entier.

L'Américaine Beth, 37 ans, du Nevada, la Galloise Alyssa Kelly, vivant à Cincinnati, la Russe Anna Savenkova et même... un certain Alex ont envoyé leur photo pour prouver leur ressemblance avec elle. Pour d'autres, elle évoquait plutôt le visage de vedettes réelles comme Angelina Jolie, Annie Lennox ou Kim Basinger.

PERSONNALISATION DU « JOURNAL »

Dans le même temps, les questions affluaient. Ananova sera-t-elle polyglotte? Elle devrait bientôt parler d'autres langues que l'anglais, et son accent actuel, qualifié de « *mi-atlantique* », pourra être modifié par l'utilisateur. Y aura-t-il des sous-titres pour les sourds et les malentendants? Ce n'est pas prévu. Que signifie le nom Ananova? L'un des fans pro-

pose « *nouvelle femme* », en combinant *ana*, signifiant mère ou femme en ancien turc, et *nova* pour nouvelle.

La présentatrice virtuelle apparaîtra-t-elle sur les téléphones mobiles Wap? Pour l'instant, cette technique ne supporte pas la vidéo. Il faudra donc attendre la génération suivante.

Dans quelle mesure Ananova sera-t-elle personnalisable? Les concepteurs indiquent que les développements futurs permettront aux internautes d'accéder à des informations sélectionnées en fonction de leurs centres d'intérêt. Ils pourront même choisir le mode de réception: du simple courrier électronique au face-à-face avec Ananova sur l'appareil de leur choix. Ananova « *est une super cyber-baby* », notent les concepteurs aguicheurs. Et de conclure: « *Vous connaissez la science-fiction, voici la science-réalité.* »

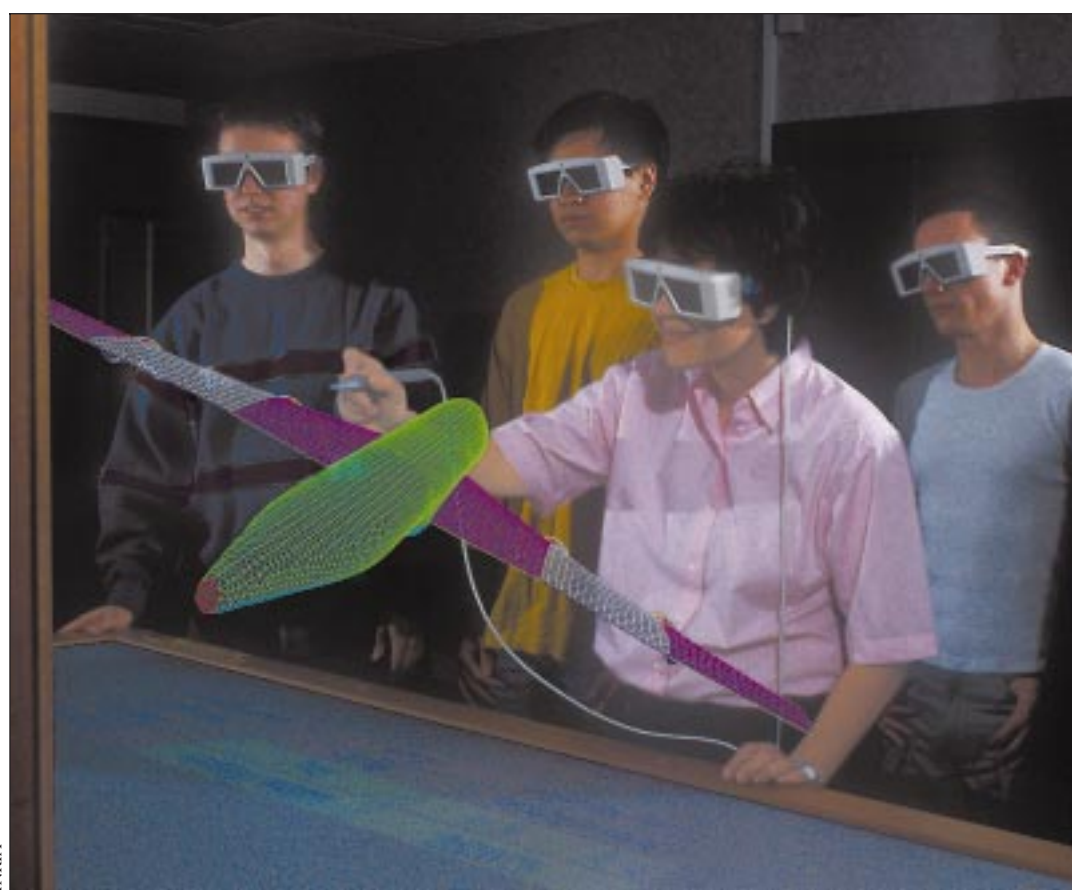
M. AI.

Michel Alberganti

Un banc de travail permet de manipuler dans l'espace des maquettes numériques

DU STYLO jaillit un rayon de lumière rappelant le sabre laser des Jedi de *La Guerre des étoiles*. Cet instrument sert de souris d'ordinateur dans l'espace en trois dimensions du plan de travail virtuel. Flottantes, les images se laissent manipuler à la pointe du « sabre ». L'utilisateur peut ainsi observer l'intérieur d'une automobile, une partie de la structure d'un Boeing-747 (photo ci-contre) ou d'un réacteur d'avion, qui se matérialisent devant lui, en suspension. La magie du virtuel, souvent associée aux jeux vidéo en trois dimensions, se met ici au service des concepteurs des bureaux d'études ou de recherche de l'industrie.

Cet appareil spectaculaire est le premier banc de travail virtuel installé en France. L'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria), qui l'a acheté auprès de l'entreprise allemande Tan, installée à Francfort, l'a présenté mardi 18 avril à Rocquencourt (Yvelines). L'installation comprend deux écrans de 180 sur 110 cm - l'un horizontal, l'autre vertical, afin d'augmenter le champ de vision -, un ordinateur Silicon Graphics (Onyx 2) équipé de quatre microprocesseurs et de deux cartes graphiques, deux projecteurs vidéo tritubes, des lu-



INRIA

nettes à cristaux liquides et un système d'enregistrement des mouvements de la tête des utilisateurs. L'ensemble représente un investissement de 2 à 3 millions de francs (300 000 à 450 000 euros).

« *Nous allons commencer par deux types d'applications: le prototypage virtuel et la visualisation de données* », explique Sabine Coquilart, chargée de son développement à l'Inria. Le premier travail est réalisé en partenariat avec Aérospatiale. Il s'agit d'économiser la fabrication de maquettes réelles grâce aux images de synthèse en 3 D, qui permettent de simuler, par exemple, l'insertion d'une tuyauterie dans le circuit hydraulique d'un moteur, opération délicate avec les outils traditionnels de conception assistée par ordinateur.

Le second axe de recherche concerne des phénomènes dynamiques ou complexes. L'Inria a présenté ainsi la visualisation de la circulation de l'air dans l'habitacle d'une voiture. Avec le stylo lumineux, l'utilisateur sélectionne un outil, qui déplace un plan de coupe dans le décor intérieur de l'automobile. Pour chaque position apparaît la cartographie thermique en couleurs permettant de détecter les zones froides et les points

chauds engendrés par le système de chauffage. Un autre instrument, tout aussi virtuel, visualise le parcours des flux provenant des bouches d'aération sous différentes formes: direction et intensité, filets lumineux ou petits avions entraînés par le courant d'air... Les compagnies pétrolières sont également très intéressées par le banc de travail virtuel pour traiter les données issues des sondages sismographiques.

Avec ce nouveau système, l'Inria participe au rattrapage du retard français en matière d'équipement en systèmes de réalité virtuelle. Dans le même but, ses centres de Rennes et de Grenoble sont dotés depuis 1999 d'écrans cylindriques immersifs représentant des investissements d'environ 10 millions de francs, utilisés pour la simulation d'éclairage et l'intégration d'êtres animés dans des environnements virtuels. « *Le défi, c'est de ne pas utiliser ces installations pour de simples démonstrations, mais de les exploiter pour améliorer notre compréhension de phénomènes physiques et d'obtenir des résultats exploitables par l'industrie* », souligne Gilles Kahn, directeur scientifique de l'Inria.

M. AI.

N'achetez pas de places pour l'Euro 2000™



Gagnez des places VIP pour tous les matches de l'Equipe de France, voyage, hôtel et accueil inclus. Rendez-vous sans attendre sur www.sportal.fr pour en savoir plus.

sportal.fr
Sponsor officiel de l'EURO 2000™

En Ligue des champions, le Real Madrid parachève le sans-faute du football espagnol

Les Madrilènes ont battu (3-2) le tenant du titre, Manchester United, sur son terrain d'Old Trafford

La qualification du Real Madrid (0-0, 3-3) aux dépens de Manchester United, mercredi 19 avril, pour les demi-finales de la Ligue des champions

permet au football espagnol de conserver trois de ses représentants (FC Barcelone, FC Valence, Real Madrid) à ce stade de la compétition, un fait

unique dans les annales. Valence affrontera Barcelone les 2 et 10 mai, tandis que le Real ren-contrera le Bayern Munich les 3 et 9 mai.

LES RÊVES de Sir Alex Ferguson ont été balayés par ses craintes. « Quand vous regardez l'histoire de la Coupe des champions, vous vous apercevez que les équipes qui



marquent profondément les esprits sont celles qui en ont gagné d'abord une, puis plusieurs, année après année. Le

Real l'a gagné cinq fois de suite, le Bayern et l'Ajax trois fois d'affilée et Liverpool quatre fois en huit ans. Aujourd'hui, nous avons la chance de pouvoir remporter ce trophée régulièrement. C'est - peut-être - une ère dorée qui se profile pour MU », déclarait l'entraîneur de Manchester United, vainqueur de la Ligue des champions 1999-2000, à la veille du quart de finale retour qui devait l'opposer, mercredi 19 avril, au Real Madrid.

Après 21 minutes de jeu, les supporters du club anglais, sagement entassés dans les tribunes du stade Old Trafford, prêts à savourer le triomphe des leurs, galvanisés par

une série en cours de six victoires consécutives (toutes compétitions confondues) avec un moyenne de 4 buts par match, ont compris le sens du « peut-être » employé par le technicien écossais. Ce n'est pas parce qu'on est le club le plus riche du monde, le plus redoutable d'Angleterre et qu'on a réalisé un match nul (0-0) lors du quart de finale aller, que le succès est inéluctable.

Il aura suffi que le capitaine manucien, Roy Keane, incroyablement fébrile, se jette sur un centre à ras de terre de Michel Salgado, que le gardien Raimond Van der Gouw (remplaçant le héros du match aller, Mark Bosnich, blessé aux adducteurs) s'apprêtait à intercepter, pour ouvrir la marque au profit des Espagnols et réduire à presque rien les chances de qualifications des Reds Devils. La désillusion était d'autant plus cruelle que la prolongation du contrat dudit Roy Keane, courtisé par des clubs italiens, moyennant 550 000 francs hebdomadaires, venait de provoquer une hausse sensible du prix des abonnements pour la saison 2000-2001.

Si les stars britanniques David Beckham et Ryan Giggs ne désarmaient pas, c'est un Espagnol qui emportait la mise, sur deux contres menés à quelques secondes d'intervalle. A la 50^e minute, suite à une montée de Steeve McManaman, Raul se jouait du défenseur français de Manchester United, Mickaël Silvestre, pour loger un tir travaillé au ras du poteau droit de Raimond Van der Gouw, bien trop lourd dans son plongeon. Trois minutes plus tard, le même Raul, lancé cette fois par l'Argentin Fernando Carlos Redondo, inscrivait un troisième but.

« DÉÇUS, PAS CHOQUÉS »

Le club le plus riche du monde devenait le plus accablé mais pas le plus abattu. La maladresse de Roy Keane, toujours aussi tendu, qui avait raté une première occasion de revenir au score (51^e), ne décourageait pas le reste de l'équipe. A la 65^e minute, David Beckham, réalisait un slalom au milieu des défenseurs madrilènes pour marquer d'un tir imparable. Quelques instants plus tard, Roy Keane parve-

nait enfin à ses fins, obtenant un penalty que transformait Paul Scholes (89^e). Mais il était trop tard : vainqueur 3-2, à Manchester, le Real Madrid se qualifiait pour les demi-finales de la Ligue des champions. Le vainqueur de l'édition 1998 affrontera le Bayern Munich, finaliste malchanceux en 1999, avec l'ambition de laver le double affront subi en match de poule (2-4, 1-4).

« Prendre trois buts à domicile, c'est beaucoup trop mais je n'ai pas de critique à faire à mes joueurs car il fallait attaquer pour essayer de marquer. C'est le jeu habituel de Manchester. (...) Nous ne sommes pas choqués, nous sommes déçus », a déclaré Sir Alex Ferguson. « C'est le meilleur résultat depuis que je suis entraîneur », a simplement commenté son homologue madrilène, Vicente Del Bosque.

Ce résultat rejaillit sur le football espagnol : il lui permet, pour la première de l'histoire de la compétition, de placer trois de ses clubs (FC Barcelone, FC Valence, Real Madrid) en demi-finales.

M. D. (avec AFP)

JO : une commission indépendante pour les tests antidopage à Sydney

L'ENSEMBLE de la procédure des tests antidopage sera surveillé par des observateurs indépendants à l'occasion des Jeux olympiques de Sydney, a annoncé, mercredi 19 avril, le Comité international olympique (CIO). Cette initiative vise à rassurer les athlètes qui considèrent que la fiabilité de ces tests n'est pas suffisante au regard de la menace qu'ils font peser sur leurs carrières. Ces observateurs auront la charge de chacune des étapes du processus, du moment où l'athlète remet son échantillon d'urine jusqu'à la décision finale du CIO, en passant par les étapes de l'analyse en laboratoire.

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : le parquet de Marseille** va ouvrir une enquête préliminaire après les plaintes déposées par l'Argentin Marcelo Gallardo et l'Italien Marco Simone qui disent avoir été agressés lors du match Marseille-Monaco, le 7 avril (Le Monde du 9 avril).

■ **L'équipe de France des moins de dix-huit ans** s'est qualifiée pour la phase finale du championnat d'Europe après sa victoire (2-0) sur l'Eire, mercredi 19 avril, à Dublin.

■ **David Ginola**, l'attaquant français de Tottenham, s'est prononcé, mercredi 19 avril, pour une réduction du nombre de footballeurs étrangers en division 1 anglaise, dans une interview au quotidien *The Independent*. « Aujourd'hui, une équipe peut ne compter que des étrangers, a déclaré l'ancien international. Il faut limiter leur nombre, pour ne pas étouffer dans l'œuf les futurs jeunes talents. Qu'est-ce qui est le plus important : l'argent et les affaires, qui tuent le football, ou le football lui-même ? »

■ **VOILE : Jérémy Beyou et Pascal Bidégorry (Volkswagen-Castrol)**, bien qu'ayant dû se battre comme tous les autres concurrents contre les éléments, occupaient, mercredi 19 avril, pour la deuxième journée consécutive la tête de la Transat Lorient-Saint-Barthélemy.

■ **LOTTO : résultats des tirages n° 32 effectués mercredi 19 avril. Premier tirage :** 5, 12, 30, 37, 42, 46 ; numéro complémentaire : 36. Rapports pour 6 numéros : 5 939 720 F (905 504 €) ; 5 numéros et le complémentaire : 152 260 F (23 211 €) ; 5 numéros : 6 225 F (948 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 276 F (42,07 €) ; 4 numéros : 138 F (21,03 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 30 F (4,57 €) ; 3 numéros : 15 F (2,28 €). **Second tirage :** 19, 20, 32, 34, 43, 46 ; numéro complémentaire : 1. Rapports pour 6 numéros : 12 810 900 F (1 953 009 €) ; 5 numéros et le complémentaire : 103 255 F (15 741 €) ; 5 numéros : 10 070 F (1 535 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 418 F (63,72 €) ; 4 numéros : 209 F (31,86 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 40 F (6,09 €) ; 3 numéros : 20 F (3,04 €).

Le Bayern Munich qualifié in extremis

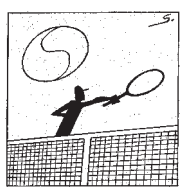
Le Bayern Munich s'est qualifié, mercredi 19 avril, sur sa pelouse du Stade olympique, pour les demi-finales de la Ligue des champions, grâce à une victoire (2-1) sur le FC Porto (Portugal) obtenue dans les arrêts de jeu. A l'aller, les Allemands avaient arraché le match nul (1-1). Les joueurs d'Ottmar Hitzfeld ont ouvert le score dès la 15^e minute de jeu, par le Brésilien Paulo Sergio, mais n'ont pas pu l'aggraver avant qu'un autre Brésilien, l'efficace avant-centre du FC Porto, Jardel, égalise à la 89^e minute. Entre-temps, le public local avait fait bruyamment savoir aux siens qu'il goûtait peu leur manque de maîtrise du match. C'est à la faveur du temps « additionnel » qui compensait les arrêts de jeu que Thomas Linke, visé peu avant par les reproches de l'assistance, marquait, de la tête, le but de la victoire et de la qualification pour les demi-finales.

A Monte Carlo, Alex Corretja reprend pied sur la terre

MONACO

de notre envoyée spéciale

Son sourire enfantin et la petite étincelle espiègle dans ses yeux vont-ils réapparaître ? Vainqueur intrinsèque, mercredi



19 avril, de Fabrice Santoro (6-0, 6-4), Alex Corretja fait son retour sur la terre battue de Monte Carlo.

Petit à petit, le joueur espagnol refait surface. Aujourd'hui, il pourrait bien faire partie des protagonistes principaux de la saison sur terre qui ne fait que commencer. S'il n'est pas repris par les vertiges de sa fragilité.

Après une saison 1998 fabuleuse marquée par une finale à Roland-Garros (perdue contre son compatriote Carlos Moya) et cinq victoires en tournoi - dont la prestigieuse finale du circuit, les Masters, à Hanovre -, les résultats de l'année 1999 l'ont laissé perplexe. Alex Corretja avait atteint la 2^e place mondiale en février... puis a joué les fantômes dans les quatre tournois majeurs, rôle désagréable qui l'avait plongé dans les profondeurs du classement. Le gentil Alex, apôtre du fair-play à tous les étages, celui qui rend les points litigieux à ses adversaires et représente ses pairs au sein de l'Association des joueurs professionnels (ATP), a été impressionné par cette très haute position, si soudainement obtenue. Et son moral n'y a pas résisté.

Malgré une demi-finale à Rome, en mai, Alex Corretja n'a pas tenu son rang sur terre battue et s'est effacé, au terme d'un quart de finale triste à Roland-Garros, balayé en trois sets minuscules par l'un des héros du moment, le Brésilien Fernando Meligeni. Il a boudé Wimbledon, où il n'a jamais brillé. S'est consolé avec une finale sur le béton de Long Island, en août, et n'est revenu sur sa terre fétiche que pour perdre en finale du modeste tournoi de Majorque, en septembre.

Chemin faisant, il a perdu l'essentiel des points gagnés la saison précédente et n'a pu faire partie de huit meilleurs de 1999 pour défendre son titre à la finale de l'ATP à Hanovre.

Ces contre-performances ne l'ont tout de même pas empêché d'empêcher plus d'un million de dollars de gains sur un an. « Je ne reviens pas de nulle part, j'ai toujours su où j'étais », grommelle-t-il. Tout juste concède-t-il : « Atteindre ses objectifs est souvent difficile à accepter. »

« LE REGARD DES GENS »

En mars 2000, il a à nouveau gagné, à Indian Wells, en Californie : « C'était merveilleux de voir les regards des gens, ils n'y croyaient plus, ils pensaient que j'étais fini », lâche-t-il. Entre ses absences et son retour, le métier a rattrapé son talent fougueux. Cette insouciance tranquille que le jeune homme était l'un des seuls à cultiver sur un circuit trop sérieux semblait s'être envolée dans son acharnement à revenir. Alex Corretja a vingt-six ans, il rêve encore de Roland-Garros mais l'ennui et son allié la défaite le guettent.

A Monte-Carlo, Alex Corretja réussit à survivre dans un tournoi tonique et plein de surprises. Après les déconvenues, mardi, du Brésilien Gustavo Kuerten et du Chilien Marcelo Rios, respectivement tenant du titre et finaliste en 1999, le tournoi 2000 a réservé de nouvelles surprises, mercredi. Le Russe Evgueni Kafelnikov, qui, en l'absence de l'Américain Andre Agassi, pouvait prendre la 1^{re} place du classement mondial, a été éliminé par le Slovaque Dominik Hrbaty (6-3, 5-7, 6-4).

Les Français Nicolas Escudé et Jérôme Golmard se sont inclinés face au Tchèque Slava Dosedel (2-6, 6-0) et à l'Espagnol Carlos Costa (6-2, 6-4, 6-2). En revanche, Arnaud Clément s'est imposé contre l'Argentin Mariano Zabaleta (6-7 [3/7], 6-0, 7-5). Cédric Pioline, lui, s'est facilement qualifié face au Tchèque Jiri Novak (6-4, 6-3). Une autre belle performance du jour revient à Julien Boutter. Invité dans les qualifications du tournoi, ce jovial escogriffe de vingt-cinq ans - classé 149^e joueur mondial, et venu à la plus belle semaine de sa carrière. Mercredi, il a éliminé l'Arménien Sargis Sargsian après avoir balayé l'Américain Michael Chang au premier tour.

Bénédicte Mathieu

nouvelle
nomie,
les prévisions
de croissance
à trois ans
sont balayées
dans l'heure

Intel Corporation. Intel est une marque déposée d'Intel Corporation.

Courrier électronique : vers une révolution de l'écriture

160 millions d'internautes, dont 5 millions de Français, utilisent couramment l'e-mail pour correspondre. La spontanéité et l'émotion renversent les règles de l'orthographe, de la grammaire et de la syntaxe. De nouveaux symboles apparaissent. Mais l'enveloppe timbrée se porte toujours bien

ON « S'E-MAIL », pour abréger une conversation téléphonique ou pour conclure un rendez-vous. On « s'e-mail » pour se raconter des petites histoires de la vie quotidienne, des histoires de boulot, des histoires de famille. On « s'e-mail » pour s'envoyer des rapports professionnels.

Mais on « s'e-mail » aussi des mots d'amour. Le fameux « You've got a mail ! » (vous avez un message !) est déjà devenu un signal familier pour tous les utilisateurs d'Internet. En deux ans, le courrier électronique est devenu un phénomène social qui modifie en profondeur les modes d'écriture et de communication entre les gens, proches ou lointains. Steve Petitpas, directeur marketing d'une des plus importantes messageries gratuites, Hotmail, qui compte près de 70 millions d'abonnés e-mail, constate : « Nous multiplions par deux le nombre d'abonnés tous les six mois, dit-il. Un rythme de croissance qui fera bientôt entrer le mail dans les

mœurs des Français. » Chaque jour, 160 millions d'internautes se connectent. Parmi eux, plus de 5 millions de Français. « C'est la première chose que je fais en arrivant au bureau », déclare Oriane Garcia, cofondatrice de l'entreprise Caramail, un autre site de messagerie gratuite qui rassemble quelque deux millions d'abonnés. « Je ne veux pas rester en vacances sans consulter ma boîte aux lettres plus de trois jours. Je suis accro. » Mais elle confie que, si elle entretenait une correspondance professionnelle régulière avec les conseillers de l'Elysée, elle préfère conserver comme souvenir son bristol calligraphié d'invitation à la garden-party du 14 juillet « C'est plus sympa qu'un mail ! ».

Curieusement, le courrier électronique n'a pas remplacé l'envoi des lettres traditionnelles. La bonne vieille enveloppe timbrée n'a pas dit son dernier mot. Une tendance confirmée par les excellents résultats enregistrés par La Poste dans l'acheminement du courrier (+4,2% de chiffre d'affaires en 1999). Le mail semble agir plutôt comme un stimulant aux échanges-papiers, en complément d'une communication plus informelle sur le Net. Ecrire une lettre ce n'est pas comme écrire un mail. « L'écriture qui passe par la poste est plus implicite », observe Serge Tisseron, psychanalyste (auteur de *Comment l'esprit vient aux objets*, Obier, 1999). Elle réclame un effort et une motivation que ne requiert pas le mail. Avec ce dernier, on est dans l'immédiateté du récit. C'est déjà un peu moins vrai pour la lettre, que les Romains accompagnaient d'un « j'allais bien » pour marquer la distance par rapport à l'action ».

L'usage de plus en plus fréquent du courrier électronique a d'autres conséquences. Et notamment sur l'écriture elle-même, l'orthographe et la syntaxe. Sur le réseau c'est un véritable nouveau langage qui est en train de naître, déjà baptisé « emailisme ». Quelque chose entre le parlé et l'écrit, débarrassé des contraintes d'usage, inventant son propre alphabet.

Les « smiley » et les « émoticons » (symboles qui traduisent une émotion, une expression du visage) émaillent les messages avec des combinaisons parfois très fines, qui permettent de nuancer le propos, de lui donner des « intonations ». La tristesse

peut par exemple s'exprimer d'au moins cinq manières différentes, selon qu'elle est accompagnée de pleurs, de colère, de confusion ou d'amertume. Pour Don Tapscott, président de « New Paradigm Learning Corporation », et auteur d'un ouvrage de référence sur la « génération digitale » (*Growing up Digital, the Rise of the Net Generation*, Ed. MacGraw-Hill, 1998), cette nouvelle écriture bouleverse la communication. « Je crois, dit-il, que le cybertexte offre une autre voie dans l'expression écrite. Un nouvel alphabet est en train de prendre forme avec ses abréviations, ses néologismes, ses combinaisons d'images et de signes qui traduisent une relation plus émotive avec l'ordinateur. »

Pour Pascale Weil, sociologue et directrice associée de Publicis Consultants, qui distingue plusieurs formes de langage sur le Net, le « murmure intime » est sans doute la forme la plus innovante. « On assiste, remarque-t-elle, à la naissance d'une catégorie littéraire qui n'existait pas, à une



NATALI FORTIER

veille les courriers. Une femme a même réclamé la fermeture d'un compte e-mail au motif qu'elle soupçonnait son mari de la tromper, rapporte John Arlidge, dans les colonnes du journal anglais, *The Observer*, sous le titre : « Les e-mails, ennemis du couple moderne ».

Une étude menée pour MSN Hotmail en mai et juin 1999 par des chercheurs britanniques de l'université du Hertfordshire au-

plus branchés, se livrant corps et âme à leurs correspondants électroniques et pouvant échanger jusqu'à cent mails par jour ; les « *Email Virgin* », les plus réfractaires ou les plus en retard sur ce mode de communication, n'envoyant qu'un à deux mails par jour ; les « *Wired Teenagers* », la génération du Net, dont les plus jeunes (8 à 15 ans) font du mail un véritable outil de « conversation permanente », notamment avec le développement des ICQ, logiciels de messageries instantanées permettant de savoir si l'un de vos correspondants est en ligne. « On navigue, on glisse, on surfe en expérimentant plusieurs facettes de soi dans un vertige narcissique », remarque Pascale Weil. On y découvre aussi une relation de sociabilité « light » qui exige parfois moins de prise en charge de l'autre et moins d'engagement. » Un sentiment partagé par les partis politiques aux prises avec un militantisme en perte de vitesse et pour qui le mail permet parfois de resserrer les liens avec l'électorat, surtout en période de campagne. Au QG de Bertrand Delanoë, un de ses proches conseillers affirme que les deux tiers des messages adressés au candidat à la Mairie de Paris ne viennent pas de militants socialistes, mais d'anonymes. « Il y a une spontanéité et une fraîcheur dans les messages e-mail adressés à Delanoë qui donnent une bonne idée de son image dans l'opinion. Les gens osent dire ce qu'ils pensent de leur candidat. Ils ne s'embarrassent pas de formules de politesse. » Un mail peut en effet s'affranchir de tout, et même des mots, pour n'inscrire sur l'écran qu'un signe qui résumera mieux qu'une lettre ce que chacun pense de l'autre :-).

B. D.

« Nous multiplions par deux le nombre d'abonnés tous les six mois. Un rythme de croissance qui fera bientôt entrer le mail dans les mœurs des Français »

parole silencieuse et souterraine qui relève de l'émission de pensée. Un dialecte avec sa syntaxe et sa mise en page qui commence à influencer la publicité. Ce mode d'écriture permet aux marques une connivence et une liberté de ton beaucoup plus fortes avec l'internaute, en utilisant un langage d'initiés. »

Umberto Eco entrevoyait déjà, en 1996, le jour où les messages d'amour pourraient être résumés en langage digital (smiley). Marie, jeune consultante en ressources humaines, confie par exemple avoir reçu une déclaration d'amour sur Internet d'un homme qu'elle n'avait pas revu depuis cinq ans. « La moitié de mes mails portent sur des histoires de cœur. On se consulte entre amies pour formuler une réponse appropriée et bénéficier de l'éclairage des unes et des autres. Mais je fais attention car je sais qu'à l'intérieur des entreprises où je travaille le courrier est très souvent surveillé. »

Parfois, c'est l'épouse qui sur-

près de cent « e-mails » âgés de 16 à 65 ans confirme cet usage plus féminin de la messagerie du Net. La spontanéité de ce mode de communication favorise la liberté d'expression autour de sujets intimes, tandis que les hommes seraient enfermés dans un mode de communication plus rationnel, laissant moins de place à l'imaginaire.

L'enquête souligne notamment que les femmes parlent plus volontiers de sexe que les hommes, même si ces derniers flirtent davantage. Autre différence révélatrice, les hommes ont tendance à mentir : un sur trois surestime le nombre de messages reçus. Un syndrome que l'étude qualifie d'« *inbox envy* » (le complexe de la messagerie) et qui montrerait que les hommes mesurent leur pouvoir à l'abondance des mails reçus.

Enfin, les chercheurs ont identifié plusieurs types de « e-mailers » : les « e-mail Animals », les

duits postaux (timbres, prêt-à-poster électroniques) sur notre site.

3 Comment envisagez-vous l'avenir de la lettre recommandée lorsque le mail aura acquis une valeur juridique ?

La lettre recommandée électronique fait déjà partie de nos services. On peut, grâce à un système de certification en ligne (Certinomis), envoyer une « lettre recommandée électronique ». L'évolution de la législation va dans ce sens. Nous sommes donc dans une stratégie offensive sur les échanges électroniques. Les internautes recherchent la confiance qui est la garantie de l'échange. Or, depuis toujours, « le cachet de la poste fait foi », demain « le cachet électronique de La Poste fera foi ».

Propos recueillis par Bruno Danto

TROIS QUESTIONS À...

MARTIN VIAL

1 Vous êtes directeur général de La Poste. Avez-vous noté des changements dans l'utilisation du courrier traditionnel depuis l'arrivée du e-mail ?

Depuis deux ans, le chiffre d'affaires « courrier » augmente de façon significative (+4,2% en 1999) sous l'effet de la croissance globale du marché de la communication (il représente 20% du volume des échanges) et notamment d'Internet. Le développement du commerce électronique agit en effet comme un stimulant pour les échanges matériels. Une part importante de la publicité personnalisée transite ainsi par La Poste.

Enfin, ceux qui communiquent le plus par courrier électronique sont aussi les premiers à recevoir des lettres. A court terme, le mail n'est donc pas une menace. L'exemple américain montre d'ailleurs que la nouvelle économie augmente plutôt le trafic d'informations y compris celui du courrier. En revanche, à moyen terme, il y aura des effets de substitution, notamment dans les échanges professionnels et administratifs. Mais on ne peut pas situer exactement dans quels délais et dans quelles proportions la société française va absorber ces évolutions technologiques.

Glossaire

Principaux signes (smileys et émoticons) utilisés dans les courriers e-mails. Ils schématisent diverses expressions du visage. Pour les reconnaître, tourner la page à 90°.

- :-) sourire
- :D rire
- :(tristesse
- :H colère
- :@ hurlement
- :) flirt
- :O étonnement
- :[sarcasmes
- :(envie de pleurer
- :(pleurs
- %-) heureux et troublé
- %-(triste et troublé
- :\ indécis
- :* bise
- :# médusé
- ;) fou
- :\ nerveux

Principales abréviations utilisées

C*** cool

** indique une émotion ou une action en temps réel

brb be right back (« je reviens tout de suite »)

@+ à plus tard

IRL in real life (« dans la vie réelle », par opposition à la vie sur le réseau)

np no problem

jc just curious (« simplement pour savoir »)

Principaux usages

... sous-entendus fréquents entre deux phrases

PLEASE écriture capitale pour crier

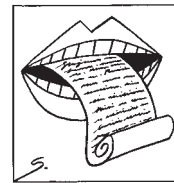
!!!!!!! excitation

forwarder : faire suivre un courrier à un groupe de contacts

checker : surveiller ses mails

Mails d'amour

Voici quelques extraits des « lettres d'amour électroniques » sélectionnés dans l'étude faite par MSN Hotmail sur le contenu des e-mails (les fautes d'orthographe et la ponctuation n'ont volontairement pas été corrigées)



VERBATIM

« salut marie, je suis sûr que cela doit être un plaisir de se traîner à tes superbes pieds pour implorer ton pardon, mais je crois que je préfère t'écrire pour être sur que tu ne me refuse rien. »

« Passe une bonne journée. ma nuit sera hanté par toi !!! décide-moi j'aurai du te demander en mariage quand on était ensemble »

« Bonjour mon ange J, Quel superbe lundi, un coup de fil, un mot doux, je crois que je vais prendre plaisir à t'écrire tous les matins. »

« j'ai vraiment hâte de te retrouver maintenant. le téléphone, je peux plus... quand on arrive à s'avoir, c'est un miracle... c'est un enfer !. »

« Salut Arnault, Je t'ai retrouvé dans l'annuaire hotmail ! on a passé notre bac ensemble à Quimper. Cela me ferait plaisir de te revoir quand je serai à paris »

« mais bru, tu sais bien que j'étais obligé de déménager mi-janvier, je te l'avais dit quand je cherchais un appart avant de partir pour stockholm »

« Cette semaine je suis libre jeudi soir, ou ce week end l'après midi, + »

Age et sexe

Répartition par âges des utilisateurs Hotmail France

- Moins de 18 ans : 8%
- 18-20 ans : 8%
- 21-24 ans : 26%
- 25-34 ans : 38%
- 35-44 ans : 11%

- 45-49 ans : 3%
- 50-54 ans : 3%
- Plus de 55 ans : 3%

Répartition par sexes

- Hommes : 64%
- Femmes : 36%

(source : Microsoft, février 2000)

Exceptionnellement LE MONDE ÉCONOMIE et LE MONDE INTERACTIF

paraîtront ensemble dans les éditions du mardi daté mercredi du 25 avril au 9 mai 2000.

Le Monde

LE MONDE TELEVISION

avec Le Monde
DATÉ DIM./LUNDI

Chaque mardi avec

Le Monde
DATÉ MERCREDI

retrouvez

LE MONDE INTERACTIF

Petit conte de la PJ

par Pierre Georges

LE COMMISSAIRE Hercule Génétique passait pour un doux original au quai des Orfèvres. Il n'était pas policier, mais chercheur. Il n'était pas homme de terrain mais rat de labo. Il n'avait jamais fait une enquête de sa vie, jamais interpellé le moindre suspect et manifestait pour les méthodes antiques de ses présumés collègues le plus solide mépris.

Le commissaire Génétique n'avait pas la religion de l'aveu. Encore moins celle du flair. Il tenait l'indice pour passe-temps d'amateur. Et le portrait-robot pour lithographie de commissariat. Le commissaire ne connaissait qu'une science policière, celle de la preuve par l'ADN. A tel point d'ailleurs que dans les locaux que lui avait consenti l'administration, il avait un jour, d'un tag rageur sur les murs, tué le père : « Mort à Bertillon ! » Et qu'il passait son temps devant un étrange assemblage d'étranges machines en poussant d'étranges cris : « *Rapporte ADN, rapporte bon chien !* ».

La chose avait surpris bien sûr. Et ses collègues, faute d'apercevoir le moindre fidèle limier sous le bureau, avaient fini par conclure à des hallucinations. Ou à une dépression nerveuse, affection fort répandue dans la Rousse. Mais la chose amusait aussi. Car le maniaque présumé ne cultivait en fait qu'une manie et des plus innocentes : chaque fois qu'une brigade sortait en ville pour le plus menu meurtre ou le plus insignifiant hold up, le commissaire Génétique passait ses consignes.

Rapporte ADN, rapporte, bon chien ! Le commissaire voulait qu'on lui rapporte tout. Tout de suite ! Le moindre cheveu, le moindre poil, d'oreille, de nez, de barbe, de torse, ou d'ailleurs. Le moindre mégot, le moindre bon-

bon sucoté, le moindre verre, le moindre brosse à dents, à cheveux, le moindre fragment de peau, la moindre goutte de sang, de salive ou de sperme, le moindre papier, demi-timbre, crayon qui aient pu être lésés. Bref, tout ce qui pouvait lui faire empreinte.

Donc, on lui rapportait. Et, dès la cueillette, il s'enfermait dans son labo, comme un voleur, comme un chercheur, pour se livrer à d'étranges investigations patrimoniales et génétiques, d'où il ressortait avec l'absolue certitude scientifique de l'existence du coupable. C'était prodigieux. Et, l'on dira même plus, prodigieusement prodigieux ! Pas une énigme criminelle, pas un de ces casse-têtes policiers qui font le charme du métier, qui n'ait sa solution irréfutable, génétiquement correcte !

A force, évidemment, la chose qui avait beaucoup séduit, finit par inquiéter. Du genre : mais il casse le métier, le commissaire je sais tout ! S'il sait tout, nous ne sommes plus rien. Tous préposés aux indices ou alors à la circulation ! D'où l'idée, criminelle mais presque de légitime défense, d'un complot contre le commissaire. En prenant d'innombrables précautions génétiques, un groupe de policiers envoya une magnifique lettre anonyme au trop efficace collègue : « *Commissaire, tu es un bien grand savant, mais un bien piètre cocu. Tes enfants ne sont pas tes enfants !* »

L'odieux poulet troubla le commissaire. Si bien qu'un jour, il confia à ADN, des cheveux de ses chères têtes blondes et un cheveu de son pauvre crâne tourmenté. Et qu'ADN, cruel limier, fournit l'irréfutable preuve de l'infortune conjugale. Sur quoi, le soir même, il occit sa moitié. Et se constitua prisonnier, en une retentissante réhabilitation de l'aveu !

Le groupe de travail sur la Corse se réunira chaque lundi à Paris

Matignon demande à chaque ministère de désigner un « M. Corse »

INVITÉS, mercredi matin 19 avril, à l'Hôtel Matignon, avant d'y rester déjeuner, le président de l'Assemblée de Corse, José Rossi (DL), celui du conseil exécutif, Jean Baggioni (RPR), le porte-parole de la motion « autonomiste », Paul Giacobbi (PRG), et celui de la motion « majoritaire », Pierre Chaudon (divers gauche), accompagné de l'ancien ministre de la fonction publique Emile Zuccarelli (PRG), ont mis au point, avec les représentants du gouvernement, la « méthode » des discussions sur « l'avenir de la Corse », comme s'y était engagé Lionel Jospin le 6 avril. Ils sont tombés d'accord sur le principe d'un groupe de travail unique, qui se réunira chaque lundi, à partir du 15 mai et jusqu'à la fin du mois de juillet, autour d'un « thème » et en présence d'« experts ».

Du côté du gouvernement, on avait aussi resserré le plan de table. L'heure n'est plus aux réunions plénières ni à la figuration, comme lors des Matignon « 1 » et « 2 ». Etaient présents, comme désormais chaque semaine, les trois préfets qui suivent, pour le premier mi-

nistre, les affaires corses : le préfet de Corse, Jean-Pierre Lacroix, « M. Corse » dans l'île ; Alain Christnacht, conseiller de Lionel Jospin pour les affaires intérieures, « M. Corse » de Matignon ; et Jean-Paul Proust, directeur du cabinet de Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, qui avait soigneusement préparé la réunion du 6 avril.

LOGIQUE DE COPILOTAGE

Du côté des élus de Corse, leur nombre - dix-neuf - a été retenu pour les prochaines rencontres du lundi. Chacun des neuf groupes de l'Assemblée de Corse désignera donc un représentant. La présence de parlementaires, des présidents des conseils généraux, des présidents de l'Assemblée et de l'exécutif permettra de « doubler » les représentations et d'éviter les fâcheries au sein de familles politiques qui comptent toutes, peu ou prou, leurs « autonomistes » et ceux qui leur sont opposés.

Le principe d'un groupe de travail unique a aussi été retenu. Cette solution avait les faveurs de M. Christnacht, alors que le minis-

tère de l'intérieur aurait préféré en organiser trois ou quatre. A Matignon, on a jugé, semble-t-il, que ce n'était pas la meilleure façon d'avancer et deviné qu'en proposant deux groupes de travail, comme cela avait été évoqué lors de Matignon 2, on aurait mis les élus « de poids » dans l'obligation d'être absent de l'un ou de l'autre, ce qu'ils n'auraient pu accepter que difficilement.

Enfin, la demande des élus de désigner des « experts » a été retenue. Pour la plupart, il s'agira de conseillers ministériels compétents sur le sujet évoqué : un conseiller de Jack Lang, par exemple, ministre de l'éducation nationale, pour la réunion sur la langue corse. Le 10 avril, lors d'une réunion des directeurs des cabinets, Olivier Schrameck a demandé que chaque ministre désigne un correspondant corse au sein de son équipe pour faciliter le travail de M. Christnacht. La logique de copilotage est ainsi complète, indique-on à Matignon.

Ariane Chemin

Slovaquie : Vladimir Meciar a été appréhendé par la police

BRATISLAVA. L'ancien premier ministre slovaque Vladimir Meciar (Mouvement pour une Slovaquie démocratique, HZDS, opposition) a été appréhendé, dans la matinée du jeudi 20 avril, par la police, dans sa villa de Trencianske Teplice (100 km au nord de Bratislava), a annoncé l'agence de presse TASR.

Pour entrer dans la villa, une unité spéciale de la police a fait sauter l'entrée, après avoir invité à plusieurs reprises M. Meciar à sortir, selon la même source. Quelques minutes après l'explosion, l'ancien chef du gouvernement est apparu, encadré par des policiers au visage masqué.

Chef du principal parti d'opposition, M. Meciar, qui est âgé de 57 ans, fait face à une inculpation pour avoir versé des récompenses illégales aux membres de son gouvernement, évincé suite aux législatives de septembre 1998. Ces scandales politiques et financiers avaient été dénoncés à plusieurs reprises par les Etats-Unis et l'Union européenne. - (AFP)

La directrice des RG de l'Isère a été placée en garde à vue

LA DIRECTRICE départementale des Renseignements généraux (RG) de l'Isère, Brigitte Henri, a été interpellée, mercredi 19 avril, dans le cadre d'une enquête menée par le juge d'instruction versaillais, Jean-Marie Charpier, pour atteinte à la vie privée à l'encontre d'un magistrat de Montluçon (Allier), Etienne Fradin. Les gendarmes ont placé M^{me} Henri en garde à vue dans les locaux de la section de recherches de la gendarmerie à Versailles où elle était toujours interrogée, jeudi 20 avril, en fin de matinée.

Le juge Charpier enquête sur la diffusion d'une cassette vidéo présentant son collègue Fradin, en état d'ébriété, dans le plus simple appareil, dansant avec une pantoufle, au cours d'une fête réunissant, le 27 juillet 1997, une centaine de personnes. Des copies de cette vidéo avaient été envoyées aux autorités judiciaires et à certains avocats. Saisi de ce dossier, le juge Charpier semble soupçonner une manœuvre de déstabilisation menée par les RG,

dont le rôle trouble dans le monde des jeux avait été évoqué en marge d'une affaire instruite par M. Fradin sur des faits de corruption visant le rachat du casino de Nérès-les-Bains (Allier), en 1992, par l'ancien député (RPR) Georges Tranchant.

Le juge Charpier paraît fonder ses recherches sur les éléments contenus dans des lettres anonymes, adressées par un mystérieux « *corbeau* », désignant M^{me} Henri comme auteur de cette éventuelle entreprise de déstabilisation. Le magistrat disposerait de documents attestant qu'elle aurait recueilli des informations sur l'affaire du casino de Nérès-les-Bains, sans pour autant faire de lien avec l'affaire de la cassette. Après avoir perquisitionné dans les locaux des renseignements généraux de Moulins et Montluçon (Allier) et placé en garde à vue deux de ses membres, le juge Charpier avait déjà entendu, le 6 novembre 1998, M^{me} Henri, en qualité de témoin.

Jacques Follorou

DÉPÊCHES

■ **LA POSTE** : les facteurs du bureau de Nice-Thiers, en grève depuis le 13 mars sur les modalités d'application des 35 heures, ont voté, jeudi 20 avril, la fin de leur mouvement à l'issue d'une assemblée générale à huis-clos.

■ **A NOS LECTEURS** : en raison des fêtes pascales, *Le Monde* ne publiera pas dans les éditions datées du samedi 22 avril et du mardi 25 avril les pages de cotation des valeurs européennes et françaises, la plupart des Bourses étant fermées les vendredi 21 et lundi 24 avril. La page « Tableau de bord » sera maintenue.

Tirage du *Monde* daté jeudi 20 avril 2000 : 500 921 exemplaires. 1 3

paringer

De 4 900 F à 8 500 F

Le corps est votre monture la plus sûre ! Ne le flâchez pas, ne le désarticulez pas. Voici un nouvel art de dormir. Lit double gigogne directoire sur lattes, métal noir. 2 matelas "densiflex" ou laine et crin.

Doubles housses déhoussables, coton écru, 2 oreillers, 2 traversins.

121, rue de Cherche-midi, 6^e - Tél. 01 42 22 22 08
12, rue de la Chaise, 7^e - Tél. 01 45 44 10 44

■ **INVITATION** : les actionnaires de la Société des lecteurs du *Monde* des Alpes-Maritimes sont invités, mardi 25 avril 2000, à la représentation en avant-première de *La Vie de Galilée* de Bertolt Brecht au Théâtre national de Nice.

A 19 heures, un cocktail précédera le spectacle. Le conflit à La Poste de Nice a entraîné des perturbations dans l'acheminement des invitations à cette soirée : les lecteurs concernés doivent prendre contact au plus vite avec le secrétariat de la Société des lecteurs au 01-42-17-25-01 ou au 01-42-17-28-43.

En France, Tele2 est aujourd'hui le 3^{ème} opérateur de téléphonie fixe. En 1999, Tele2 a gagné la confiance de plus de clients, entreprises et particuliers, qu'aucun autre opérateur fixe. Les clés de notre réussite : une offre simple et économique, d'importants investissements dans les réseaux et un service clientèle irréprochable. C'est grâce à la confiance des consommateurs français que nous sommes

maintenant un opérateur majeur, tant dans la téléphonie que dans l'Internet gratuit et la publiphonie. Cette année, nous vous offrirons tous les services que vous attendez d'un opérateur complet de télécommunications. Alors merci de nous avoir fait confiance. Vous pouvez compter sur nous pour mettre à votre service toutes les forces du premier opérateur paneuropéen de télécommunications.

TELE2

Le Monde

DES LIVRES

LITTÉRATURE ● ESSAIS

VENDREDI 21 AVRIL 2000

CHARLES DE GAULLE

Le Feuilleton de Pierre Lepape et la chronique politique de Thomas Ferenczi pages II et X



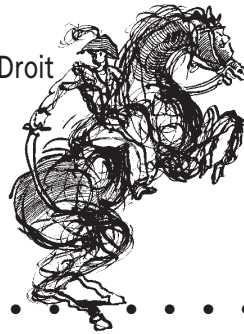
CHARLES DU BOS
page III



SUSAN MINOT
page IV

LES ARDENTS ET LES TIÈDES

La Chronique de Roger-Pol Droit page VI



SARTRE
pages VIII et IX



RAPT CONJUGAL
page XI

L'arbre entre mémoire et pouvoir

Bernard Gui, en bon dominicain, conçu au début du XIV^e siècle nombre d'instruments de travail où il vulgarisait sa solide érudition. Il écrivit ainsi vers la fin du règne de Philippe le Bel, outre une chronique, un abrégé et un catalogue des rois de France, un *Arbre de la généalogie des rois des Francs*. L'ouvrage, qui rencontra un vif succès, est semble-t-il le premier à associer fermement les notions d'« arbre » et de « généalogie » ; par ailleurs, s'il met l'accent sur le relais successoral, il intègre les reines et les descendants du lignage qui unit les trois dynasties au pouvoir depuis le mythique Pharamond. Soudant chronique et généalogie par l'image, Gui retrouvait là un recours déjà en vogue chez les Plantagenêts dès le XII^e siècle, et que les clercs réservèrent longtemps à l'exégèse des généalogies bibliques.

Pourtant, rien ne commandait la métaphore végétale de l'arbre pour dire la parenté. C'est ce qu'établit Christiane Klapisch-Zuber dans *L'Ombre des ancêtres*. Interrogeant

un corpus négligé, mal inventorié, souvent pas même édité, l'historienne, rassemblant une iconographie aussi rare que précieuse, reprend le dossier à la base et scrute la représentation du lien de parenté chez les Latins pour mieux percevoir en aval le rôle de l'imaginaire proprement médiéval. Et force est de constater à la suivre que les images concurrentes ne manquent pas. La longueur des *stemmata* ro-

Philippe-Jean Catinchi

maines, sorte de « tableau sélectif des gloires de la famille », témoigne, avec celle des cortèges funèbres, du souci de revendiquer une ascendance ancienne pour mieux asseoir prestige et autorité.

Les juristes devaient donner un usage géométrique à ces représentations – triangulaire ou trapézoïdal –, qui permet de visualiser le degré de parenté. Ces tableaux ne sont pas statiques, mais animés par un flux, sève ou sang, qui irrigue un corps collectif où s'inscrivent la vie et l'identité. Ajoutons-y le cercle, la ligne, le « *rinceau habité* », et l'homme médiéval dispose d'« une riche panoplie de concepts, de représentations figurées et de traditions formelles » dont il fera un usage de plus en plus codifié. Tandis que l'arbre schématique, outil de clas-

sement des savoirs, des juristes, gagne le monde des clercs et bientôt celui des savants, des « figures de présentation » soutenant des tableaux de consanguinité disent l'ancêtre premier qui tient et contient sa descendance. Il faut attendre le XIII^e siècle pour que l'arbre échappe au statut de simple figure de démonstration pour incarner, des racines entées sur l'origine aux plus fins rameaux, promesse d'avenir, l'idéale métaphore généalogique dont le biblique arbre de Jessé va représenter le pendant mystique.

Le goût de la représentation généalogique n'a rien de futile. Outre sa portée didactique, c'est par lui que l'on défend son droit ou, à l'inverse, maquette ses usurpations. Mais plus encore, il permet d'élaborer dans les centres monastiques un nouveau langage dont la pierre de touche est la notion de *memoria*. Diverses formules prennent en compte cette mission, et le premier arbre généalogique, celui de la grande famille souabe des Welfes, n'en est qu'une parmi d'autres. Ces expérimentations n'excluent ni les emprunts ni les fusions, mais l'image l'emporte puisque désormais le nom, toujours nécessaire sous l'icône, perd de son autonomie. Lorsque Philippe le Bel fait

A travers deux essais remarquablement neufs, la médiéviste Christiane Klapisch-Zuber et la moderniste Fanny Cosandey analysent la naissance de l'identité généalogique. Au péril des femmes

réorganiser les tombes royales à Saint-Denis pour mêler les représentants des trois dynasties, c'est la modification de l'image qui clame la continuité. Au risque de passer de support de connaissance à instrument de propagande.

Pourtant, l'arbre peut aussi demeurer un formidable outil d'apprentissage, de la raison comme de la foi, et en marge des enjeux dynastiques, Christiane Klapisch-Zuber sait faire place à l'*Arbor scientiae*, véritable « encyclopédie forestière », de Raymond Lulle et à la prédication des mendicants (pour le dominicain Maurice de Leyde, « *prêcher, c'est faire un arbre* »). Ce n'est que lorsque la solution de l'« arbre d'engendrement », qui symbolise la descendance à venir par un arbre sortant du personnage, s'impose au tournant des XIV^e et XV^e siècles que l'arbre végétal dit sans masque le schéma généalogique. Le faste inouï des mises en scène des funérailles comme des entrées royales établit seul le statut unique des monarques puisque désormais l'arbre contient dans l'imaginaire de chacun l'élan vers le ciel, le salut, l'avenir et l'ancrage dans une matérialité qui dit le passé, l'origine et le sol.

Parmi les documents livrés dans le cahier iconographique de *L'Ombre des ancêtres*, il en est un d'une saveur singulière : c'est la présentation des Carolingiens après Charles le Chauve, tirée des *Vie et miracles de saint Denis*, d'Yves de Saint-Denis, offerts à Philippe V le Long en 1317. On y justifie la filiation carolingienne des Capétiens par les femmes, comme pour repousser le spectre de l'usurpation de 987. Quand on se souvient que, moins d'un an plus tôt, le roi Philippe a « inventé » une loi dite « salique » pour écarter du trône sa nièce Jeanne, fille de son frère Louis X – et avec elle les femmes du trône des lis –, on mesure l'ironie qu'il y a à se prévaloir d'une filiation dont on clame la vanité.

Dans un essai dont on s'étonne qu'il n'ait pas déjà été tenté, Fanny Cosandey revient avec pertinence sur ce moment-clé, d'une rare ambiguïté, qui devait sceller le sort des femmes dans la vie publique. Ambiguïté, d'abord, car, les considéra-

tions juridiques le cédant aux impératifs politiques, si la petite Jeanne renonce à ses droits –, c'est donc qu'elle en avait ! Certains ont voulu lire ce coup de force du comte de Poitiers comme un ostracisme politique à l'encontre des femmes – c'est ainsi que l'interpréteront les juristes du Grand Siècle. Avec modération, Fanny Cosandey souligne que l'accès des femmes à la pairie n'est pas alors remis en cause et que le souci de l'unité du royaume a présidé à une décision qui devait faire long feu, concourant donc à l'élaboration d'un Etat moderne. Contrecoup des crises successorales du XIV^e siècle, Charles V, puis Charles VI régissent le cas épineux des minorités royales. Simple dépositaire d'une délégation du pouvoir, le régent ne dispose pas de l'autorité du monarque, inhérente à sa nature.

Dès lors, la reine, régnante ou douairière, est la mieux placée pour se voir investie d'une tâche capitale. De fait, aucune régence ne lui échappera (si l'on excepte Charlotte de Savoie, à qui Louis XI préféra sa fille Anne de France, et, faute d'élément féminin, Philippe d'Orléans à la mort de Louis XIV). Etablissant avec rigueur le rôle symbolique et la dimension politique de la reine moderne, Fanny Cosandey explore les mêmes sources que Christiane Klapisch-

Zuber (sacres, funérailles et entrées royales) et retrouve dans la figure de la reine, incarnation à part entière de la souveraineté, le double statut d'une sujette (quand la reine meurt, rien ne lui survit) et d'une souveraine dont le statut ne varie pas, quand bien même, au fil de l'affirmation absolutiste, son rôle comme sa fonction changent insensiblement : après Anne d'Autriche, aucune n'échappe à une relégation de fait, la gloire olympienne d'un roi absolu ne supportant plus le partage. Sans doute, le fantasme marital de Marie de Médicis héroïsée en vingt-trois toiles par Rubens – était déjà un rêve anachronique.

Ne restait à la reine qu'à remplir la fonction génératrice qui assure la filiation et lui promettait une place de choix dans l'ombre des ancêtres.

L'OMBRE DES ANCÊTRES
Essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté de Christiane Klapisch-Zuber. Fayard, « L'Esprit de la cité », 450 p., 175 F (26,67 €). En librairie le 26 avril

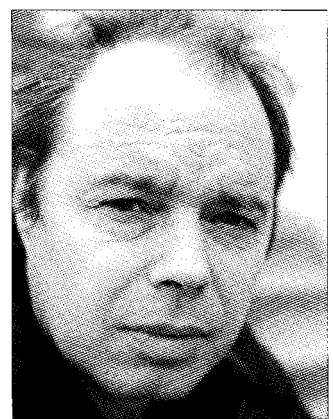
LA REINE DE FRANCE
Symbole et pouvoir XV^e-XVIII^e siècles de Fanny Cosandey. Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 436 p., 165 F (25,15 €).



GIRAUDON

« Généalogie de l'infant Don Fernando de Portugal » par Simon Bening (1530-1534)

PHILIPPE DJIAN



VERS CHEZ LES BLANCS

Cette plongée dans les eaux troubles de la sexualité ne vous fait pas oublier qu'avec Djian l'enjeu est toujours ailleurs : du côté des êtres et de leur identité.

GALLIMARD

BAKOUNINE

de Madeleine Grawitz.
Calmann-Lévy,
« La vie des philosophes »,
630 p., 170 F (25,92 €).

LA TIÉDEUR

de Philippe Garnier.
PUF, « Perspectives critiques »,
150 p., 98 F (14,94 €).

Il y a mille manières d'opposer les humains, de les classer par genres. Ces divisions sont toujours imparfaites et approximatives. Certaines sont relativement pertinentes. Par exemple, entre ceux qui brûlent leur existence et ceux qui s'abstiennent du moindre risque, il existe un vieil antagonisme. D'un côté, les trajectoires de feu, les héros incitateurs, les casseurs de monde. De l'autre, les âmes douillettes, la prudence des amateurs de calme, les délicats chercheurs de paix en retrait. Rebelles tonitrueux contre dormeurs de fond. Nulle conciliation possible, cela va de soi, entre ces univers. Pour rendre compte de leur opposition, on se trouve même, semble-t-il, assez démuné. Afin d'y comprendre quelque chose, on peut toujours recourir à la psychologie ou aux hormones. Cela ne suffit pas. Considérons deux exemples.

On ne trouvera pas facilement, dans l'histoire moderne, personnage plus révolté et plus exalté que Bakounine. Celui qui fut, au XIX^e siècle, le grand rival de Marx chez les révolutionnaires, n'a cessé d'être excessif. Grand mangeur, grand buveur, grand hâbleur, grand rêveur, cet ogre a l'étoffe d'un personnage de roman. Séducteur et négligé, il ne cesse de passer d'un extrême à l'autre. D'une enfance à la Tchekhov, entre 1814 et 1828, à la déportation en Sibérie après 1849, il voyage notamment de la clandestinité à l'action publique, de la mythomanie à l'organisation militante. La biographie que lui a consacrée Madeleine Grawitz – éditée il y a dix ans chez Plon, injustement peu remarquée, reprise aujourd'hui chez Calmann-Lévy –

D'un côté de vastes plaines : absolu, révolution, résistance, dignité, refus d'obtempérer. De l'autre, de petits plaisirs : répétition, lâcheté, indifférence, confort. Affaire de caractère, ou question d'époque ?

fait revivre cet incroyable flambeur de rêves qui a sillonné l'Europe en tous sens. D'abord enivré de philosophie, lecteur de Fichte à Moscou, vite entiché de Hegel, puis élève de Schelling à Berlin, Bakounine s'éprend de la révolution dans le Paris de 1848. Il désire alors « la destruction totale de l'Empire autrichien », met Dresde en désordre, se retrouve en prison, est condamné à la pendaison, puis déporté en Sibérie, finalement s'évade, passant de Sakhaline à San Francisco. On le retrouve ensuite à Londres, en Pologne, en Suède, en Italie, à Genève, ami successivement de Tourgueniev et de George Sand.

Qu'est-ce qui intéresse vraiment le plus, chez ce déraisonnable qui ne s'assagit jamais ? Le maintien de l'impossible, justement. Ce qui anime Bakounine, sans cesse, ce ne sont ni des analyses politiques ni des concepts bien construits. La seule foi qui le fait tenir, c'est l'ardeur de ne pas céder. Peu importe qu'il ait été lunatique, gargantuesque et pas toujours lucide. Il a incarné, pour des générations, l'idée de résistance, l'honneur d'être rebelle, l'espoir insensé d'un monde chaleureux et grand. De cette démesure, lui-même était conscient : « *Ceux qui se sont sagement limités à ce qui leur paraissait possible n'ont jamais avancé d'un pas.* » Wagner n'avait pas tort de noter que, « *chez cet homme sin-*



gulier, une barbarie ennemie de toute civilisation s'unissait aux exigences du plus pur idéalisme ». Il suffirait d'un pas de plus pour voir dans cette bizarrerie non pas l'union de deux contraires (barbarie, idéalisme) mais deux faces d'un seul et même excès, d'une seule intensité de la vie partout portée à l'incandescence. L'inverse, en tout, de la tiédeur.

Mais que se passe-t-il si l'on objecte que la tiédeur est la vie même ? Rangez les métaphores. Voyez le sang, la peau, le souffle, les humeurs : tout cela est tiède, ne cherche qu'à persévérer, ne veut rien de grandiose. Juste un maintien, une répétition aisée. De vastes horizons, de grandes causes ? Pas du tout. La moiteur, le bête bien-être – plat, morne, s'égarant à peine de son propre ressassement. A l'histoire et à ses

grands desseins, Philippe Garnier préfère les absurdités infimes du quotidien, la ritournelle des jours. Il est aussi loin de Bakounine que Bouvard et Pécuchet peuvent l'être de Gengis Khan. *La tiédeur* est en son genre un chef-d'œuvre. Petit, cela va de soi. Minimal, même. Mais tout à fait réussi. Dans le registre du pessimisme doux, ce livre n'espère même pas être vraiment désespéré. Il invente une sorte de néant allégué, et s'en fait une couette mentale.

Etre tiède, en effet, c'est se protéger de tout excès du désir, même celui du mépris.

Il convient au tiède de se tenir à l'écart de tout risque, anéantissement inclus. Un peu de désir, voilà qui lui suffit. Inutile de se draper dans la grande toge du nihilisme. « *L'objectif final est un exercice plat de l'existence* », écrit Philippe Gar-

Les ardents et les tièdes

où il n'y aurait vraiment rien à signaler, un monde de la répétition, de la ritournelle, sans exaltation ni angoisse, un univers homogène et lisse, où la dernière grandeur, au-delà du pitoyable et du veule, est simplement de savoir « *rester une minidette* ».

Ce monde tiède paraîtra inhumain. Il est vrai qu'il a quelque chose de monstrueux, gentiment. Pouvoir écrire : « *la sexualité mène avant tout au sommeil* » n'est peut-être pas seulement drôle. Mais l'objection est déjà prévue. La fin des scandales ne doit même pas faire scandale : « *Ce n'est pas parce qu'on accède à un nouveau visage du réel qu'il faut en faire tout un foin.* » L'intéressant, dans ce petit livre, c'est qu'il semble parler de tout autre chose qu'une banale psychologie portative. Il indiquerait plutôt un changement d'époque, l'arrivée d'un temps où l'histoire elle-même n'est déjà plus qu'un souvenir lointain, une fantasmagorie dont on a entendu parler mais nul ne sait au juste, désormais, ce qu'elle a pu vouloir dire.

Entre les ardents et les tièdes, serait-ce donc une affaire de siècle ? Indépendamment des complexions individuelles, il se pourrait bien que ces figures contrastées parlent aussi de notre histoire. Bakounine incarne la grande période des indignations, des bouleversements radicaux, de la solidarité, de l'utopie annonçant son règne proche. Quelle que soit la vieille sympathie que nous pouvons éprouver pour tant de rêves généreux, il est sûr que, globalement, nous n'y croyons plus avec la même intensité. La tiédeur symbolise sans doute ce qui nous guette : bruits ténus de l'électronique, vie en boucle, sans heurt, satisfaite d'être sans âme, fluide, légère, homogène. Une existence tout à fait sans honte, indifférente à ces grandes mécaniques d'autrefois dénommées « amour », « bonheur », « justice ». Ce monde confortable est totalement clos. Les issues de secours ne figurent pas sur le plan. Il appartiendra à ceux qui en ont la force de les inventer eux-mêmes.

23

avril

Journée mondiale du livre

N'oubliez pas

En Catalogne le 23 avril est le jour de la Saint-Georges – fête patronale de notre pays mais aussi jour des roses et des livres. Cette tradition catalane qui consiste à offrir des roses et des livres aux gens que l'on aime est devenue une fête de plus en plus appréciée en raison des valeurs auxquelles elle fait appel.

Depuis 1995, année où l'UNESCO a désigné le 23 avril comme étant la journée mondiale du livre et des droits d'auteur, plusieurs pays ont adopté cette vieille tradition catalane et l'ont inscrite sur leur calendrier des festivités. Les Catalans sont heureux de savoir que cette fête s'est répandue un peu partout dans le monde et qu'elle est devenue synonyme d'amitié, de partage, de culture.

Cette année, à l'initiative du gouvernement autonome de la Catalogne et du secteur professionnel catalan des livres, la fondation catalane Journée Mondiale du Livre a commencé son activité : elle a pour mission d'encourager l'habitude de la lecture et de promouvoir un peu partout la célébration de la journée mondiale du livre et des droits d'auteur.

e mail: KDP0028@correu.gencat.es

23

IV

Fundació Dia Mundial del Llibre
Catalunya

Les enfants d'Oblomov et d'Amiel

Pascal Bruckner s'interroge sur la notion de bonheur et sur les formes qu'elle a prises dans nos sociétés modernes

L'EUPHORIE PERPÉTUELLE

de Pascal Bruckner.
Grasset, 274 p., 115 F (17,53 €).

Pascal Bruckner cite à deux reprises Voltaire qui, dans *Candide*, dit que l'homme n'a d'autre alternative que de « *vivre dans les conclusions de l'inquiétude ou la léthargie de l'ennui* ». D'un côté, la souffrance, de l'autre, la monotonie du repos. Tenaillante effrayante qui réjouissait Arthur Schopenhauer car elle nous délivrait de l'illusion du bonheur.

Les illusions ont la vie dure et celle du bonheur, qui les condense toutes, plus encore. Aussi Pascal Bruckner, avec cette lucidité enjouée et caustique qui lui est propre, cherche-t-il à comprendre comment l'idée de bonheur, émancipatrice au siècle des Lumières, s'est progressivement métamorphosée en un devoir de bonheur qui nous assigne à une euphorie factice et qui rejette dans la honte ou dans le malaise ceux qui n'y souscrivent pas. Non sans préciser qu'il n'est pas contre le bonheur conçu comme une faveur, un moment de grâce, mais « *contre la transformation de ce sentiment fragile en un véritable stupéfiant collectif auquel chacun devrait s'adonner sous les espèces chimiques, spirituelles, psychologiques, informelles, religieuses* ».

A partir de là, Pascal Bruckner nous invite à une promenade philosophique et littéraire au cours de laquelle il nous entretient de personnages – Oblomov, Amiel, Fritz Zorn, M^{me} Verdurin – ou de sujets – la météo comme passion démocratique, la haine du bourgeois, l'esthétique du kitsch, la fascination qu'exerce le bouddhisme – qui sont autant de stations sur le chemin de croix de l'euphorie perpétuelle. Car plus l'hédonisme s'impose en valeur absolue, plus la mort et la souffrance deviennent de purs non-sens, d'intolérables at-

teintes à nos droits : « *Aux ravages qu'elles provoquent se surajoute leur inutilité qui les rend plus amères encore.* » Au passage, Bruckner raille ces illusionnistes ivres d'optimisme qui, à chaque décennie, nous annoncent l'effacement prochain de toutes les calamités : famine, indigence, maladie, vieillesse. Il est vrai qu'il y a également à chaque génération plus de dupes que d'imposeurs et que les marchands d'espoir sont bien les seuls à ne jamais se retrouver au chômage.

Le romancier anglais Samuel Butler avait imaginé à la fin du XIX^e siècle une contrée, Erewhon

Rien ne doit faire violence à nos préjugés hédonistes – et surtout pas ces « contrariétés nauséabondes » que sont la souffrance et la mort

(anagramme anglais de *nowhere*), le pays de nulle part, où la maladie était punie comme un crime, où le moindre rhume pouvait vous envoyer au baignoire, alors que le meurtre y était considéré comme une maladie méritant sollicitude et soins. Butler précise même que le deuil et la détresse appelaient des sanctions graves, l'affligé n'étant rien d'autre qu'un délinquant coupable de son chagrin. « *Superbe et ironique intuition*, commente Bruckner, *que la seconde moitié du XX^e siècle a confirmée puisqu'elle a effectué, plus que toute autre période, un gigantesque pas en avant dans la négation du malheur et l'interdit de la mort.* »

Rien ne doit casser l'ambiance cool dans laquelle nous évoluons.

Rien ne doit faire violence à nos préjugés hédonistes – et surtout pas ces « contrariétés nauséabondes » que sont la souffrance et la mort. A force d'élever la jeunesse, la santé et le *fun* au rang d'idoles métaphysiques et de vouloir éradiquer les fondements tragiques de nos destins, nous finissons par évoluer dans ce que Victor Segalen appelait le « *royaume du tiède* », royaume qu'Amiel fut sans doute le premier à explorer. Héros de l'extinction et ancêtre de nos frilosités modernes, il a inauguré une forme inédite de bonheur : la non-vie comme passe-temps. Il invente littéralement un domaine nouveau : la promotion de la vêtelle comme épopée du psychisme, de l'accidentel comme moyen d'accès à l'essentiel : « *De chaque journée, il extrait ses moissons de babioles, il réveille tout un royaume inférieur qui, sous sa plume, émerge lentement à l'existence. Et de ce dénuement, il tire une fierté paradoxale.* »

S'il promène un regard tout à la fois amusé et désolé sur nos sociétés, Pascal Bruckner, qui a bien lu Montaigne et Voltaire, nous rappelle que l'écartèlement est notre destin, que nous sommes voués à la dissonance et que « *le secret d'une bonne vie, c'est peut-être de se moquer du bonheur* ». Le tenir par tout et toujours pour secondaire. Lui préférer le plaisir comme brève extase volée au cours du temps ou la joie, qui suppose surprise et élévation. Quant au festin auquel nous sommes conviés, quoi que nous fassions, nous le quitterons en l'ayant à peine goûté. Laissons la conclusion à Boccace : « *On déjeune le matin avec ses parents et amis ; on dîne le soir avec ses ancêtres dans l'autre monde.* » Déjeuner avec Pascal Bruckner, c'est converser avec un écrivain qui s'inscrit dans la grande tradition des moralistes français. Ne nous en privons pas.

Roland Jaccard

A l'intérieur des images

Le regard voluptueux et minutieux du grand historien d'art Meyer Schapiro

LES MOTS ET LES IMAGES
(Words, Script and Pictures.
Semiotics of Visual Language)
de Meyer Schapiro.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Pierre Alferi,
préface d'Hubert Damisch,
éd. Macula, 208 p.,
150 F (22,86 €).

C'est vers le milieu du livre. Alors qu'il examine les représentations de Moïse et leur évolution, Meyer Schapiro (1904-1996) rencontre la question de la peinture du visage de face ou de profil. Il avance plusieurs observations. Puis écrit : « Les significations multiples de ces deux positions du visage semblent interdire toute explication cohérente fondée sur quelque qualité propre au profil et à la vue frontale. C'est une difficulté semblable que les couleurs nous opposent lorsque nous cherchons une raison universelle, transculturelle, à leur usage symbolique (...). » Ce sont de tels propos qui font que la lecture de Schapiro ne peut être que fructueuse. Qu'il traite de sculpture romane ou de Cézanne, il y introduit des réflexions touchant à la méthode, parce qu'il ne croit pas aux explications globales, parce qu'il évite les simplifications qui, seules, permettraient d'énoncer une loi. En effet, on ne saurait réduire la diversité des couleurs à une « raison universelle », ne serait-ce que parce que les dites couleurs sont perçues non point en elles-mêmes, mais dans des rapports qui les affectent.

Il ne serait pas plus légitime de réduire une œuvre visuelle au texte qui lui tient lieu d'argument. La critique de Schapiro, puissamment relayée par la préface de Damisch, porte sur les habitudes des iconologues, quand ils entendent trouver dans un livre l'explication d'une image. A propos de Moïse levant les bras au ciel

afin de permettre la victoire de Josué sur Amalec, Schapiro montre à quel point les versets de l'Exode ont été interprétés visuellement de manière très différente d'une mosaïque paléochrétienne aux manuscrits à peintures du Moyen Age. Ces modifications, le texte ne peut les justifier. Il faut d'autres éléments, de plus en plus nombreux, des faisceaux de causes, tout le contraire d'une cause unique, eût-elle la dignité de l'écrit. Il faut prendre en compte, essentiellement, le travail de la peinture elle-même, si nécessaire et difficile à pénétrer. Sa compréhension exige des données de tous ordres et un regard constamment attentif – tel celui, voluptueusement minutieux, que Schapiro prend le temps de poser sur les images de Moïse ou sur la présence de l'écriture dans l'art et ses multiples manifestations, livres, paroles, inscriptions, signatures, dédicaces.

Dans chacun des cas, c'est plaisir que de le voir manœuvrer avec les images, glisser entre elles, rôder dans les enluminures et jusque dans les ateliers de ses contemporains, aussi attentif à Joseph Kossuth qu'aux anonymes des évangéliques et des psautiers.

Damisch tire la leçon de ces démonstrations de subtilité visuelle : « Schapiro est sans nul doute, de tous les historiens de l'art de sa génération, celui qui a le mieux compris qu'il ne saurait y avoir d'histoire qui n'aille sans un peu de théorie, non plus que de théorie qui ne s'ordonne et ne doive s'articuler à beaucoup d'histoire. De théorie, j'y insiste, mais non pas nécessairement de méthodologie, dont nous sommes plus que saturés. » Encore des phrases qu'il serait bon de rappeler sans se lasser à tous ceux qui, de nos jours, sous couvert d'érudition, liquident toute réflexion, et à ceux qui, au nom de leurs systèmes théoriques, se dispensent de regarder les œuvres.

Philippe Dagen

Lettre à l'Algérie

Raphaël Draï, juif et pied-noir, plaide pour que le pays retrouve son âme intercommunautaire

LETTRÉ AU PRÉSIDENT BOUTEFLIKA SUR LE RETOUR DES PIEDS-NOIRS EN ALGÉRIE
de Raphaël Draï.
Ed. Michalon, 141 p.,
75 F (11,43 €).

Depuis son élection à la tête de l'Algérie, en avril 1999, le président Bouteflika n'a pas manqué une occasion d'encourager les pieds-noirs à venir participer à la reconstruction du pays. Ces appels, l'universitaire Raphaël Draï, juif et pied-noir, ne pouvait pas ne pas y être sensible. Lui aussi veut « recoudre le tissu déchiré » des relations entre ceux, musulmans, chrétiens et juifs, qui vécurent sur la même terre. D'où cette lettre écrite d'une plume inspirée et grave. Point de rancune ni d'esprit de revanche chez l'enfant de Constantine contraint – à dix-neuf ans –, sur les ordres de son père, d'abandonner sa ville natale pour une France étrangère. Plutôt la volonté d'aider ce chef de l'Etat algérien qui invite à la réconciliation, à la concorde, car « c'est à partir de notre réconciliation réussie que nos enfants (...) construiront la nouvelle Méditerranée ».

Mais, en préalable aux retrouvailles, pour débayer le terrain en quelque sorte, Raphaël Draï propose au président de se raconter « un peu de notre histoire mutuelle ». La sienne et, partant, celle des juifs pieds-noirs de Constantine, Raphaël Draï la livre en moins d'une centaine de pages douces-amères où les souvenirs personnels se mêlent aux considérations politiques. Tout remonte à la surface : les juifs d'Algérie, devenus au fil du temps des alliés de la « France coloniale » alors qu'ils auraient dû soutenir cette « révolution algérienne » dont ils comprenaient les motifs sociaux et humains ; le général de Gaulle accusé par l'auteur, en termes peu

amènes, d'avoir trahi la confiance des pieds-noirs ; Constantine, la patrie de saint Augustin, cadennasée par une haine intercommunautaire sourde que l'assassinat, le 22 juin 1961, du chanteur Raymond Leyris allait révéler. Cheikh Raymond, écrit l'auteur, « incarnait la coexistence possible, une miraculeuse synthèse entre les dimensions juive, française et arabe de l'Algérie. Son meurtre signifiait que la coexistence entre musulmans, juifs et pieds-noirs ne serait plus possible, d'aucune manière, dans l'Algérie indépendante ».

La suite est connue. Ce sera l'exil et le naufrage pour la communauté pied-noir, qui devra se reconstruire dans une France peu accueillante. Les plus jeunes réussiront à se transplanter. Pour les autres, il était trop tard pour espérer que des racines nouvelles puissent pousser. Ils auront eu droit à la valise et au cercueil. L'Algérie indépendante ne s'en est pas mieux tirée, qui, passé l'euphorie des années d'état de grâce, a fini par sombrer dans une guerre civile que le président Bouteflika s'efforce aujourd'hui d'éteindre.

A la veille des retrouvailles attendues, qui n'auront rien d'un « tourisme mortuaire », une interrogation taraude Raphaël Draï. Quel accueil leur réservera la génération des jeunes Algériens, celle qui a été soumise à « l'uniformisation de son existence, de sa foi, de sa langue, parfois de ses vêtements » ? La visite ce printemps du chanteur Enrico Macias aurait pu permettre de répondre à la question. Mais, annoncée avec tambours et trompettes, elle est devenue en Algérie un sujet de polémique. Ce n'était plus le genre et le fils spirituel du cheikh du malouf, Raymond Leyris, qui trente ans après retournait dans son pays natal, mais un chanteur « à la solde d'Israël ». Les retrouvailles attendront des jours meilleurs. Mais le temps presse.

Jean-Pierre Tuquoi

Malheur aux vaincus

SOUVENIRS DE BERLIN-EST
de Sophie Calle.
Actes Sud, 70 p., 80 F (12,20 €).

Singulier tour de force : Sophie Calle réussit à signer un ouvrage – illustré de surcroît – sans écrire une seule ligne ni prendre un seul cliché. Usurpation ? Pas pour autant. Elle joue, discrète mais indispensable, les entremetteuses. Son œuvre est dans le mariage des textes et des images.

L'idée de départ est simple. Après la réunification allemande, le Sénat berlinois a créé une commission chargée de décider du sort des monuments à caractère politique situés dans l'ancien secteur de Berlin-Est. Un certain nombre de statues et de monuments ont donc été démontés ou démantelés. Restait un vide à des endroits qui avaient souvent valeur de repères. Sophie Calle, qui ne connaissait pas Berlin, s'y est rendue pour interroger des passants et recueillir leurs réactions. Ces textes brefs (1) sont alignés en regard des photographies (2) montrant les emplacements déserts, parfois colmatés par de la publicité. On ne sait rien des personnes interrogées : ni leur âge, ni leur sexe, ni si ce sont les mêmes qui répondent à chaque fois. Ce parti pris de total anonymat, loin d'être un handicap, montre toute la fragilité de la mémoire collective et du témoignage. Étonnamment, cette simple confrontation avec des objets disparus révèle parfois des blessures intimes qui dépassent le politique. Mais dans le mélange d'amertume et de satisfaction, d'indifférence et de colère, on lit souvent la violence d'un arrachement et d'une aliénation.

Pierre Deshusses

(1) Traduits par Malcolm Stuart.

(2) Signées Daniel Rückert et Christian Kerber.

Démocratie dans la cité

Analyse de la crise urbaine et éthique de l'intervention sur le terrain : un ensemble de textes du sociologue Michel Anselme

DU BRUIT À LA PAROLE
La scène politique des cités
de Michel Anselme.
Préface de Michel Samson,
Ed. de l'Aube, 280 p.,
140 F (21,34 €).

Les traités, les manuels ou les dictionnaires de sociologie traitent généralement par le mépris ou l'ignorance ceux qui, aux marges de l'Université ou du CNRS, s'efforcent d'articuler une pratique sociologique de base, aussi dense et originale qu'elle soit, et un engagement sur le terrain pour créer les conditions du changement social avec ceux-là mêmes qu'ils étudient comme chercheurs. Il y a donc peu de chances que Michel Anselme trouve sa place dans le panthéon de sa discipline. Pourtant, jusqu'à sa disparition, il a assuré la pérennité de ce qui fut après 1968 une des expériences les plus originales et les plus productives de la recherche en sciences sociales : celle du Cerfi, inspirée par Michel Foucault et Félix Guattari, dont il avait créé une sorte de succursale à Marseille, le Cerfise.

C'est pourquoi il faut saluer l'initiative de ses amis qui ont rassemblé un ensemble significatif de ses écrits et les ont comme enchâssés entre leurs propres témoignages, *in fine* ; et la préface de Michel Samson, correspondant du Monde à Marseille, et habitué du dialogue exigeant et chaleureux avec les sociologues.

On peut, on doit faire deux lectures de ce livre. La première s'intéressera à des analyses qui mériteraient de devenir des classiques de la sociologie urbaine. Michel Anselme, en effet, connaissait mieux que quiconque Marseille tout entière, et ses quartiers populaires en particulier. Et sans lourdeur, par touches intelligentes, il apporte un éclairage lumineux sur la grande crise urbaine des années 70, 80 et 90. Il montre comment le logement social des quartiers nord de Mar-

seille s'est transformé, entre autres choses, du fait de la fuite des couches moyennes, qu'il explique à la lumière du maintien ou de l'arrivée d'autres catégories, sociales ou ethniques. Il indique comment les offices de HLM ont perdu le contact avec les cités, au sein desquelles le tissu associatif classique s'est délité sans que les autorités locales ou les responsables des HLM perçoivent l'importance des formes émergentes de vie associative. Il souligne la densité et le nombre des réseaux familiaux qui structurent le fonctionnement des quartiers populaires ; il dit les espoirs et l'importance des régies de quartier, qu'il fut parmi les premiers à promouvoir...

INVENTER UN ESPACE PUBLIC

Mais, en permanence, une deuxième lecture est possible, et souvent même s'impose, qui nous conduit à mieux connaître Michel Anselme lui-même, son éthique, son souci constant et pratique de changer le monde. De ce point de vue, il incarne le meilleur du legs de 68. Là où tant d'autres ont déserté tout engagement pour devenir indifférents, cyniques ou blasés, là où d'autres encore critiquent sans examiner les réponses que les acteurs inventent ou pourraient inventer face à l'oppression et à la domination, lui met en œuvre une démarche concrète et active. Aussi faut-il suivre le récit qu'il donne de quelques expériences qui s'étendent dans le temps, et où il s'est retrouvé au cœur de dispositifs complexes dans un rôle de maîtrise sociale, en relation avec une institution (l'office de HLM par exemple) et avec les habitants. Ici, Michel Anselme donne toute sa mesure, en inventeur, avec d'autres chercheurs (car ce n'était pas un solitaire), d'un espace public qu'il met en place, là où régnait le vide, et dont il fixe les règles de fonctionnement. Les habitants existent dans les cités où il intervient, il les met en

position d'échanger, de se mettre en scène, par la vidéo ou la photographie, et de peser sur la réhabilitation de leur logement et de leur quartier. Michel Anselme est un démocrate, il croit au dialogue, à l'échange. Et à l'évidence, il a raison, son intervention exerce des effets localisés, certes, mais en profondeur.

Disons-le d'un mot qui revient à la mode, Michel Anselme est du côté du *sujet* et valorise par conséquent l'intersubjectivité. Ni expert ni militant, mais compétent et engagé, ni théoricien abstrait ni empiriste aveugle, mais sachant très bien ce qu'il veut mettre en œuvre, même à tâtons, Michel Anselme est en permanence respectueux des habitants des quartiers populaires, sans pourtant être dupe de leurs petites manœuvres ni entrer dans un rapport fusionnel avec eux. Mais c'est avec eux qu'il crée les conditions pour requalifier leurs espaces afin qu'ils retrouvent et développent leur estime de soi et, à la limite, leur allure physique. « Plus d'une fois, note-t-il, nous serons surpris des transformations physiques de nos interlocuteurs, une fois réalisé l'emménagement dans leur nouvel appartement. » La force de sa démarche est aussi de savoir trouver des interlocuteurs ouverts au sein des bureaucraties institutionnelles, de discuter avec eux, d'argumenter avec sérieux. « A chaque argument technique, dit-il de ses relations avec les représentants d'un office de HLM, nous répondons par un argument social. »

Michel Anselme est mort à quarante-quatre ans en 1993. Il laisse une place vide dans les sciences sociales, au carrefour de l'intervention sociale, de la création démocratique d'espaces publics et de la production de connaissances qui ne se limitent pas à un savoir pratique, mais qui l'incluent.

Michel Wieworka
Directeur d'études à l'Ehess

VIVIANE FORRESTER

Une étrange dictature

Fayard

www.editions-fayard.fr

